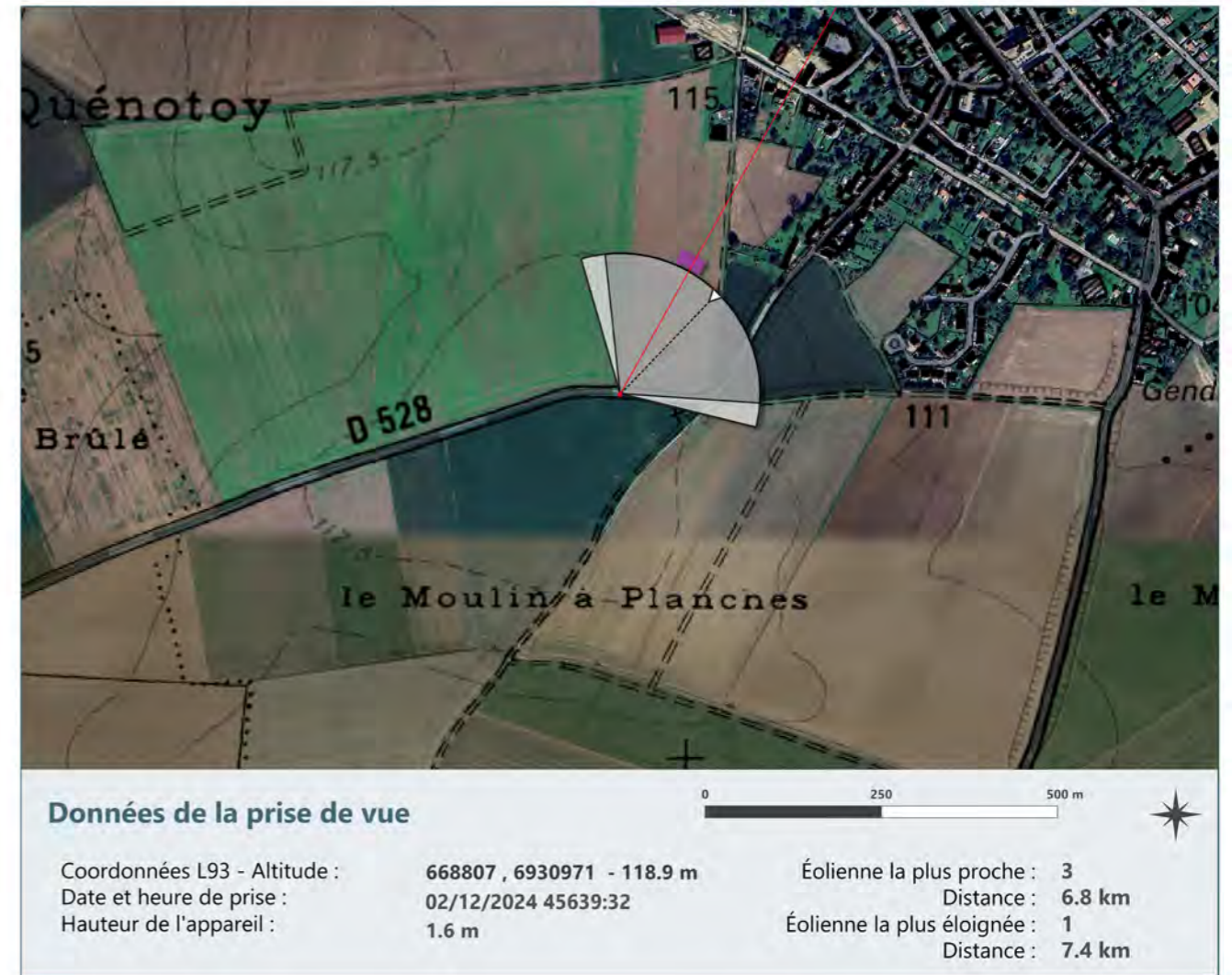
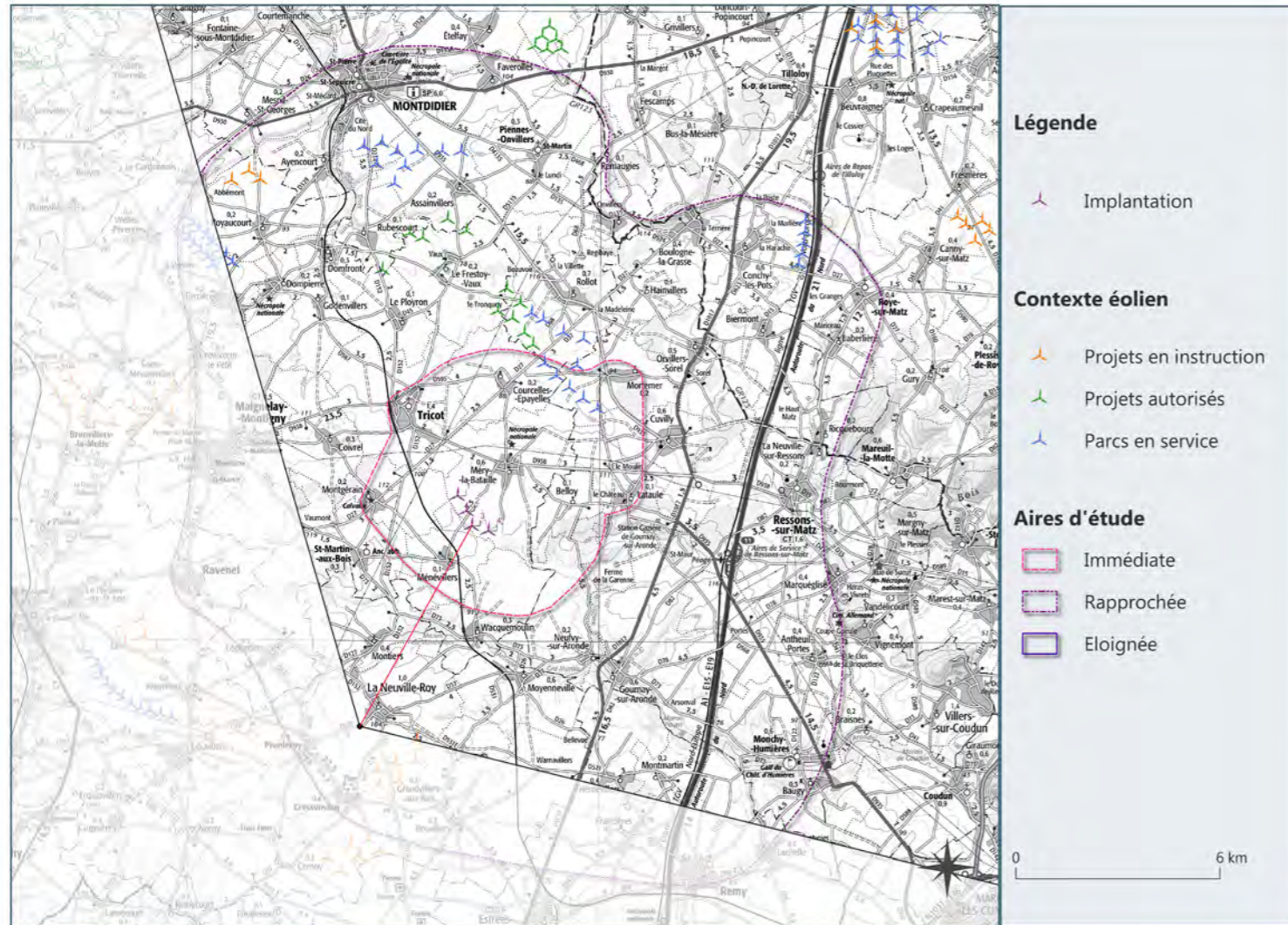




Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°12 - Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy a Beaupuits, depuis les abords de la D528



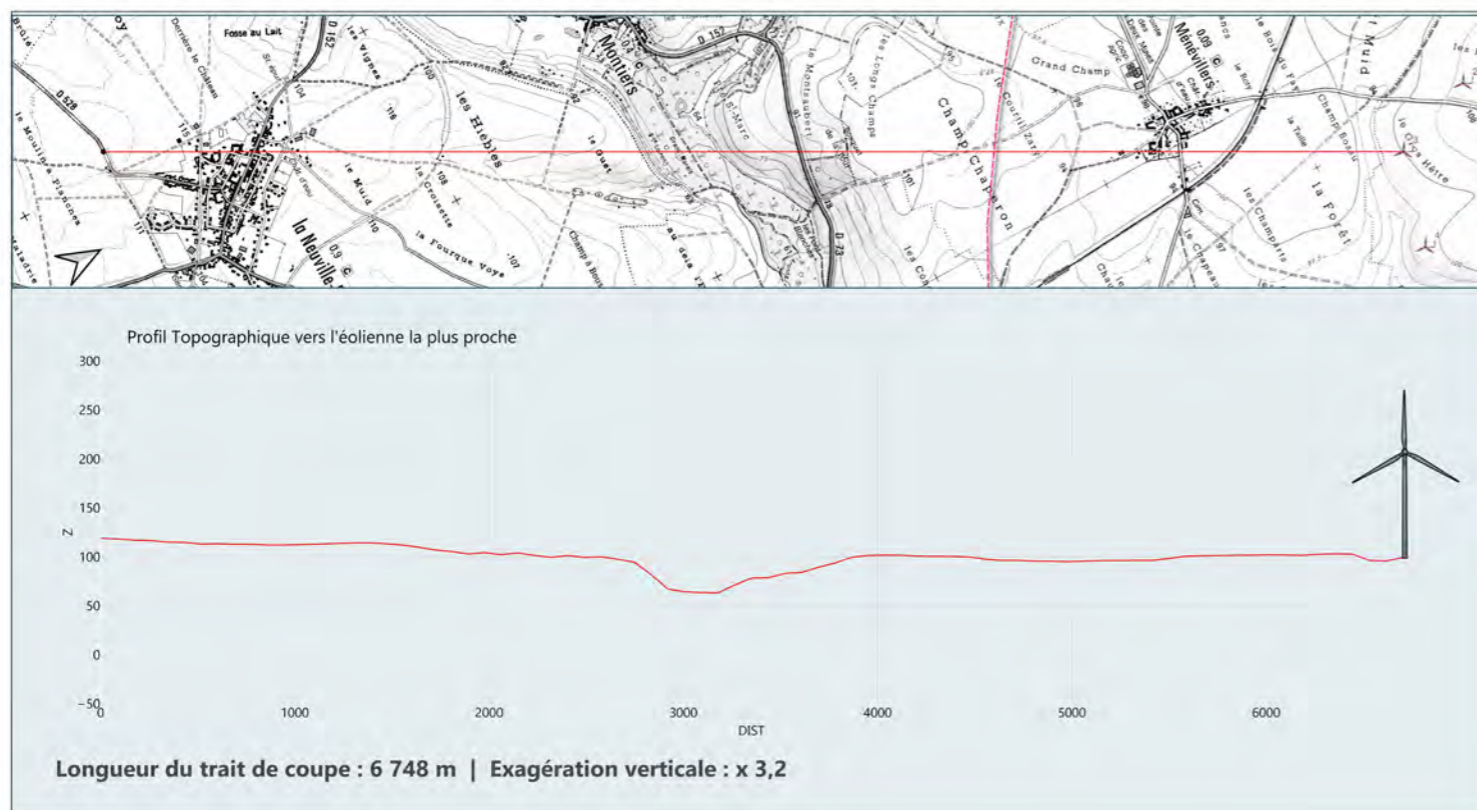
Commentaire paysager

Etat initial :

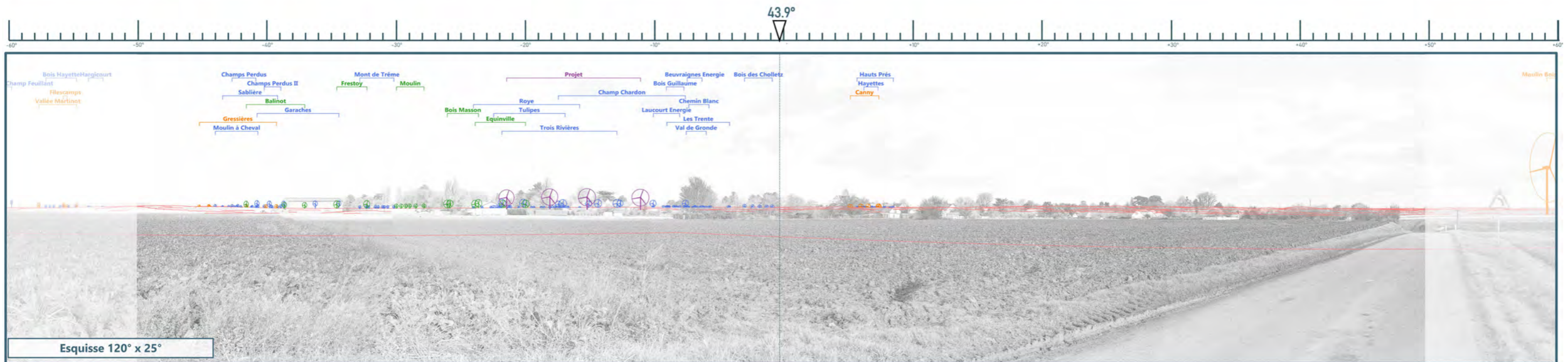
Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 528, au niveau de l'entrée sud-ouest du village de la Neuville-Roy. Au premier plan, la départementale est bordée de parcelles de culture qui permettent d'ouvrir le paysage. Au second plan, la silhouette du bourg de la Neuville-Roy s'impose dans le paysage. Les bâtisses du bourg sont accompagnées de masses boisées. Cet ensemble constitue un obstacle visuel conséquent au sein du paysage du plateau Picard agricole. Par-delà le village, en arrière-plan, se dessinent quelques éoliennes difficilement discernables. Il s'agit des parcs éolien de Moulin à Cheval ou encore Garaches. Sur la droite du panorama, le parc éolien en instruction de Moulin Bois apparait de manière conséquente dans le paysage et si celui-ci est accepté il deviendra le motif éolien le plus prégnant depuis ce point de vue.

Etat projeté :

Depuis ce point de vue, les rotors des éoliennes MY1 et MY4 et les bout de pales des éoliennes MY2 et MY3 seront visibles au-delà des motifs bâtis et végétaux. Elles formeront un nouveau motif, jusqu'alors indiscernable dans le paysage si le parc en instruction n'est pas autorisé. Toutefois, elles seront alignées toutes les quatre sur un même axe ce qui limitera la valeur de l'angle d'occupation. Il existera une covisibilité entre le village et notamment l'église inscrite au titre des monuments historique et le projet. L'impact visuel est faible.



Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy a Beaupuits, depuis les abords de la D528 - Vue n°12



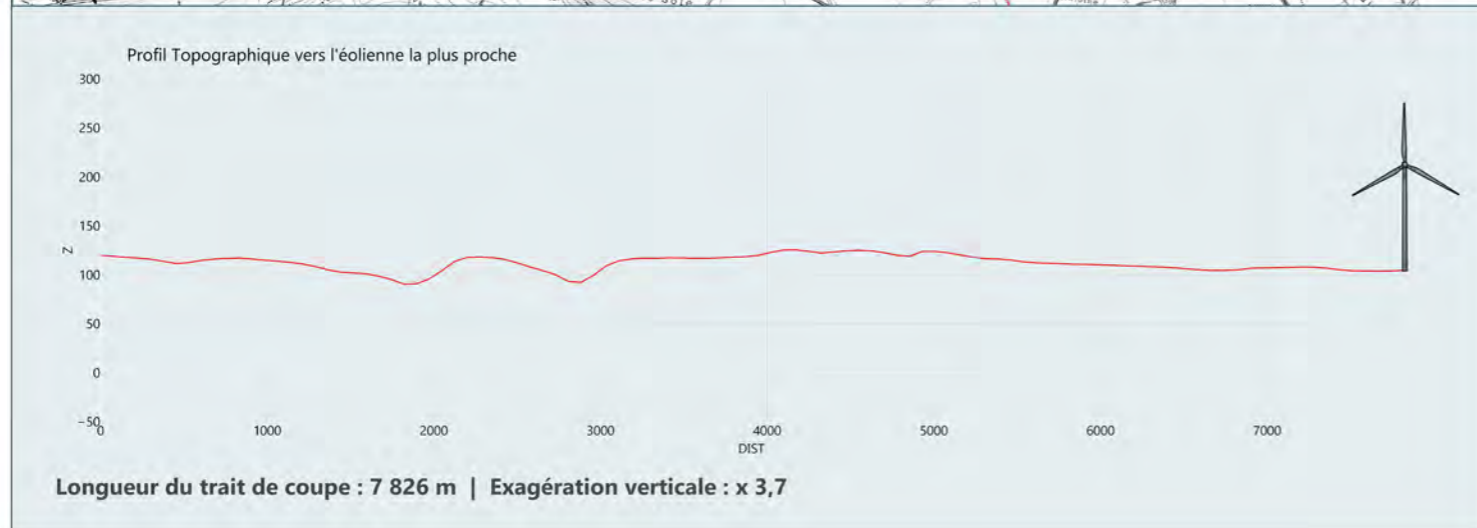
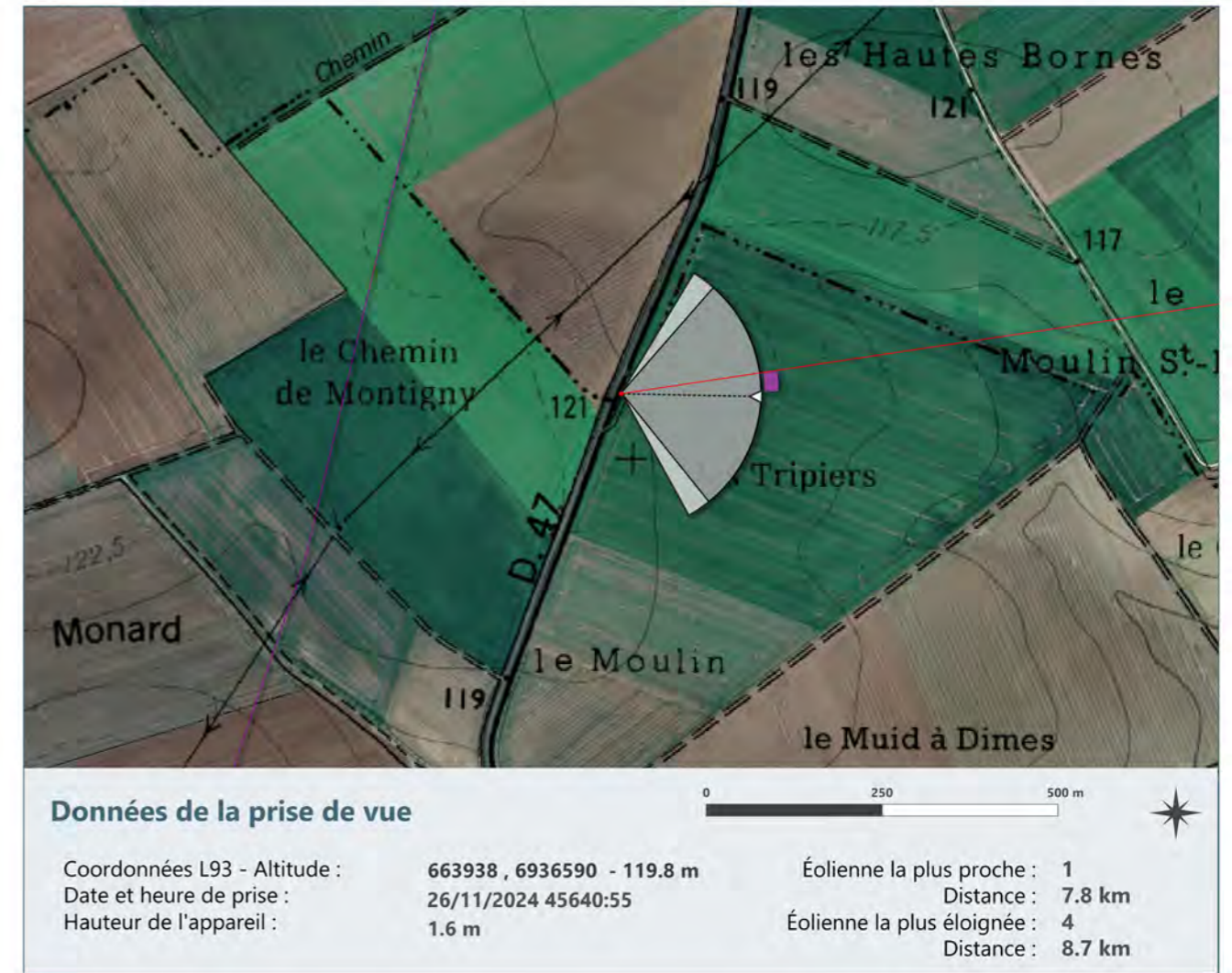
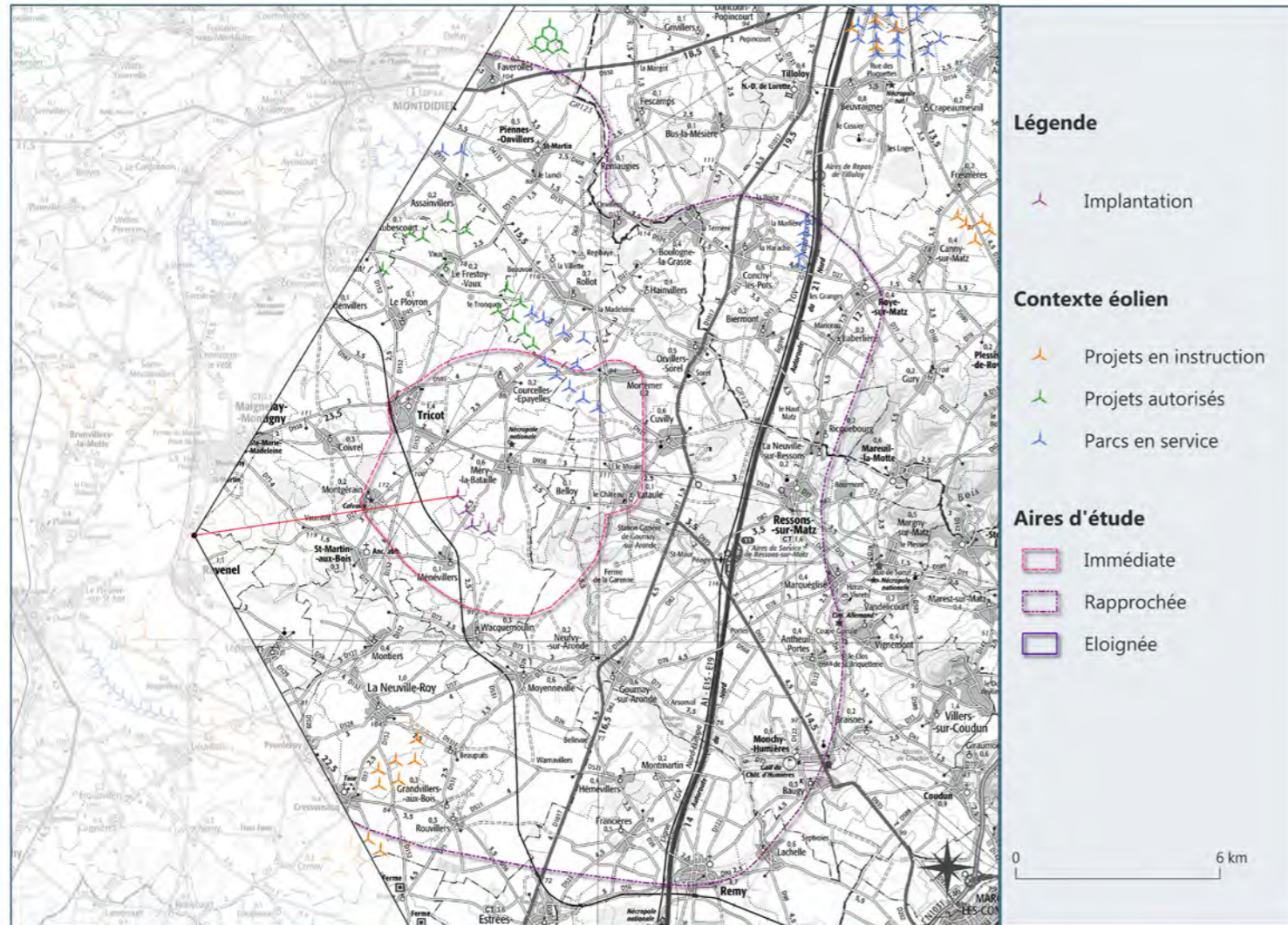


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°13 - Vue depuis la D47 au nord de Ravenel et au sud de Maignelay-Montigny



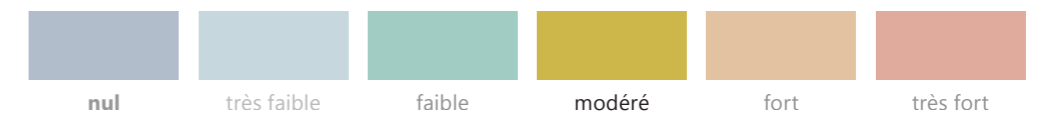
Commentaire paysager

Etat initial :

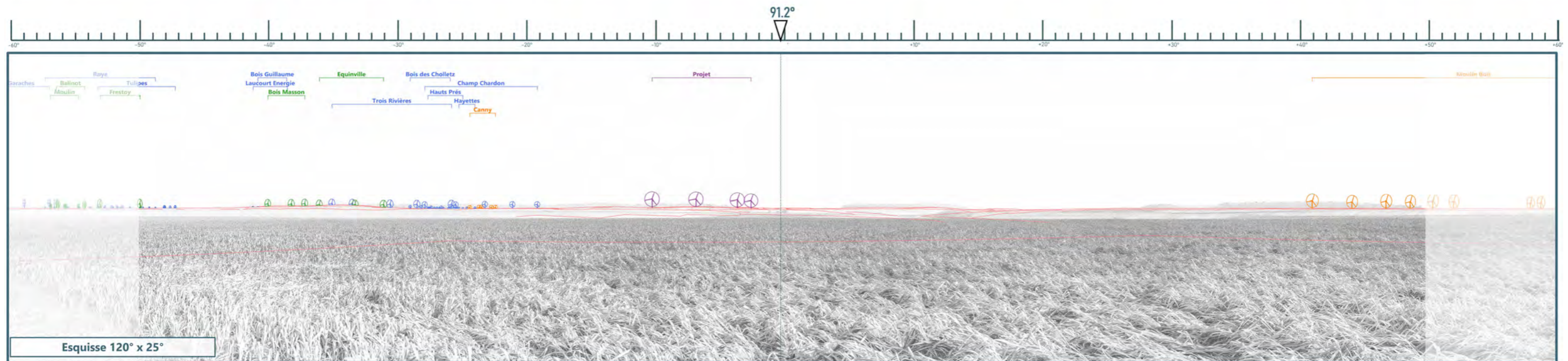
Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 47, entre les villages de Ravenel et de Maignelay-Montigny. Les abords de cette départementale sont composés de parcelles de grandes cultures, ouvrant les perspectives sur le lointain. En arrière-plan, une épaisse lisière et les ondulations du relief viennent fermer l'horizon. Il s'agit de la lisière du Bois de Montigny. Par-delà la cime des boisements, sur la ligne d'horizon quelques bouts de pales des éoliennes de Trois Rivières ou Champ Chardon sont difficilement observables.

Etat projeté :

Depuis ce point de vue, les rotors des quatre éoliennes du projet de Méry-la-Bataille seront discernables. Elles émergeront par-dessus la lisière boisée et le village de Saint-Martin-aux-Bois. Les pieds des mâts des éoliennes MY1, MY2 et MY3 seront en partie rognés par ces masques visuels. Les éoliennes du projet deviennent le motif vertical le plus prégnant et lisible dans le paysage, elles occuperont un nouvel angle sur l'horizon et complètent le motif éolien existant. Toutefois, au vu de la distance, la prégnance des futures éoliennes sera modérée.



Vue depuis la D47 au nord de Ravenel et au sud de Maignelay-Montigny - Vue n°13



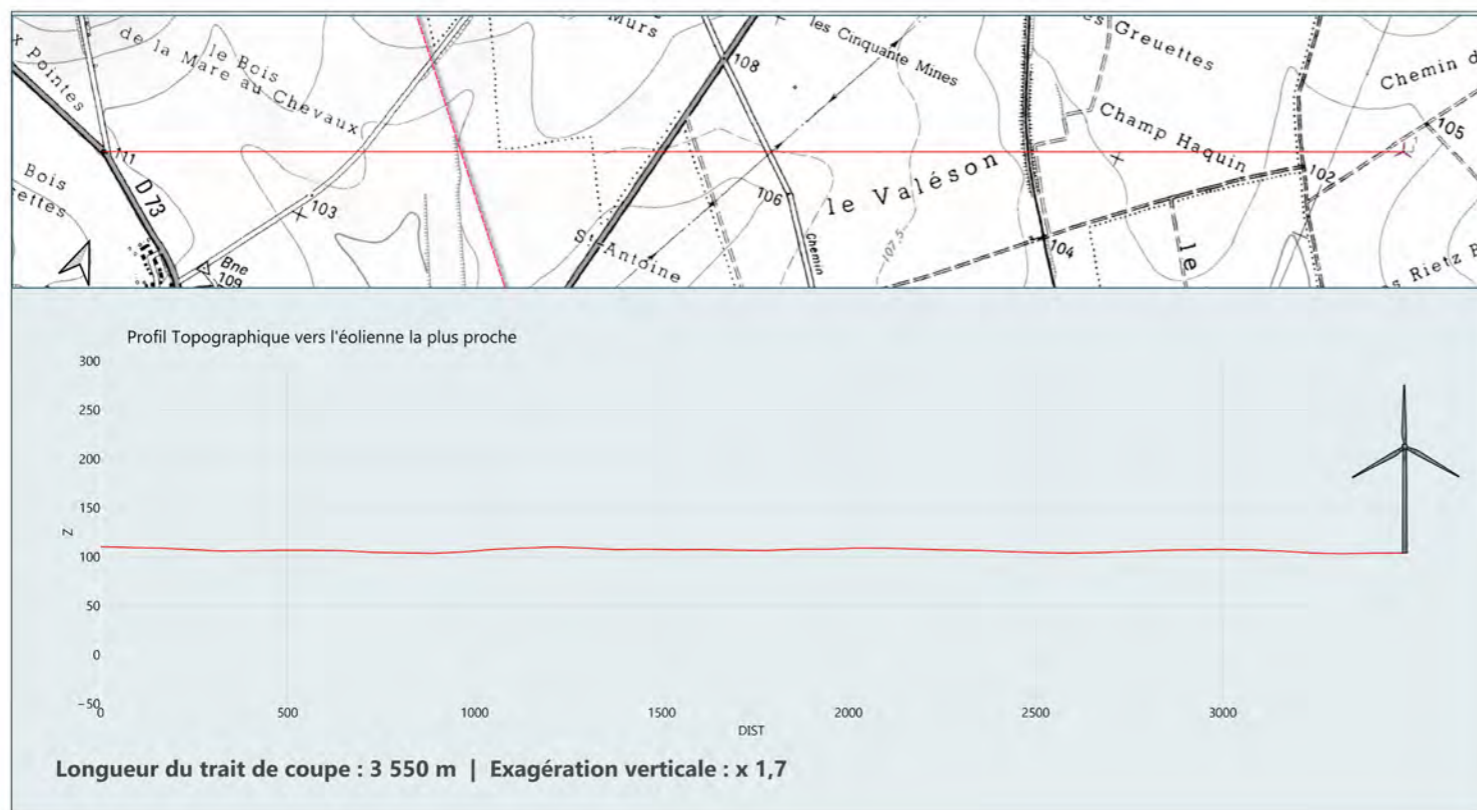
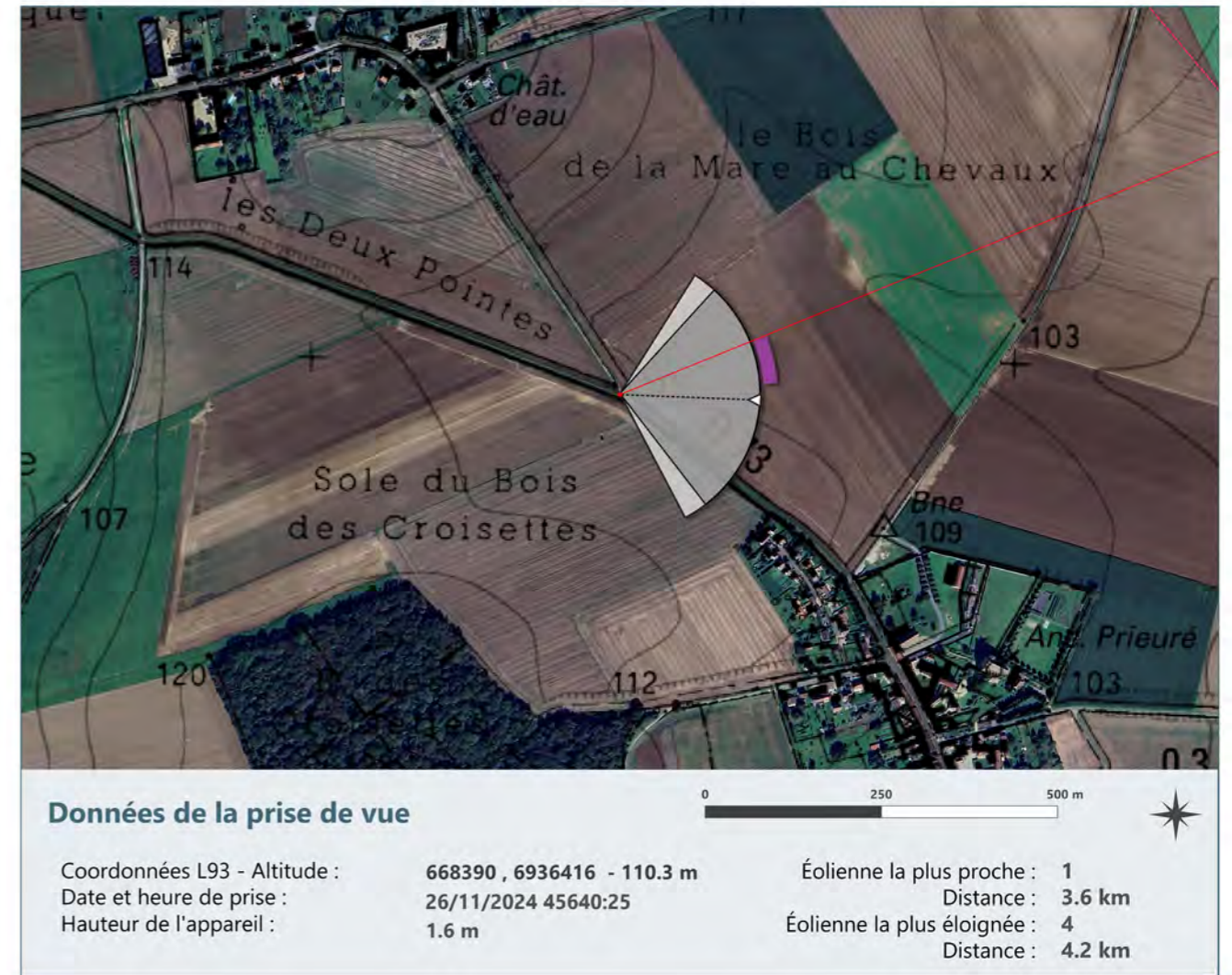
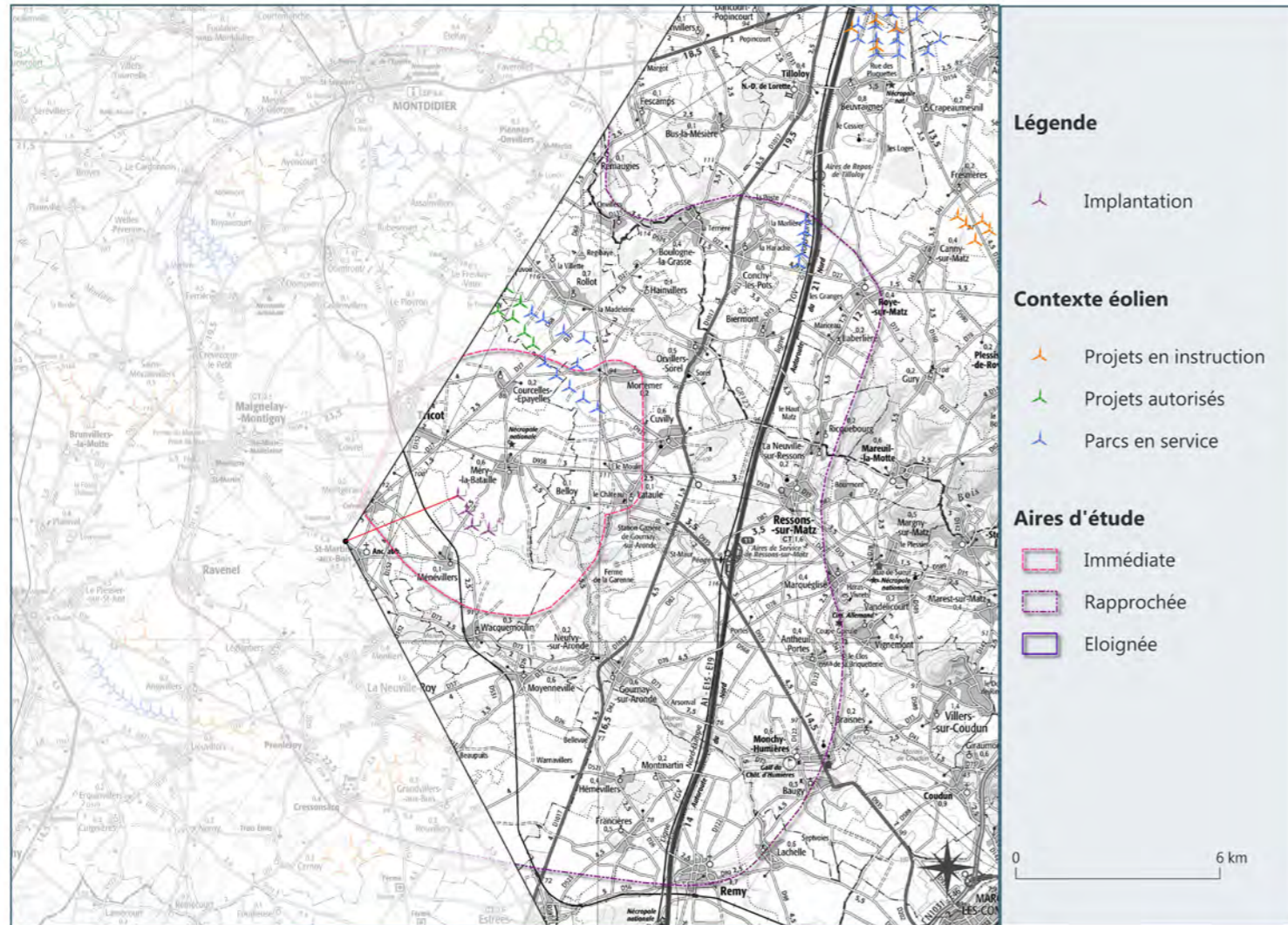


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°14 - Vue depuis la D73, sur l'Abbaye de St Martin-aux-Bois



Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la D73, au nord-ouest de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, au premier-plan se dessine de larges parcelles agricoles ouvrant les perspectives sur le nord-ouest du territoire. A l'arrière-plan, l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois accompagnée de quelques boisements ferme le paysage sur la partie droite du panorama. En direction du nord-ouest le paysage se ferme par les ondulations du territoire et les quelques éléments bâtis et végétaux qui le composent. Depuis cette large étendue agricole, quelques parcs éoliens sont identifiables sur la ligne d'horizon comme les parcs éoliens de Champ Chardon, Bois des Cholletz ou encore Trois Rivières.

Etat projeté :

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Méry-la-Bataille viennent s'implanter au centre du panorama au sein de ces larges parcelles agricoles dénuées de masques visuels. Les éoliennes seront pleinement perceptibles et créeront un nouveau motif vertical dans le paysage jusqu'alors très faible. Le projet s'implante au sein d'un contexte éolien déjà présent, en prolongeant l'angle d'occupation vers le sud. Les éoliennes, malgré leur motif clair et lisible dans le paysage, entretiendront une covisibilité avec l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois à une distance angulaire supérieure à 35° et s'inscriront dans un rapport d'échelle similaire à cette dernière. L'impact visuel du projet depuis ce point de vue est fort.



Vue depuis la D73, sur l'Abbaye de St Martin-aux-Bois - Vue n°14



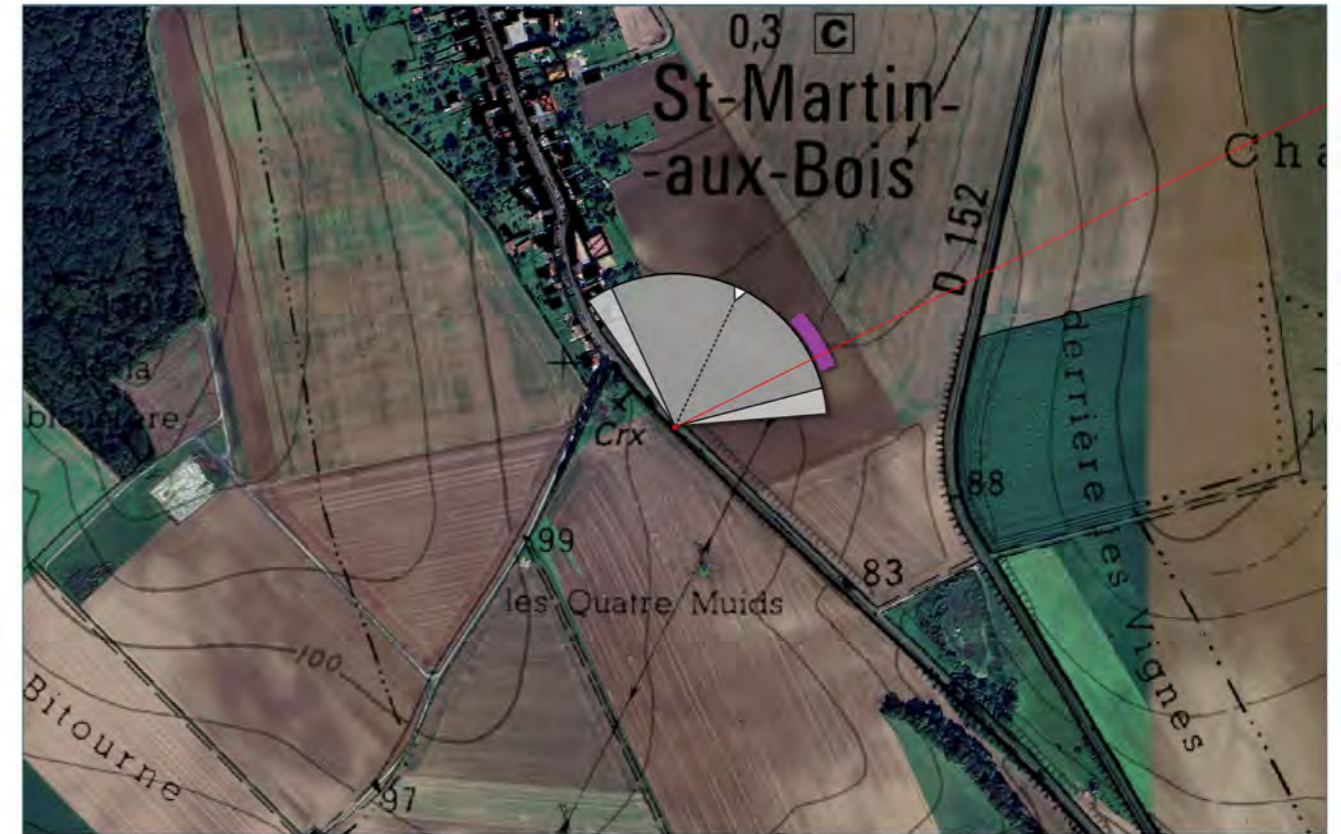
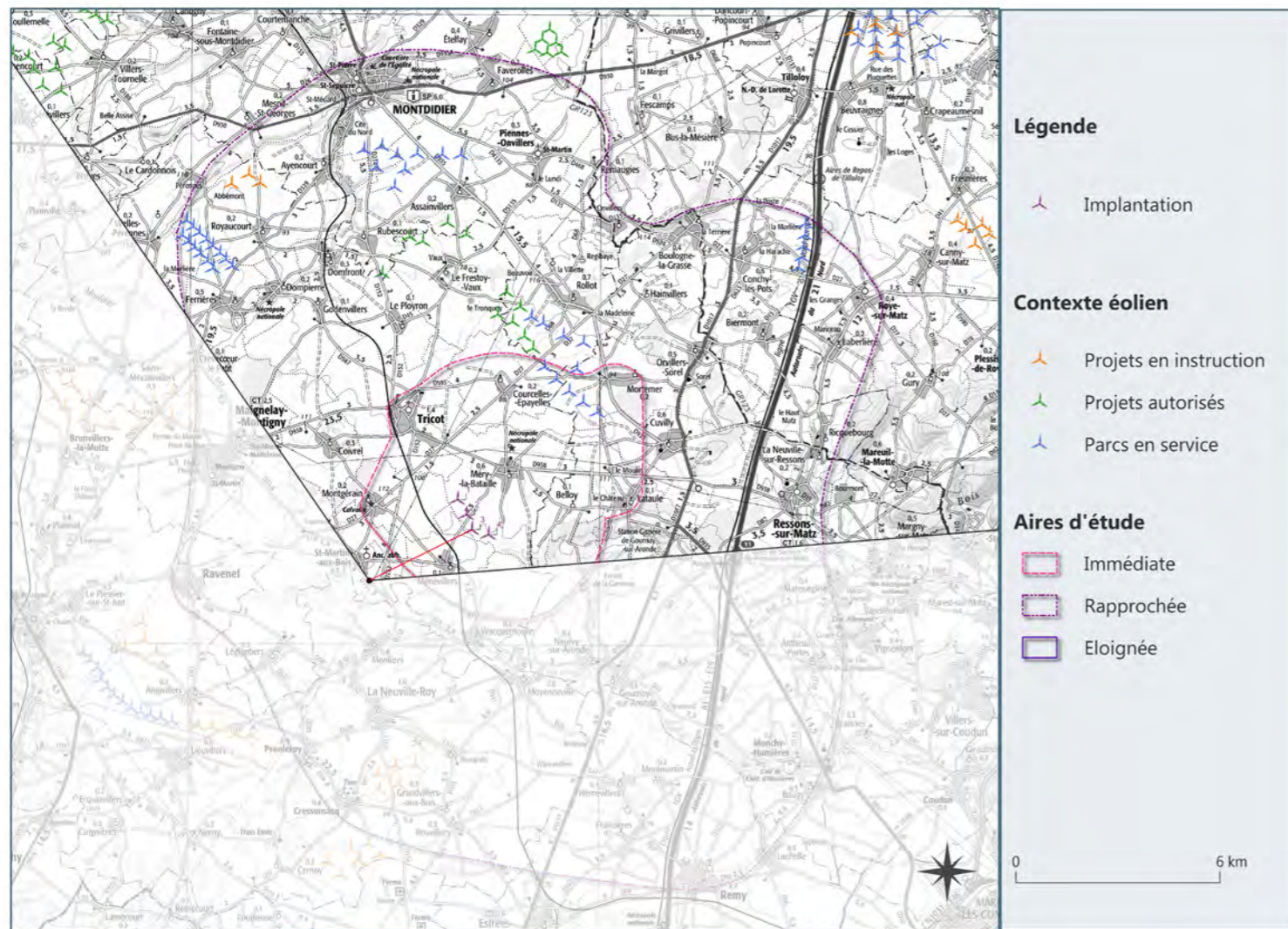


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°15 - Vue depuis l'entrée sud de Saint-Martin-aux-Bois, sur la D73



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	669088 , 6935372 - 93.6 m	Éolienne la plus proche :	3
Date et heure de prise :	26/11/2024 45640:11	Distance :	3.4 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	4
		Distance :	3.8 km

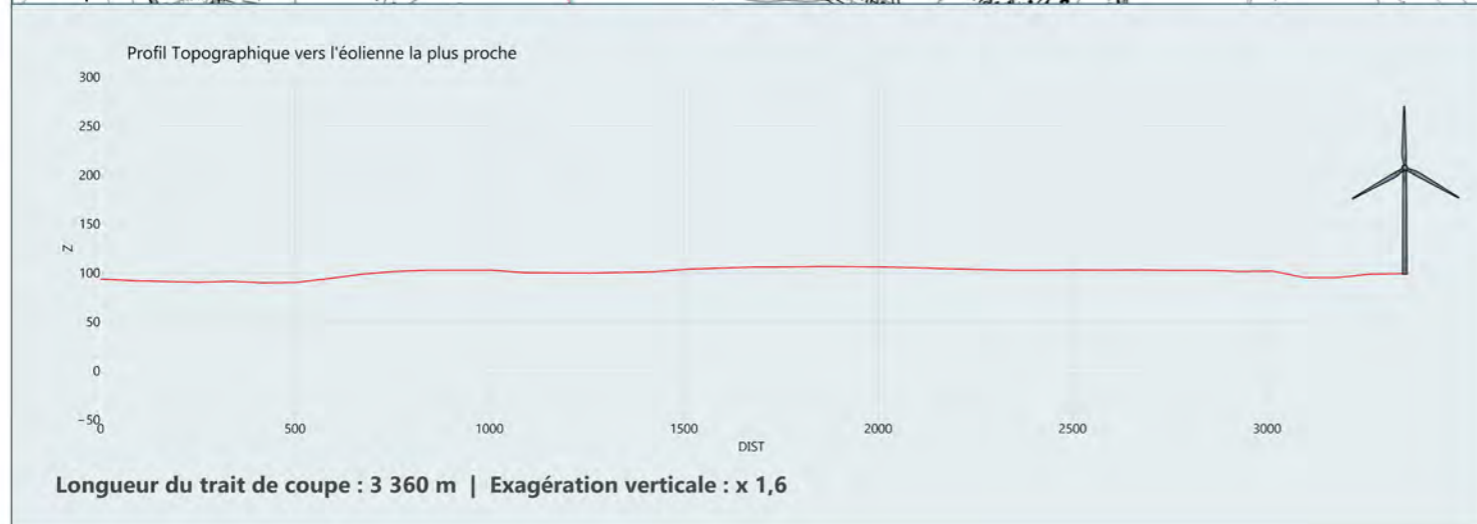
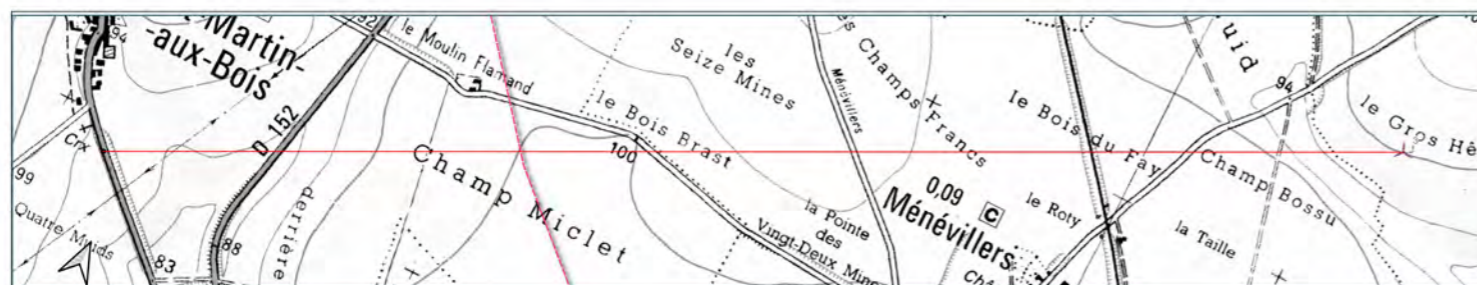
Commentaire paysager

Etat initial :

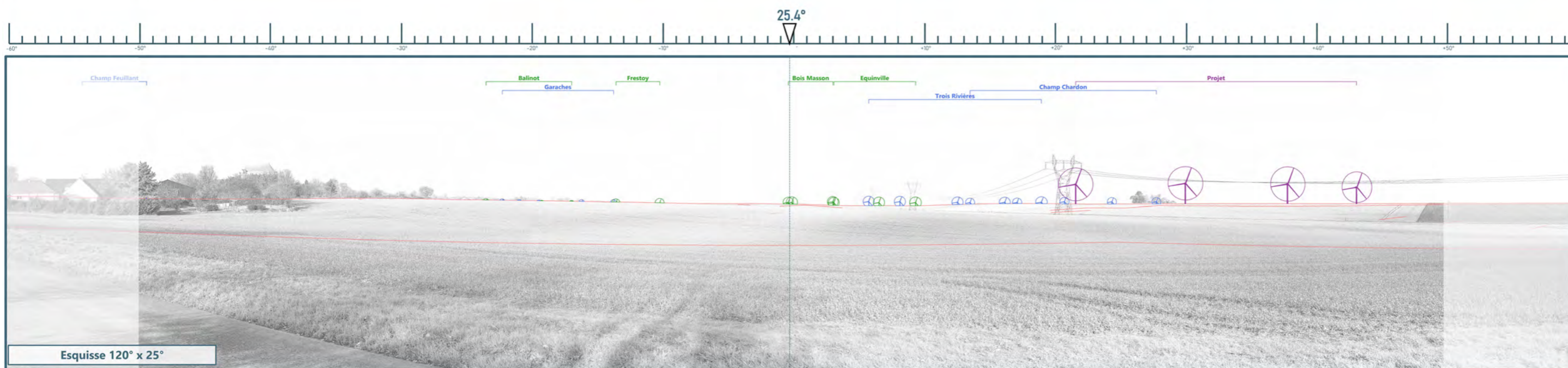
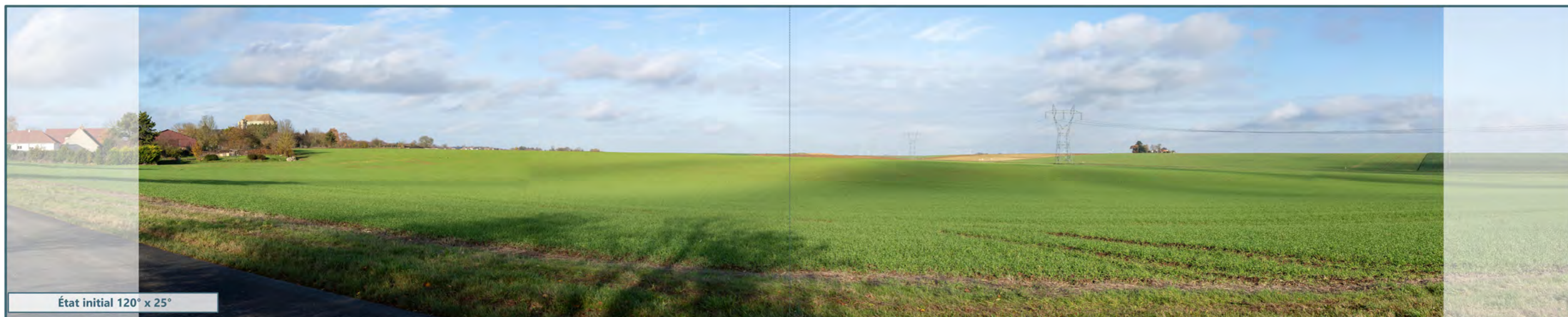
Depuis l'entrée sud de Saint-Martin-aux-Bois, la topographie du plateau du Pays-en-Chaussée semble relativement plate, du moins en apparence. Pourtant, le plateau est vallonné et va limiter la portée du regard, notamment en direction de l'est. En effet, l'horizon sur la droite du panorama est obstrué par ces diverses courbes et sur la gauche les visibilitées sont occultées par le motif bâti et boisé du village de Saint-Martin-aux-Bois. Depuis ce point de vue, seuls les rotors des éoliennes des parcs construits de Champ Chardon et Trois rivières sont visibles. Néanmoins, d'autres motifs verticaux comme des pylones électriques ou l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois ceinte de boisement attire le regard.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry seront pleinement visibles depuis ce point de vue. Elles deviendront le motif éolien le plus prégnant dans le paysage et viendront compléter le motif éolien existant. Les aérogénérateurs entreront en concomitance avec le site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois. Néanmoins, les éoliennes ne seront pas le motif vertical le plus prégnant et elles s'inscriront à l'arrière des pylones électriques qui ponctuent les parcelles agricoles. L'impact visuel est fort.



Vue depuis l'entree sud de Saint-Matin-aux-Bois, sur la D73 - Vue n°15



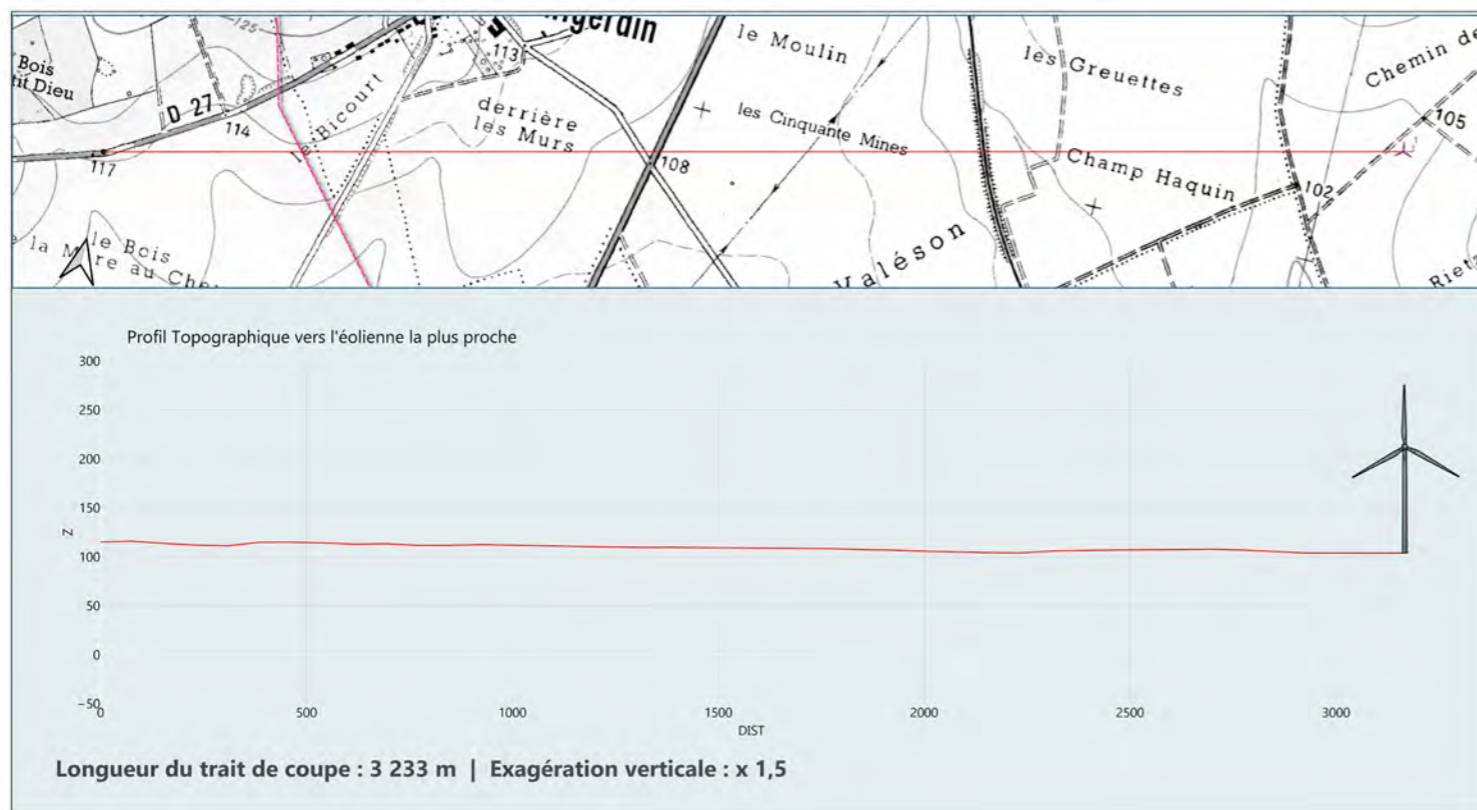
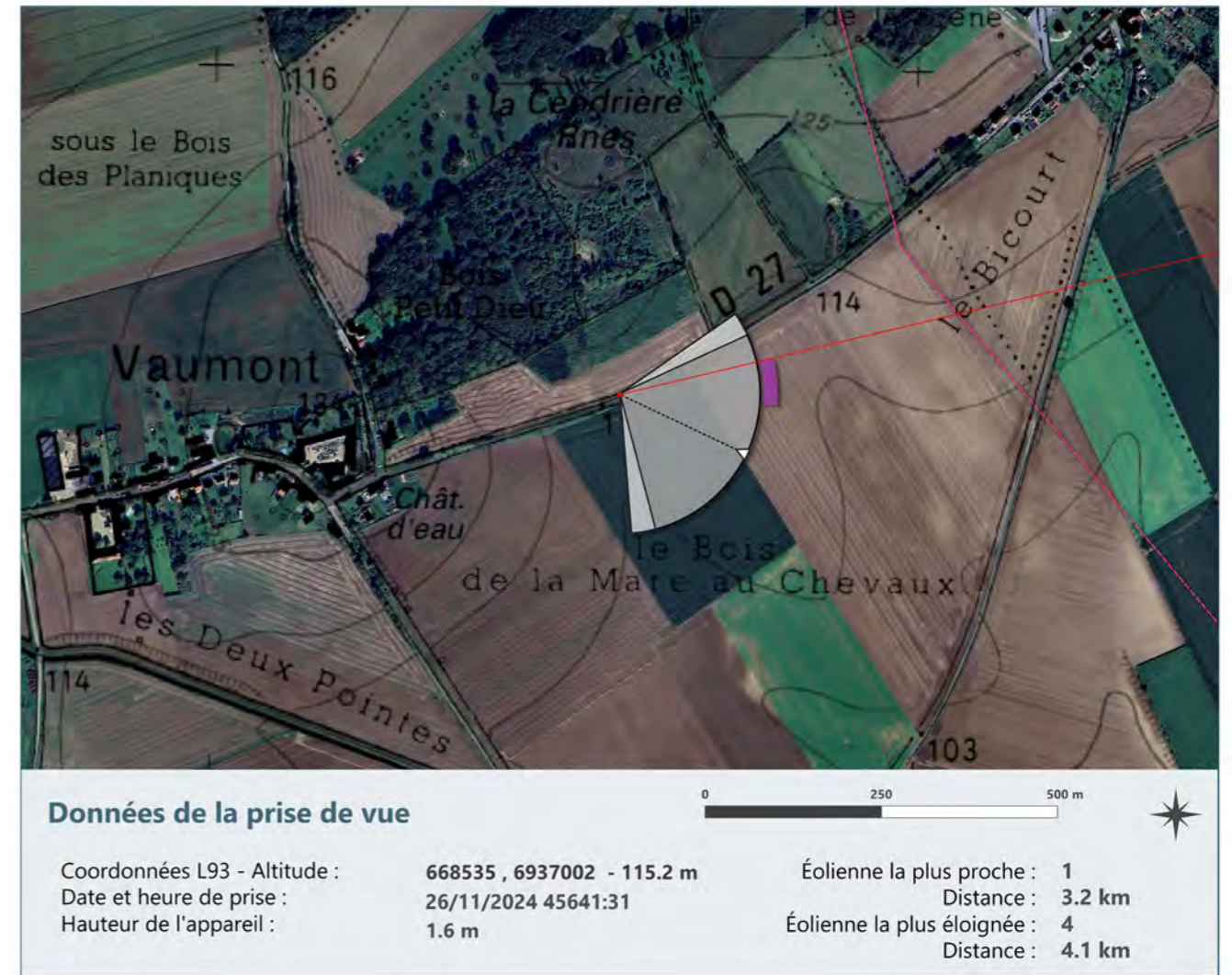
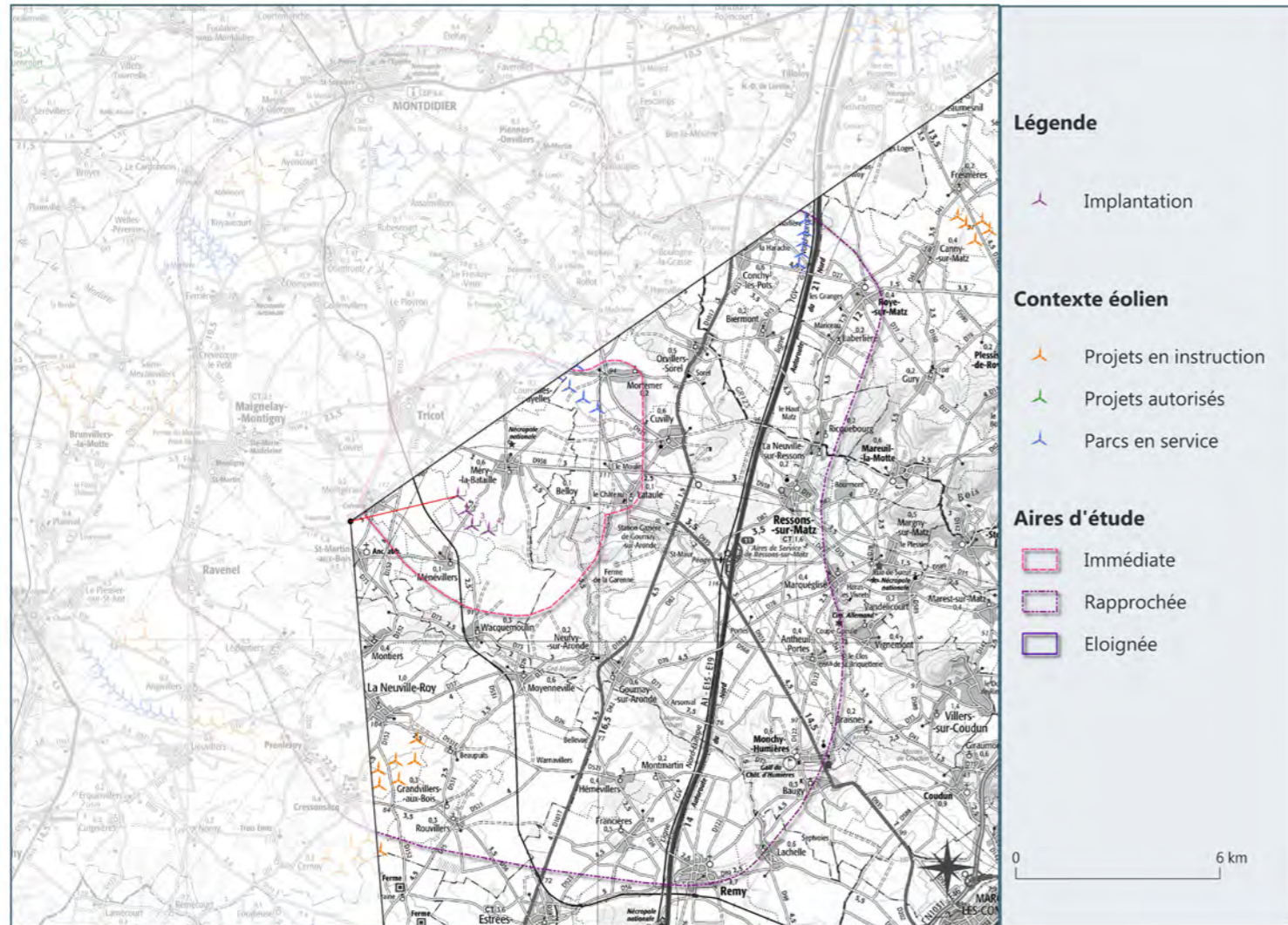


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°16 - Vue depuis la sortie est du hameau de Vaumont, sur la D27



Commentaire paysager

Etat initial :

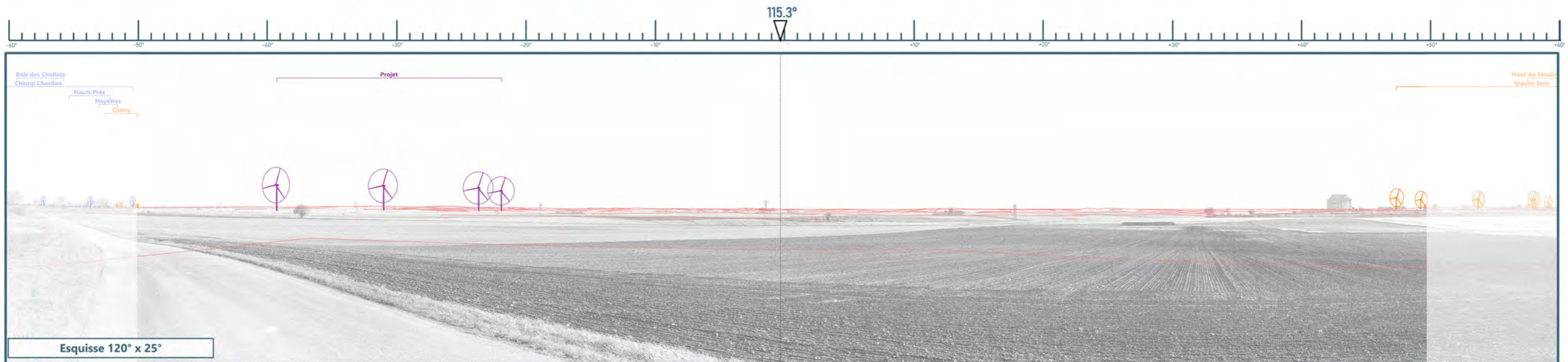
Le hameau de Vaumont, au nord du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Martin-aux-Bois, se trouve sur les hauteurs du plateau du Pays de Chaussée. Sa localisation lui donne une visibilité lointaine sur le plateau et l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois. Ces grandes étendues agricoles quasi dépourvues de motifs boisés ne laissent pourtant paraître aucun motif éolien. Seul le parc de Champ Chardon est légèrement visible sur la gauche du panorama, dans un rapport d'échelle similaire aux quelques éléments végétaux.

Etat projeté :

Depuis ce point de vue les quatre éoliennes du projet sont pleinement visibles et s'installent sur la gauche du panorama en direction de l'est. Il s'inscrit dans le prolongement du parc éolien de Champ Chardon, toutefois dans un rapport d'échelle supérieur. Le projet des Moulins de Méry crée un nouveau motif dans ce paysage quasi dépourvu d'éoliennes et d'éléments verticaux. Celui-ci entrera en concomitance avec l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, toutefois avec plus de 60° d'écart. Malgré quelques écarts inter-éoliennes le motif généré est cohérent et lisible dans le paysage. L'impact visuel depuis ce point de vue est fort.



Vue depuis la sortie est du hameau de Vaumont, sur la D27 - Vue n°16



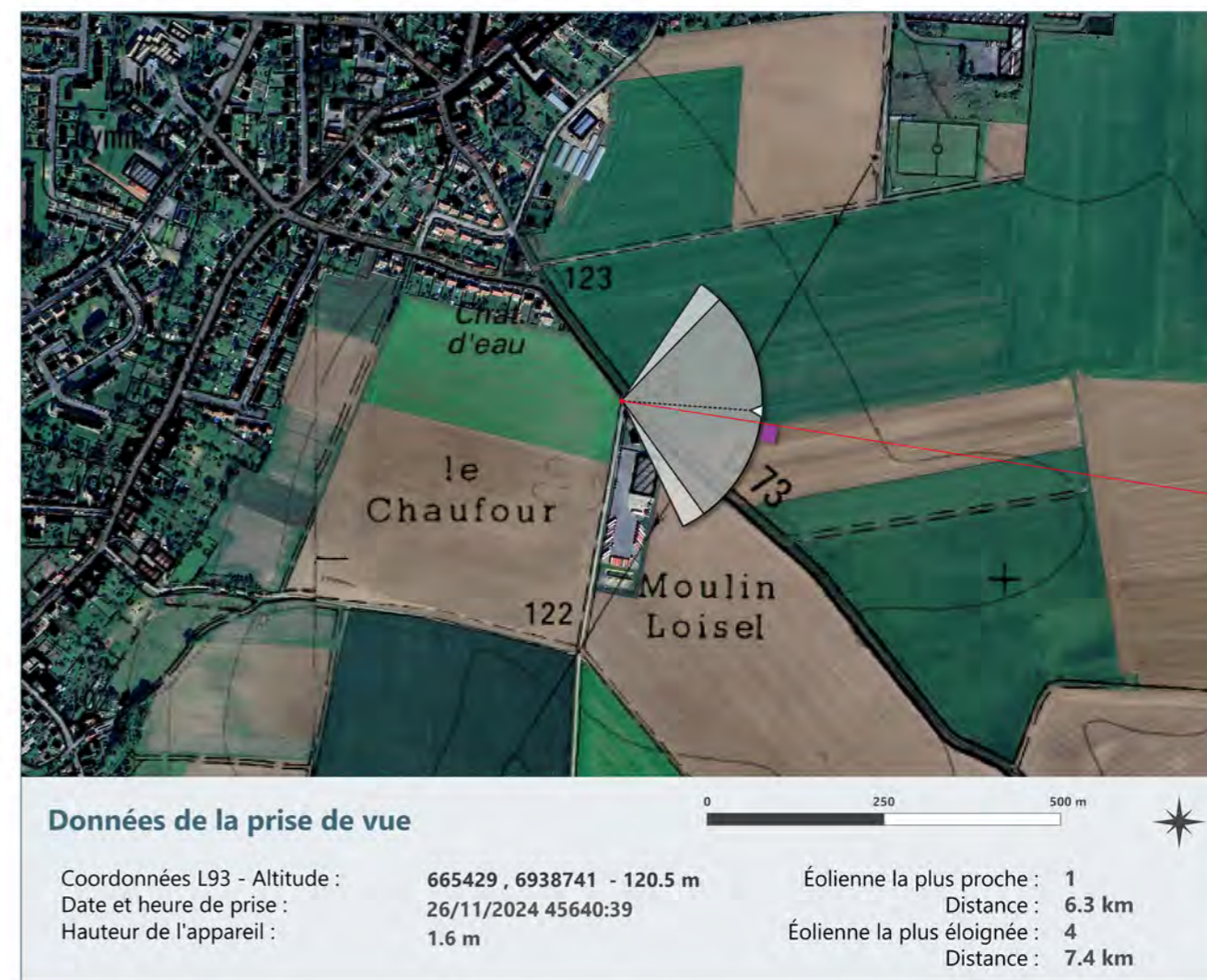
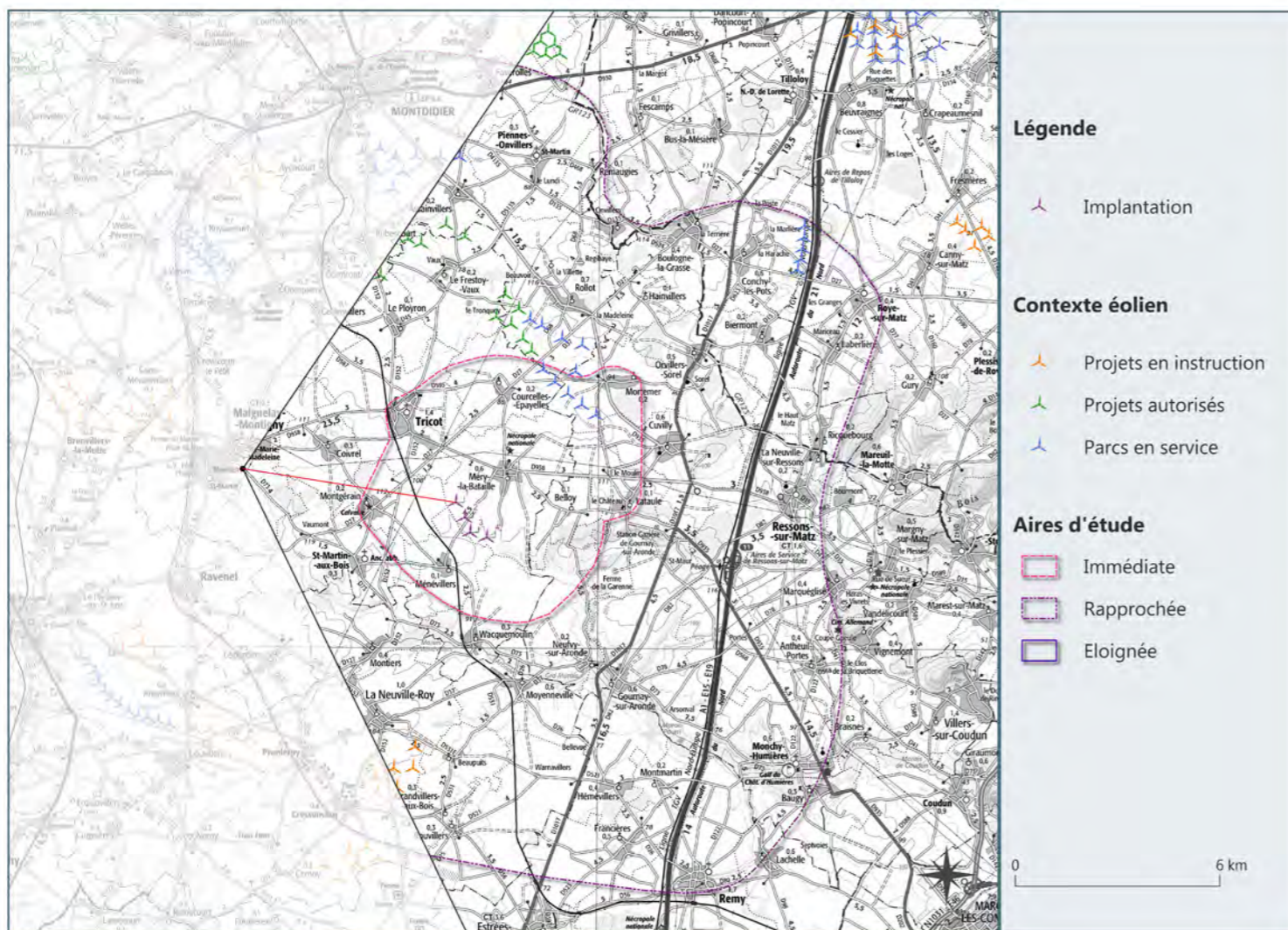


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°17 - Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny (D73)



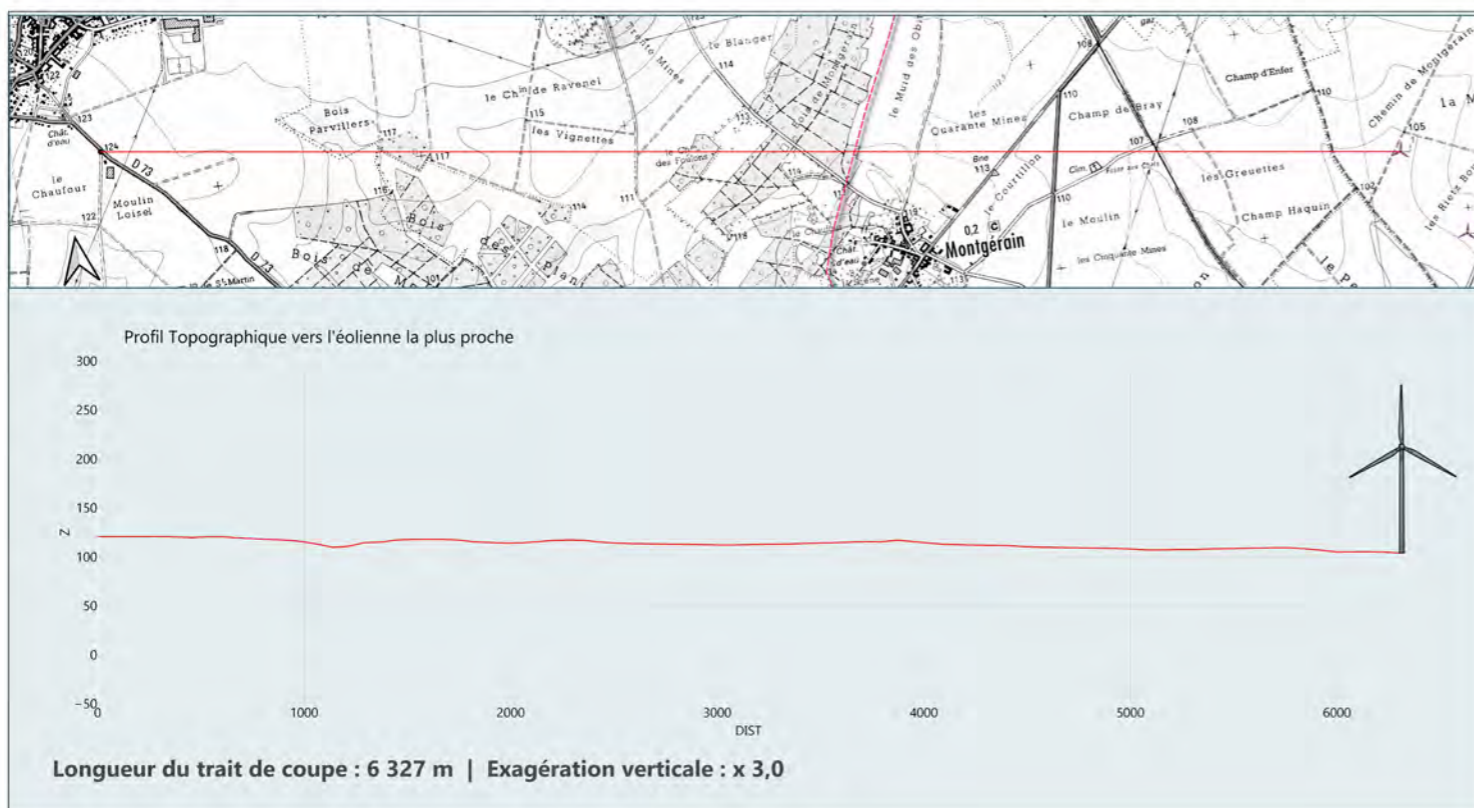
Commentaire paysager

Etat initial :

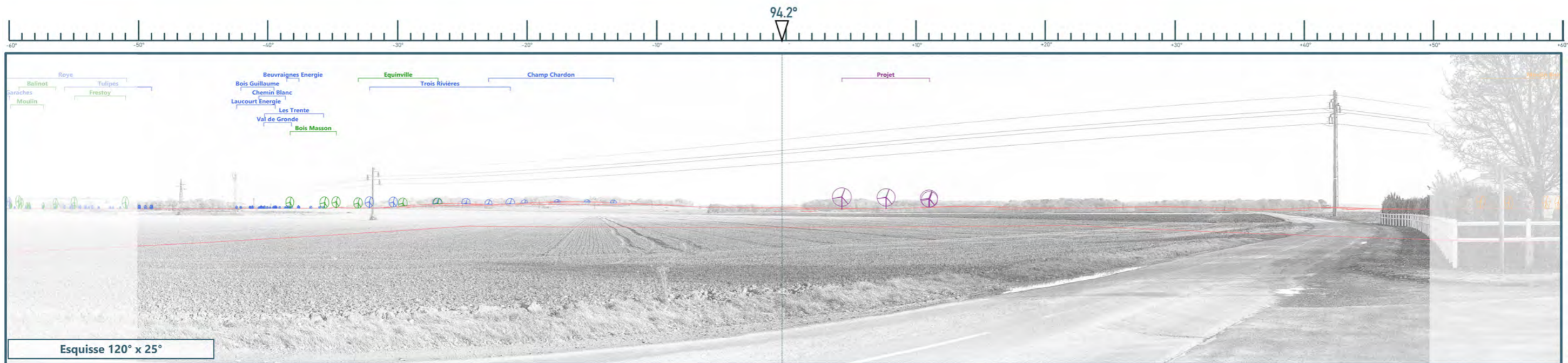
Depuis la D73, à la sortie sud-est de Maignelay-Montigny, les grandes cultures offrent une large étendue qui semble s'étendre en profondeur. Toutefois, elle est délimitée par diverses masses boisées et vallons en arrière-plan représentés par le Bois de Montigny, des Planiques et le Bois de Montgerain. L'éolien est présent à l'horizon, toutefois celui-ci est principalement occulté par ces boisements. Quelques bouts de pales du parc des Trois Rivières sont légèrement identifiables.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère en arrière-plan des masques arborés, et seulement les rotors seront visibles. Toutefois, le projet devient le motif éolien le plus visible depuis Maignelay-Montigny. Malgré une implantation en ligne/courbe, deux éoliennes viendront se superposer, rendant la lecture du parc plus difficile. L'impact visuel est modéré.



Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny (D73) - Vue n°17



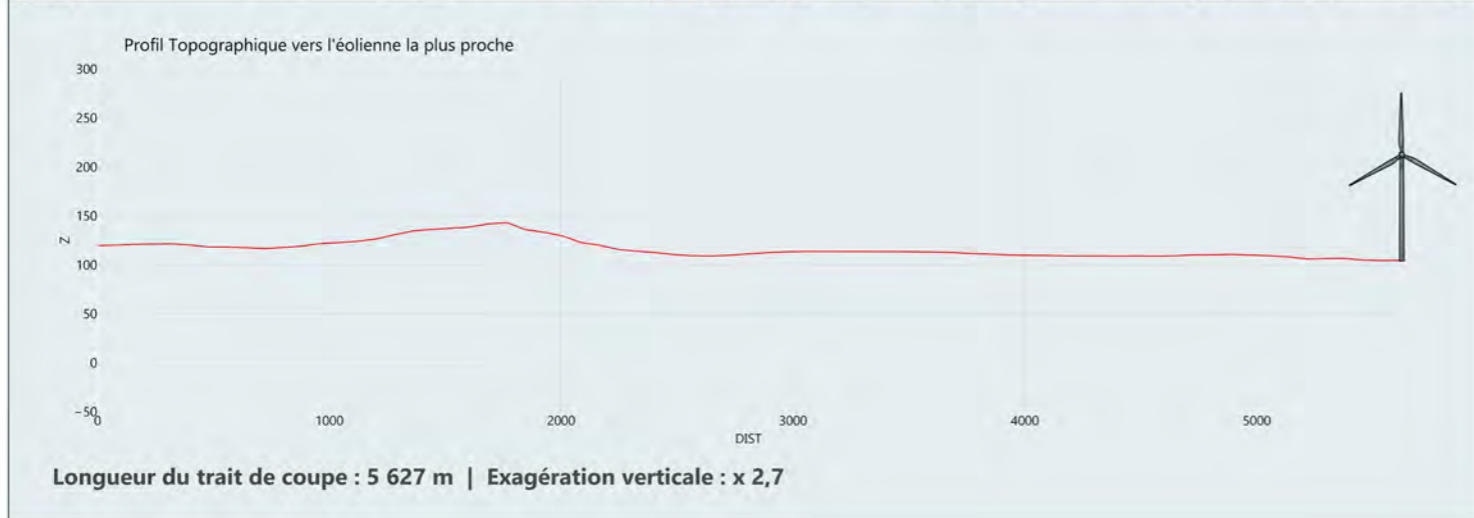
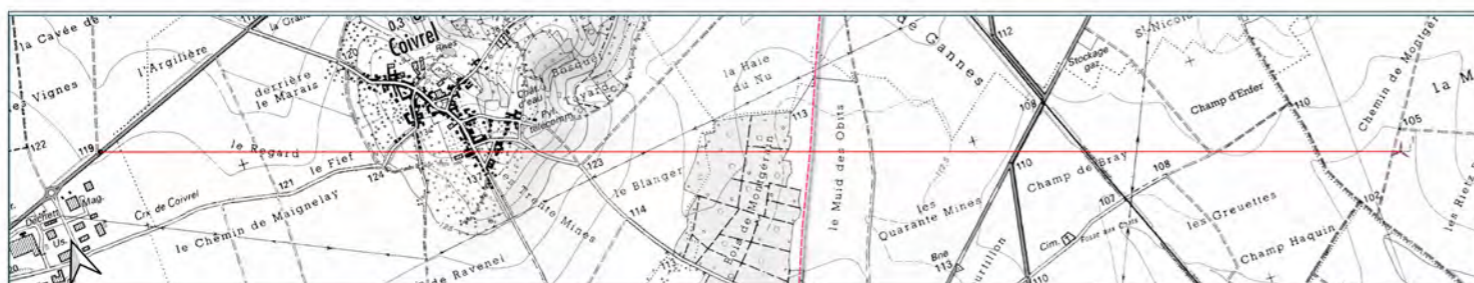
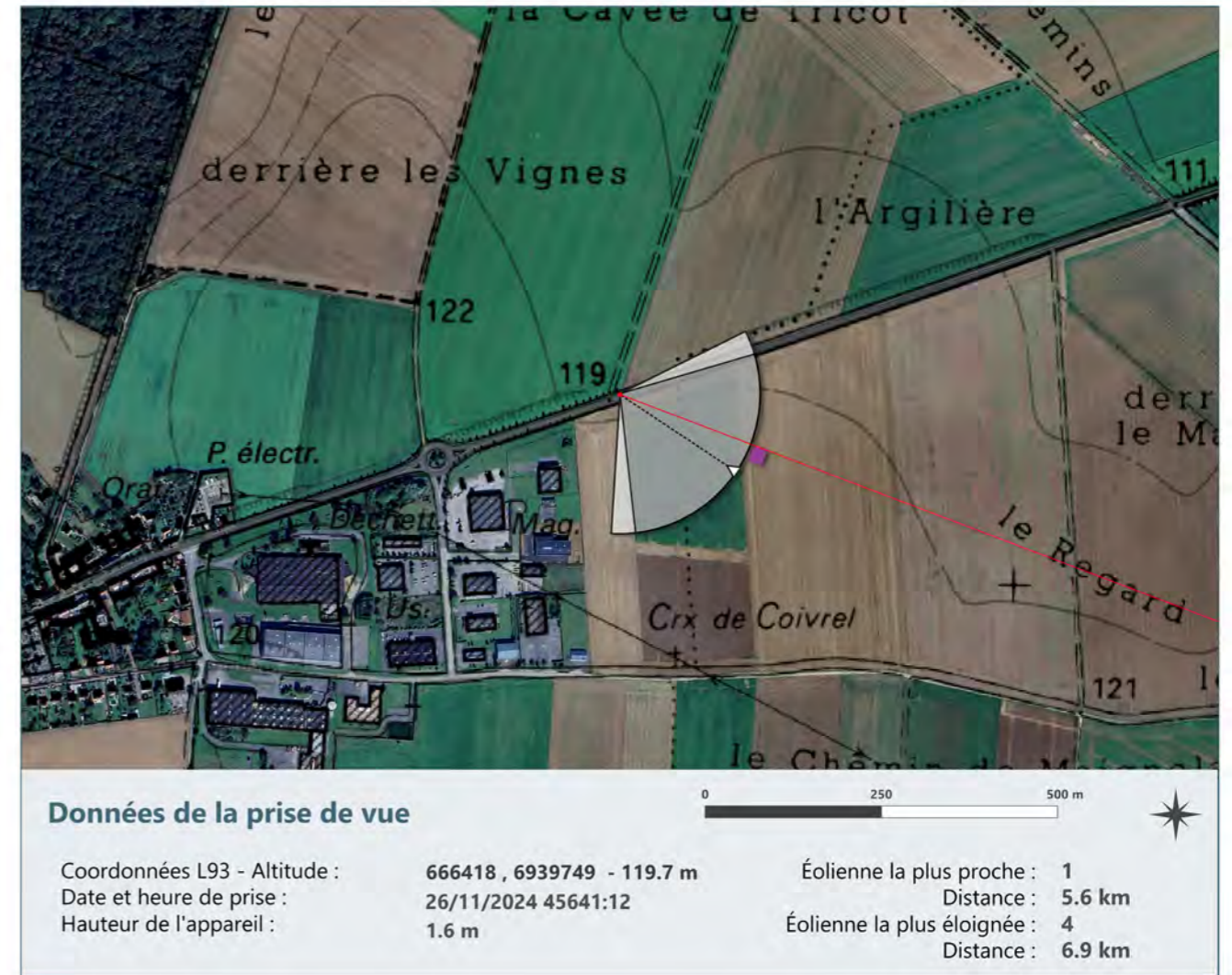
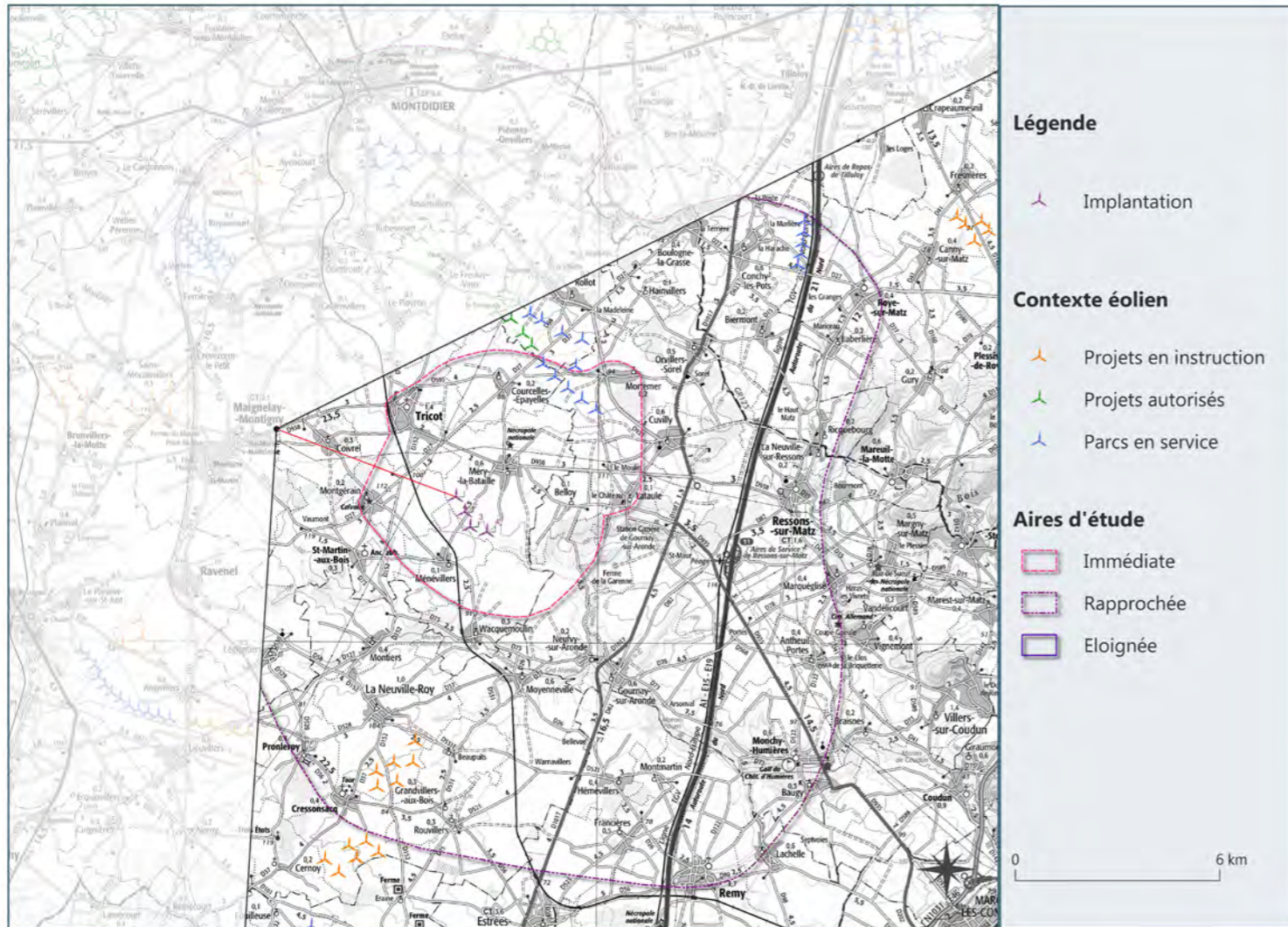


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°18 - Vue depuis la D938, à l'est de Maignelay-Montigny



Commentaire paysager

Etat initial :

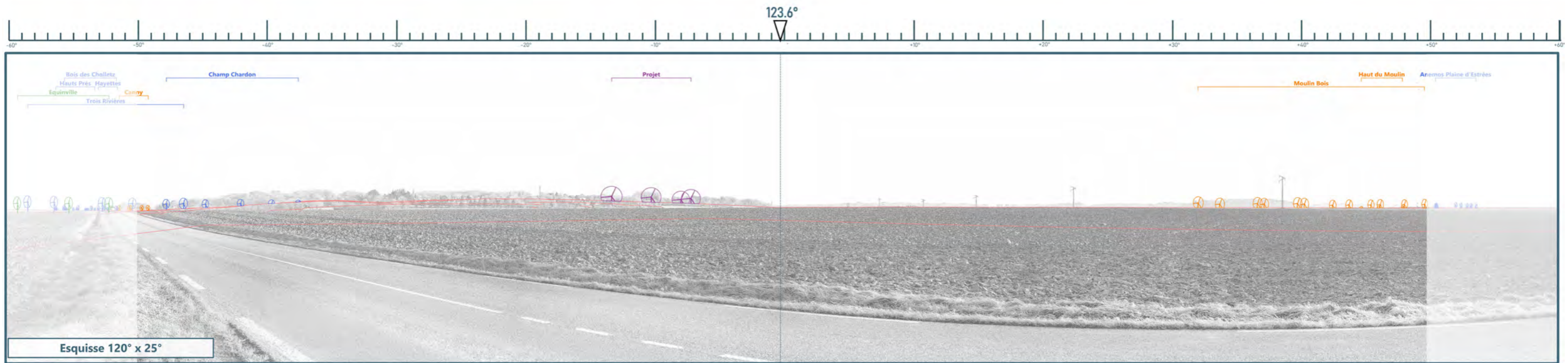
Depuis la D938, à l'est de Maignelay-Montigny, le premier plan est caractérisé par de grands champs agricoles qui ouvrent le paysage. Au second plan, sur la gauche du panorama, les motifs végétaux et vallons sur lequel s'implante de village de Coivrel viennent fermer l'horizon. Les motifs verticaux sont très nombreux en arrière-plan et permettent de masquer le motif éolien. Quelques parcs éoliens sont identifiables dans le prolongement de la D938 et en direction du nord.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère à l'arrière du vallons et des masques arborés. Seuls les bouts des pales seront identifiables. Toutefois, les éoliennes s'inscrivent dans un rapport d'échelle légèrement supérieur aux boisements à proximité. L'impact visuel est alors faible.



Vue depuis la D938, à l'est de Maignelay-Montigny - Vue n°18



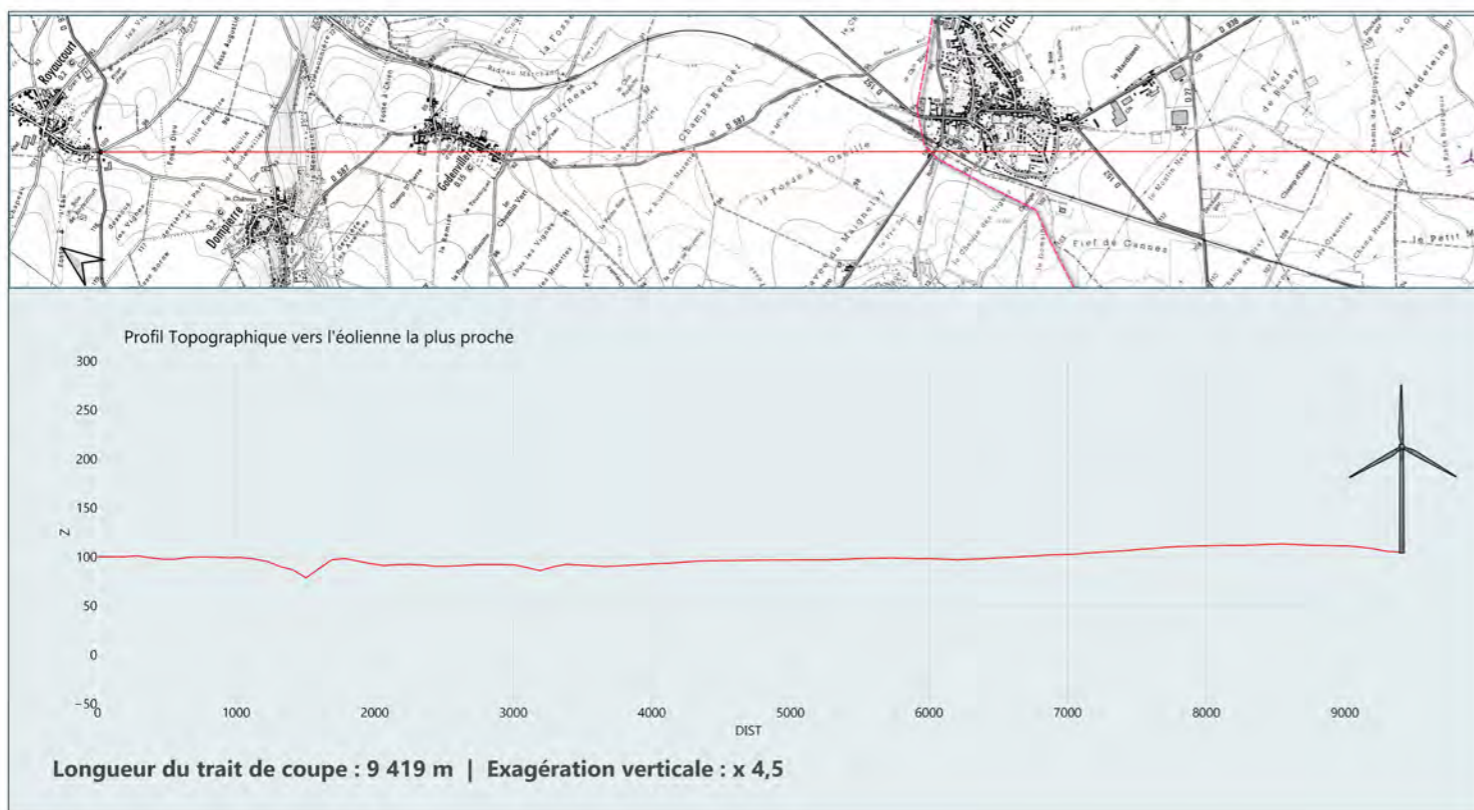
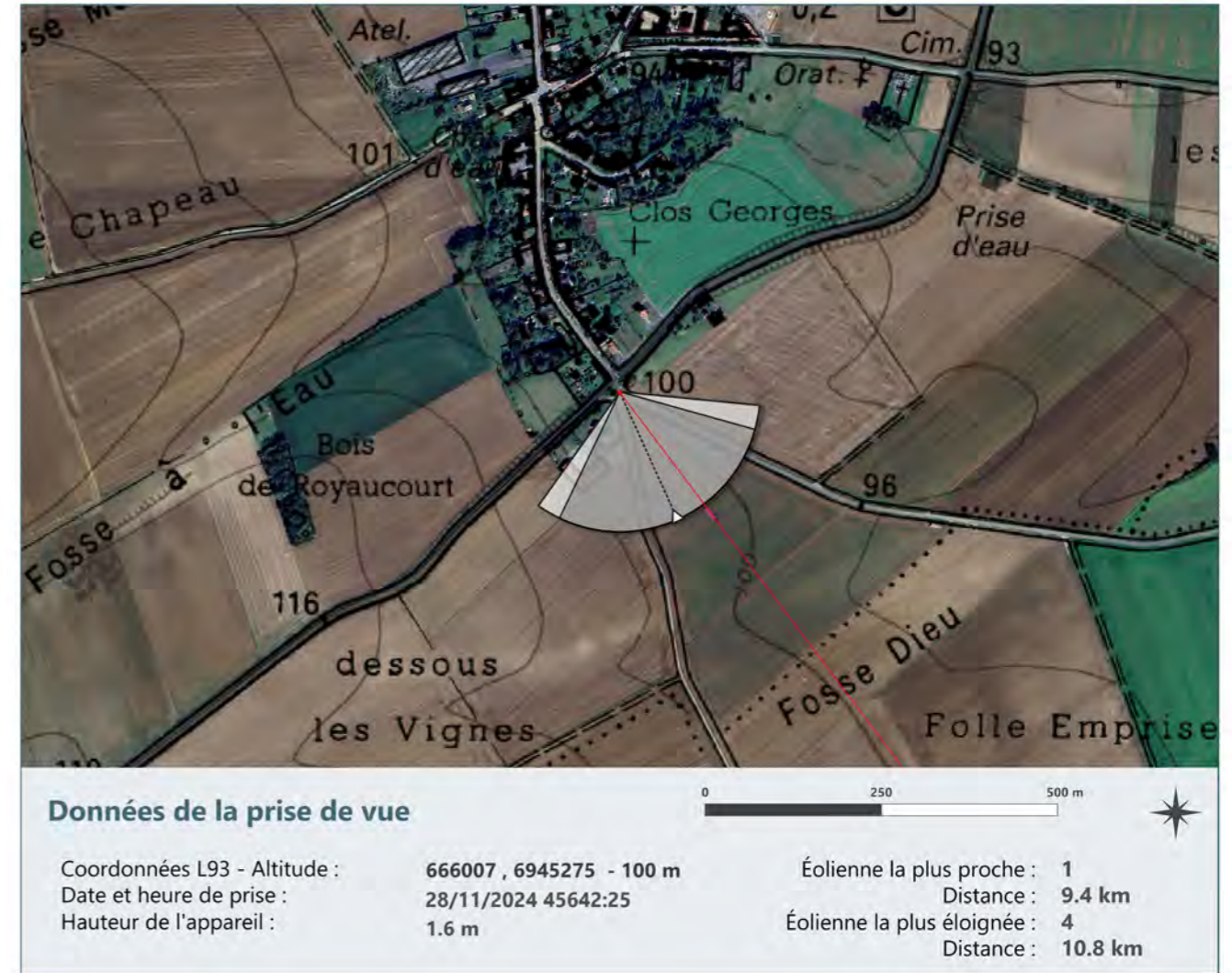
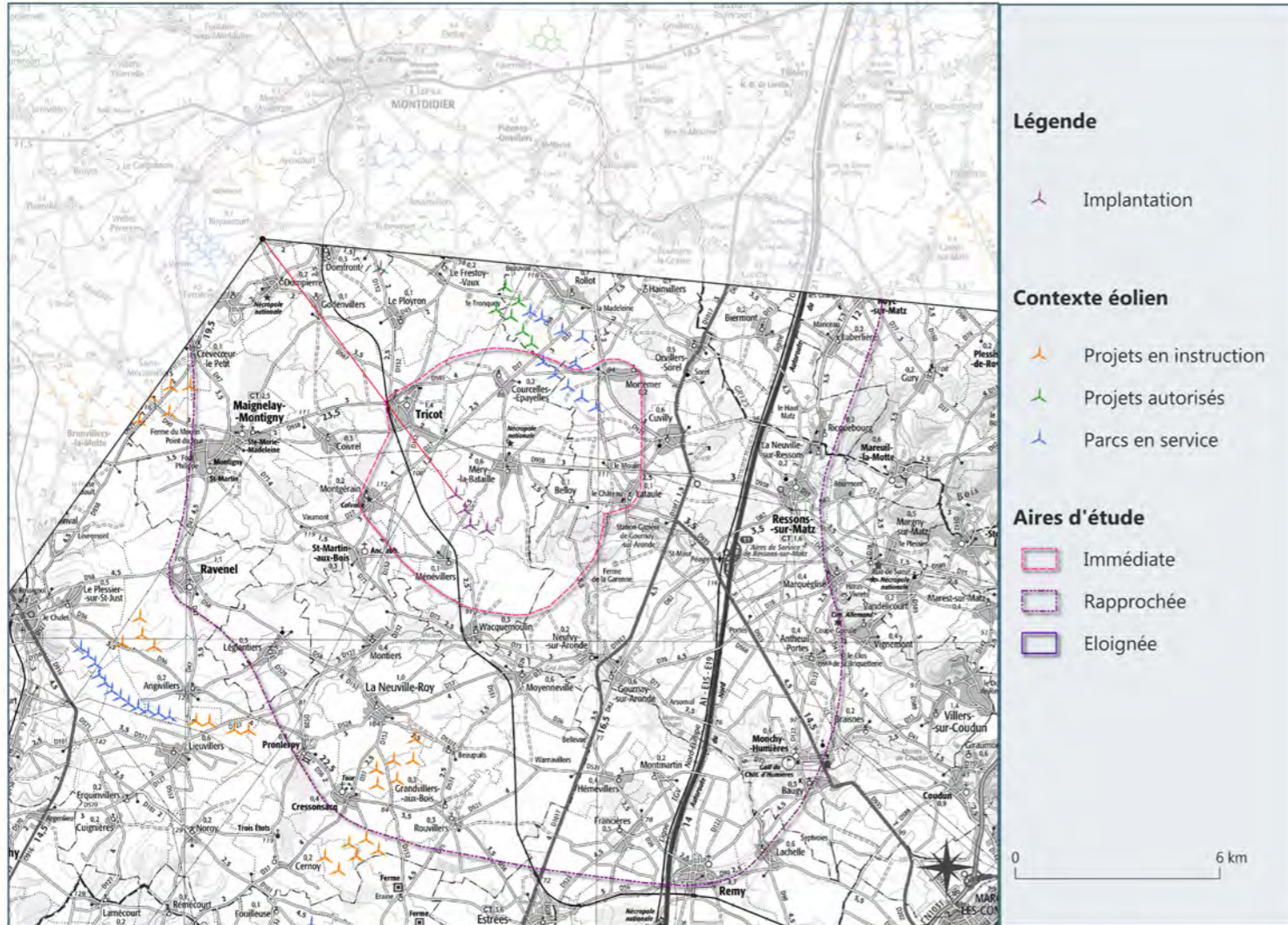


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°19 - Vue depuis la sortie sud de Royaucourt



Commentaire paysager

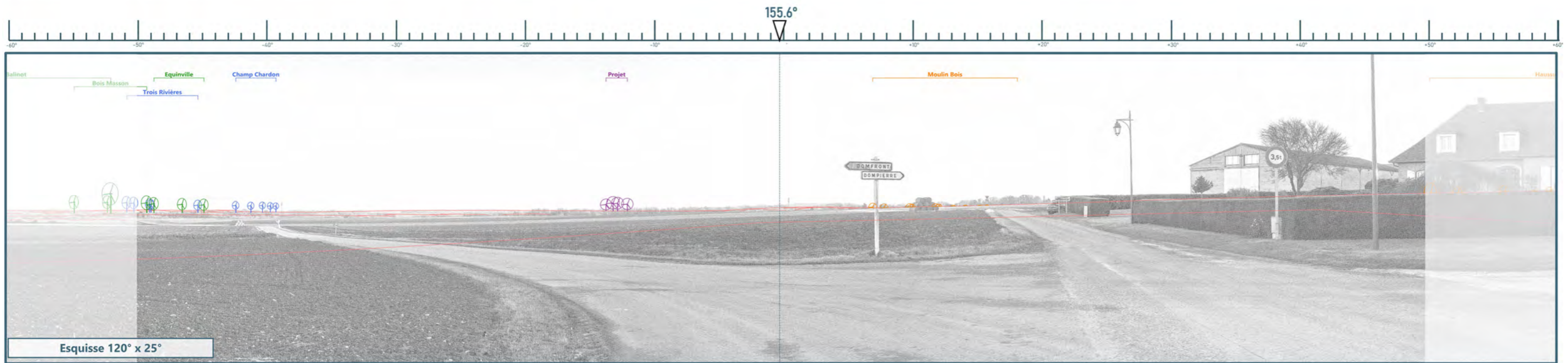
Etat initial :

Depuis la sortie sud-ouest de Royaucourt, le paysage est ouvert en direction du sud-est. En effet, les larges parcelles agricoles qui ponctuent le paysage et le passage de la vallée de la Noye en direction du sud-est ouvrent le paysage sur le lointain, depuis les hauteurs de Royaucourt. Sur la droite du panorama, les vues sur le lointain sont fermées par les habitations et la végétation ornementale du village. En direction du nord-est, à l'arrière-plan l'horizon est toutefois rapidement fermé par les divers boisements qui jouxtent en partie la Noye. Depuis ce point de vue ouvert, les parcs éoliens de Champ Chardon et Troix Rivières sont nettement visibles sur la gauche du panorama.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère au centre du panorama, à l'arrière de la lisière boisée. Toutefois, les quatre éoliennes seront totalement visibles. En effet l'inscription du projet éolien sur les hauteurs du plateau Picard les rendent perceptibles au-delà des masses boisées qui bordent la Noye. Bien que générant un faible étalement, le projet vient augmenter l'angle d'occupation du motif éolien depuis la sortie de village de Royaucourt et créer un nouveau point d'appel vertical dans le paysage. L'impact visuel est alors modéré.

Vue depuis la sortie sud de Royaucourt - Vue n°19



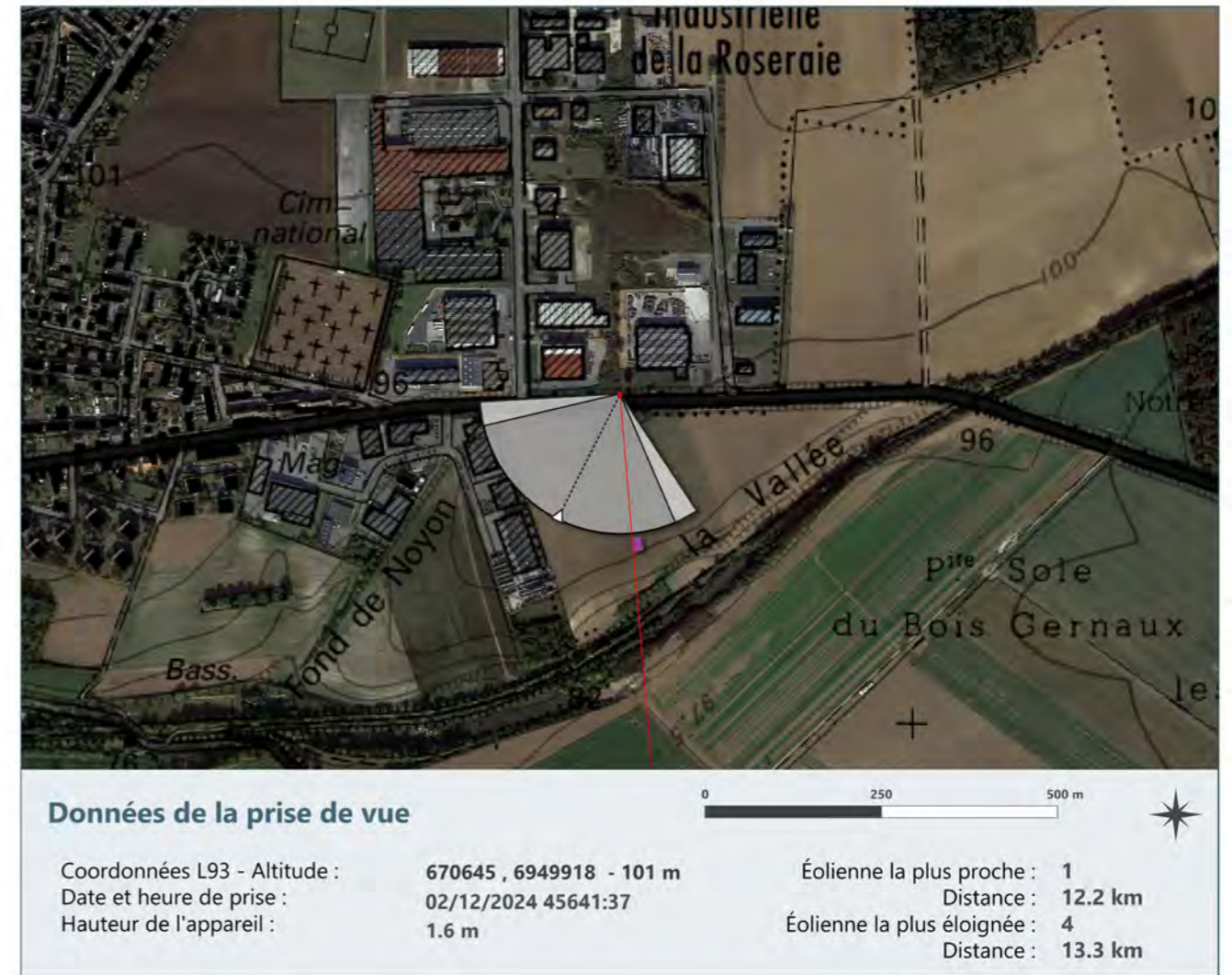
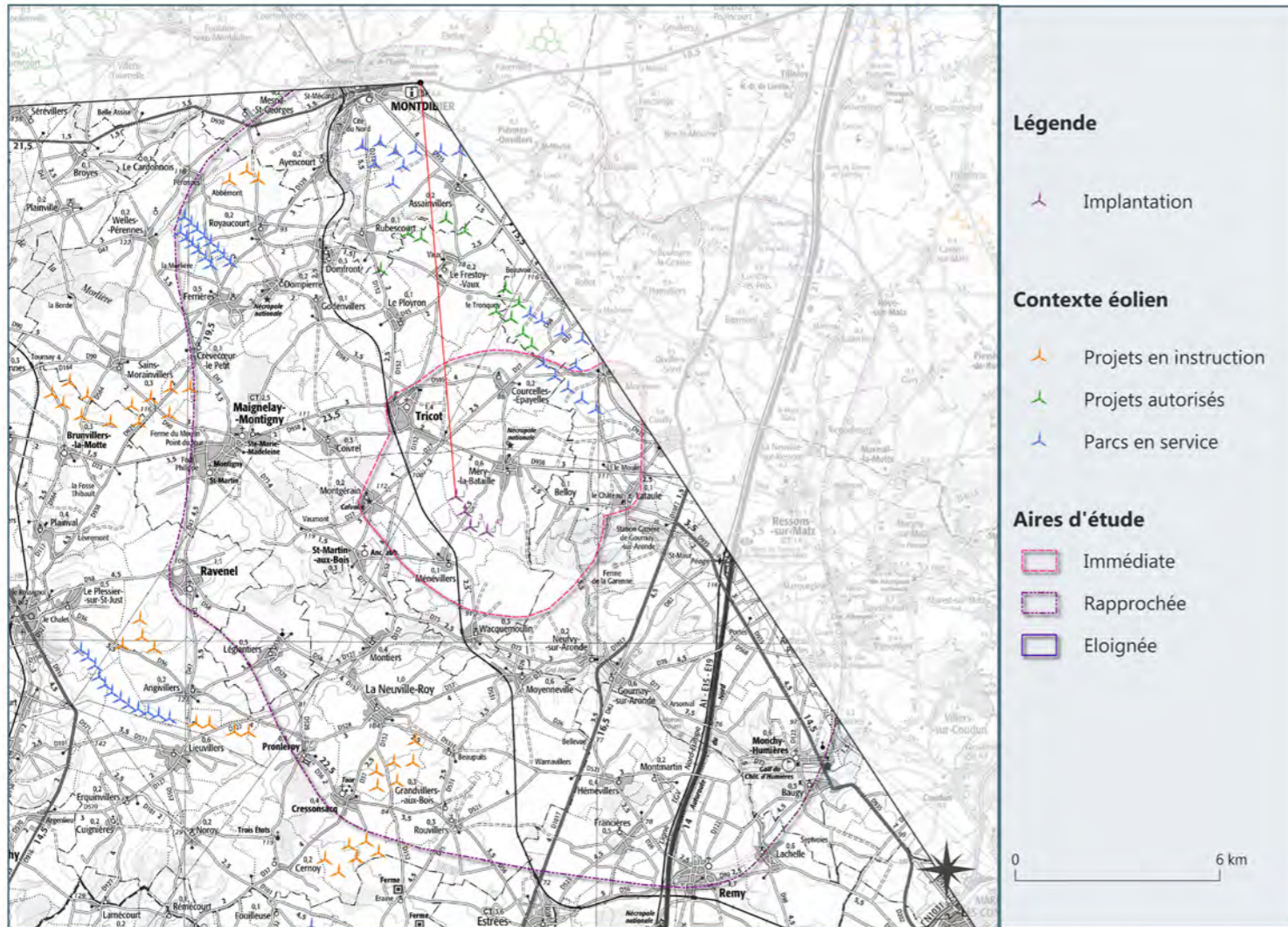


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°20 - Vue depuis l'entrée est de Montdidier, sur la D930



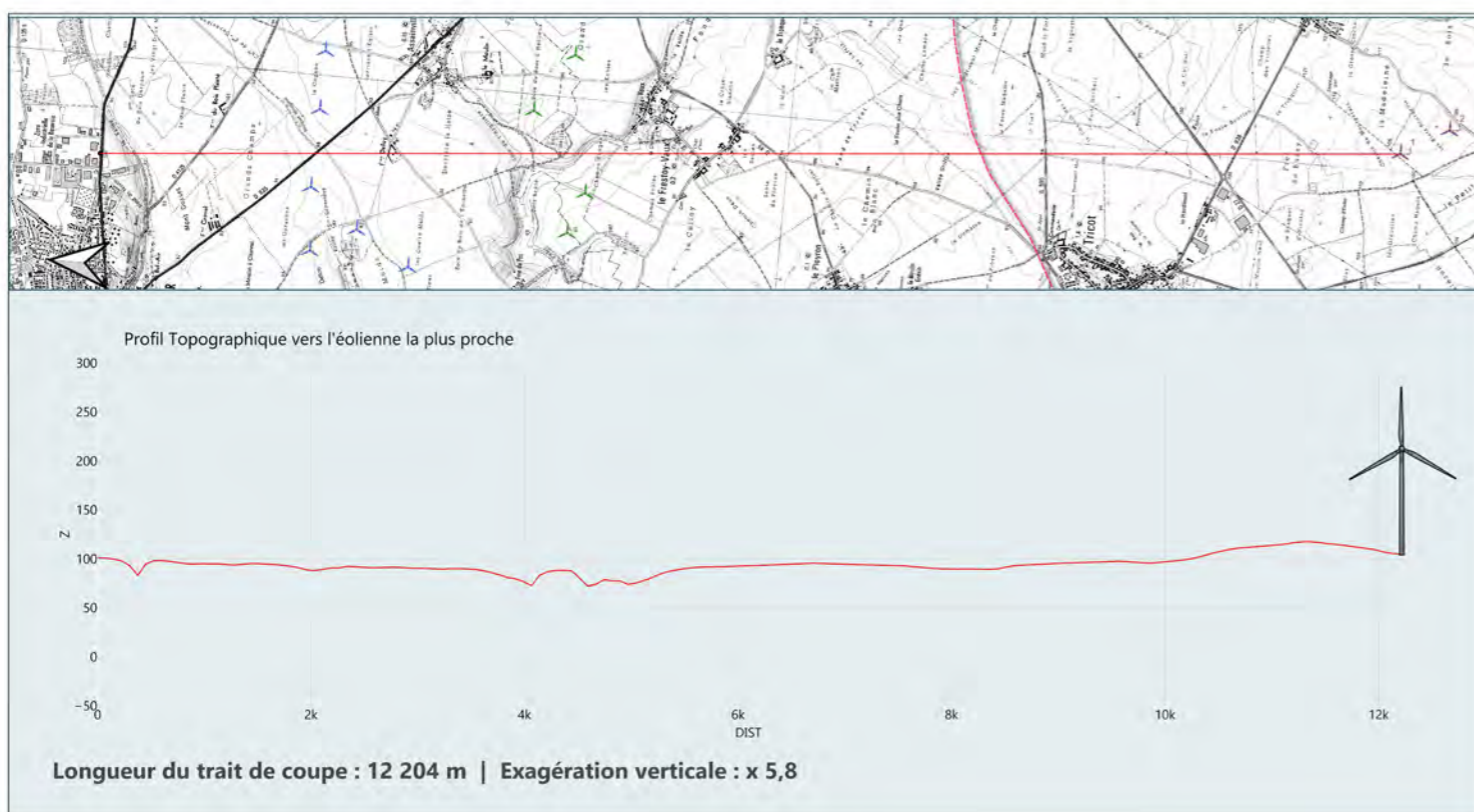
Commentaire paysager

Etat initial :

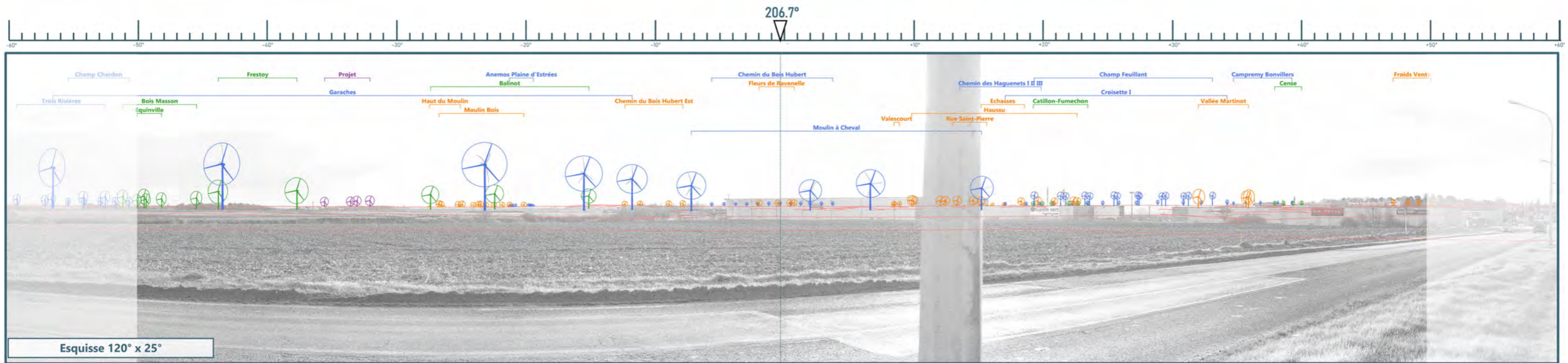
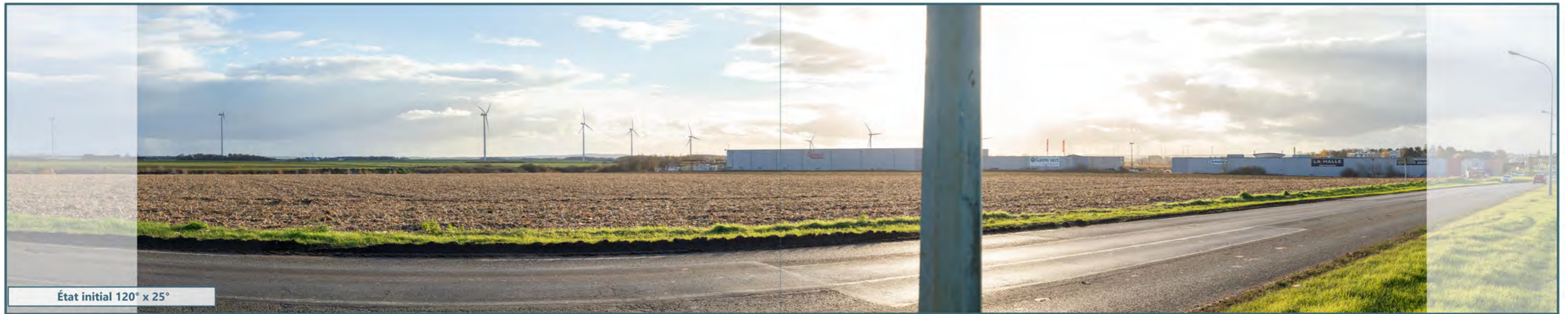
Depuis la sortie est de Montdidier, sur la départementale 930, le paysage est relativement ouvert en direction du sud. Toutefois, vers l'ouest en direction du bourg de Montdidier, diverses infrastructures industrielles ponctuent cette entrée/sortie et viennent occulter les vues sur le paysage environnant. Sur la D930, une fois la zone industrielle passée, les usagers seront contraints à un paysage ouvert sur les parcelles agricoles ponctuées de quelques boisements, et sur un motif éolien relativement dense. En effet divers parcs éoliens sont visibles, comme celui de Garaches, Moulins à Cheval, Trois Rivières ou encore Croisette I. Leur distribution semble homogène avec des variations dans la taille et la distance.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère sur le lointain et les rotors des quatre éoliennes seront visibles. Les mâts sont légèrement occultés par les éléments boisés qui ponctuent le paysage. Néanmoins, le projet vient s'insérer à l'arrière-plan entre divers parcs et notamment entre le parc éolien de Garache situé au second-plan et dont la prégnance visuelle est bien plus importante. Les éoliennes des Moulins de Méry viennent compléter le motif éolien depuis ce point de vue et sont dans un rapport d'échelle similaire aux éoliennes de Champ Chardon et Trois Rivières. L'impact visuel est alors faible.



Vue depuis l'entrée est de Montdidier, sur la D930 - Vue n°20



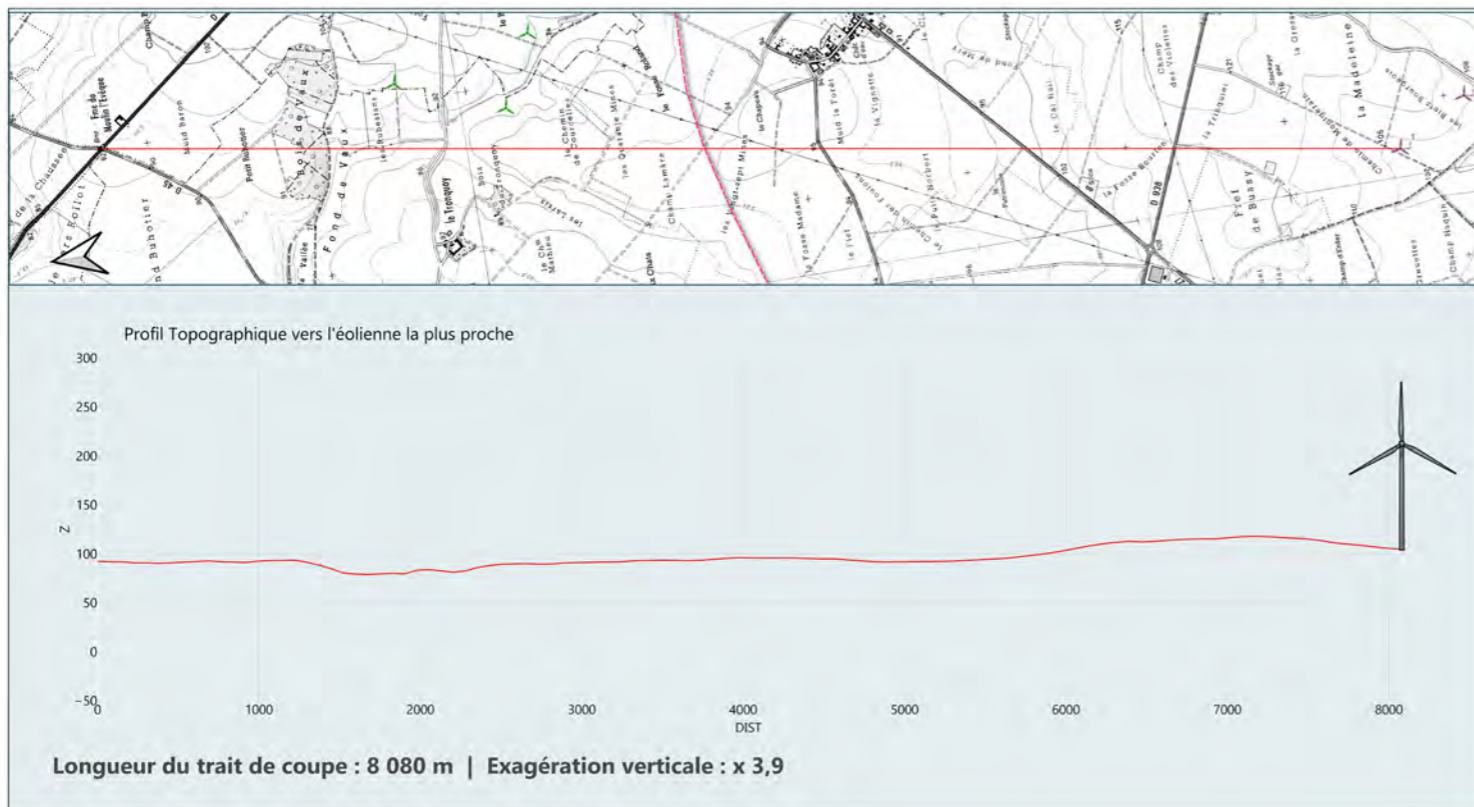
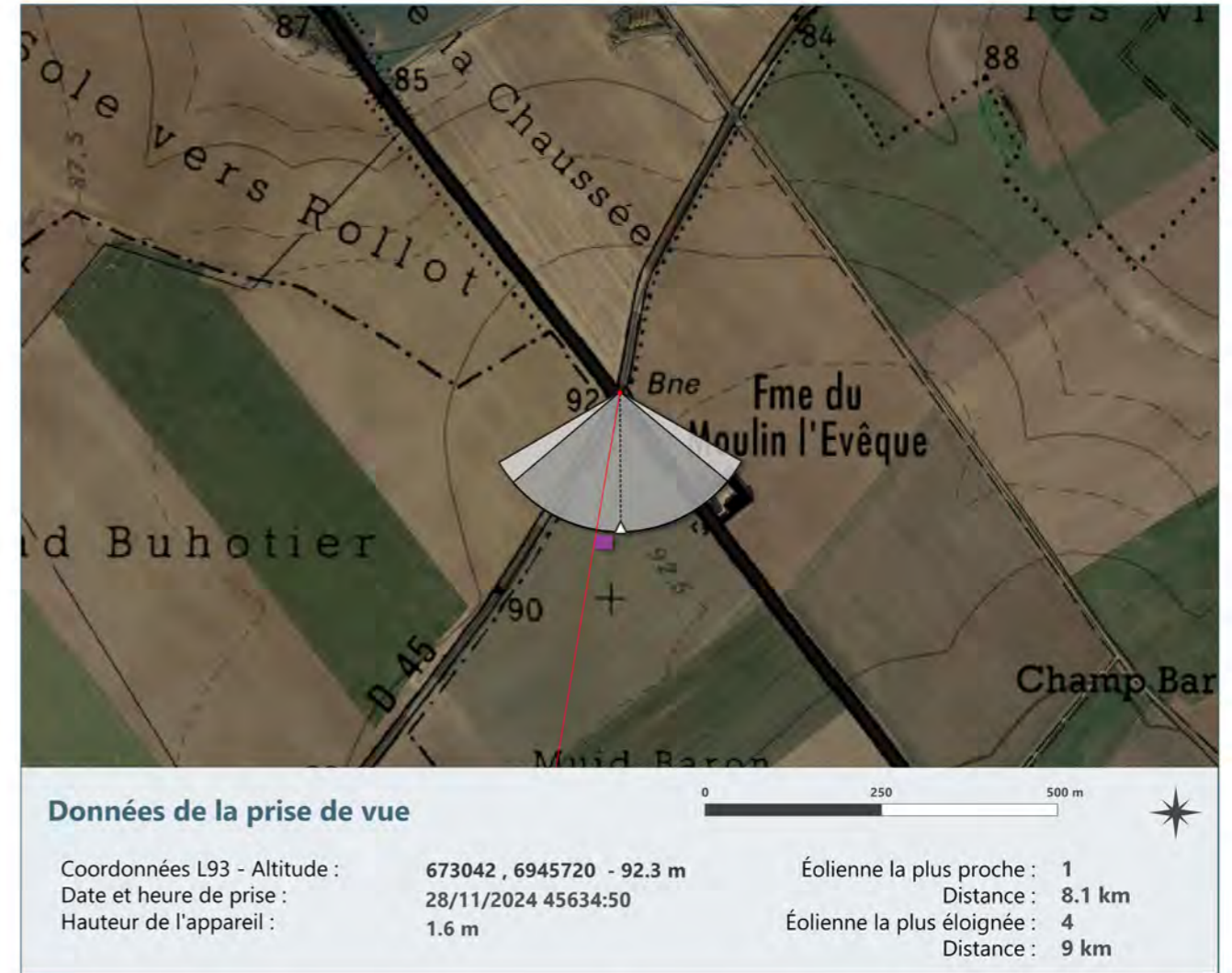
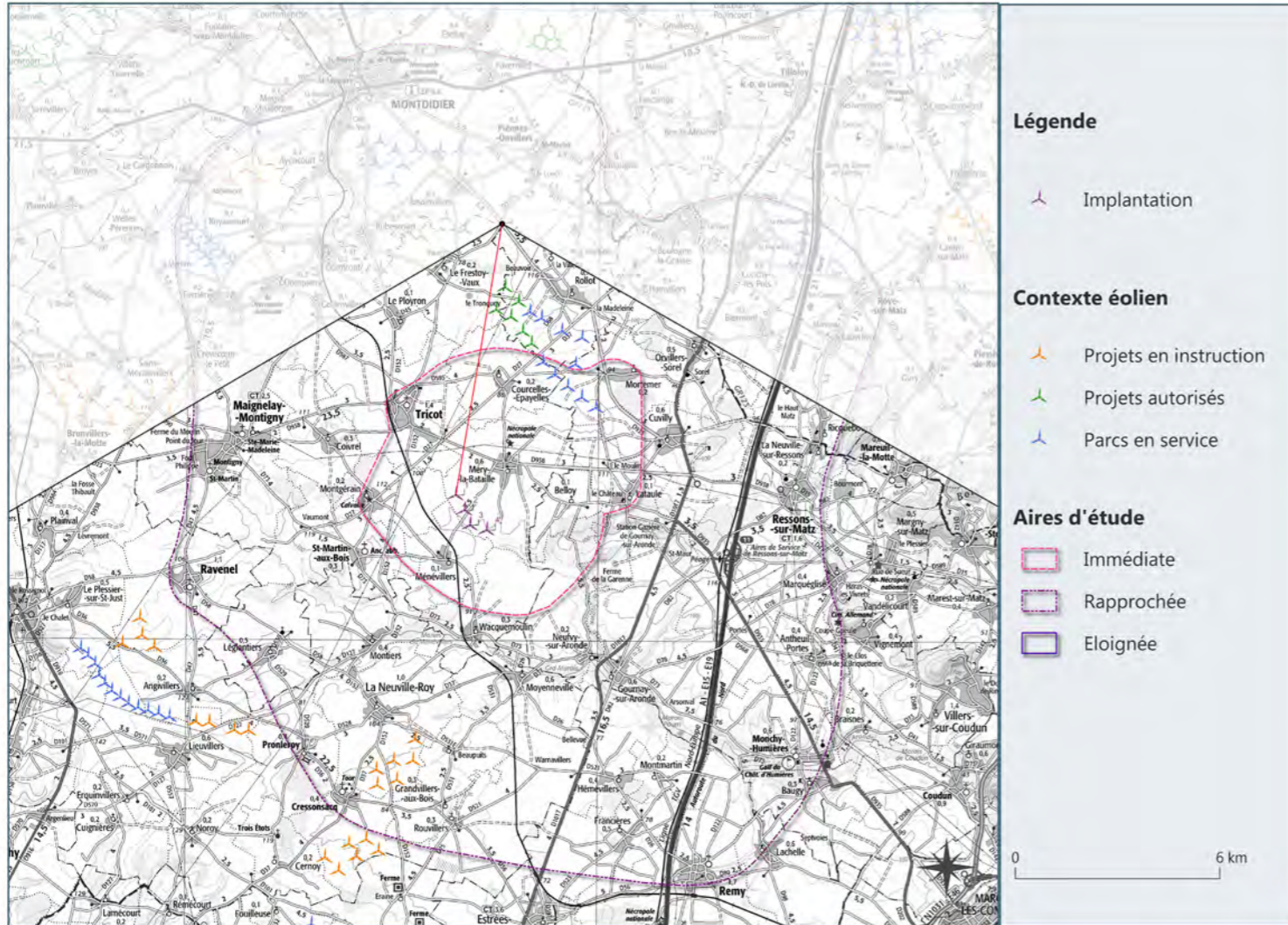


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°21 - Vue depuis l'intersection entre la D45 et la D935, au sud-est d'Assainvillers



Commentaire paysager

Etat initial :

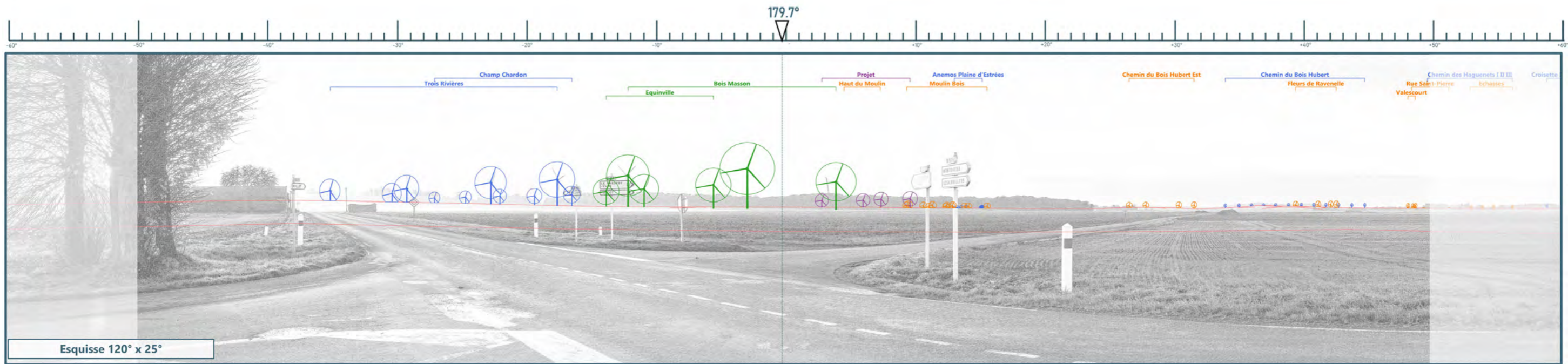
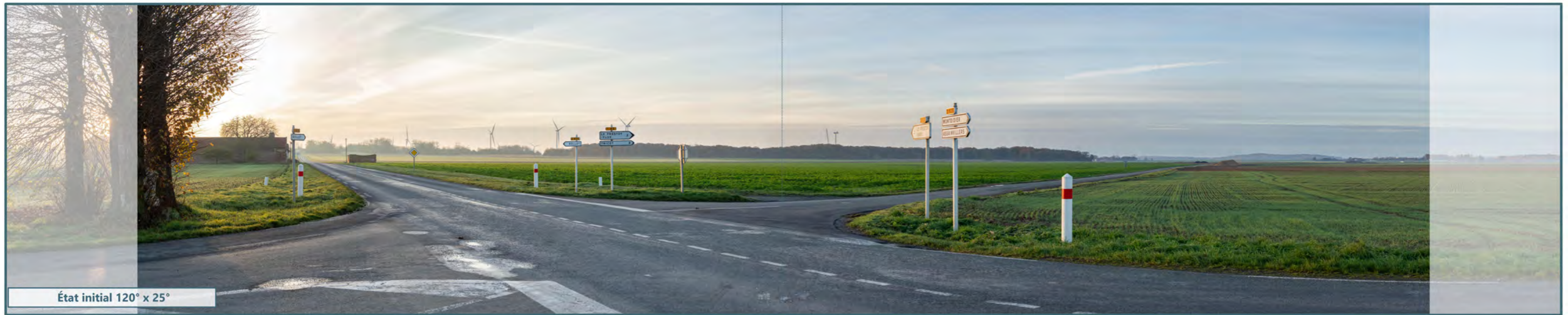
Depuis l'intersection entre la D45 et la D945, au sud-est de Assainvillers, les grandes cultures offrent une large étendue qui semble s'étendre en profondeur en direction du sud-ouest et du plateau Picard. Toutefois, quelques eminences boisées sur la ligne d'horizon, et un rideau végétal représenté par le bois de Vaux, en direction du sud-est, limitent les perceptions visuelles sur le lointain. Sur la partie gauche du panorama, la Ferme du Moulin l'Evêque vient occulter toutes visibilités sur le Santerre et Vermandois. Depuis ce point de vue, l'éolien est déjà présent et principalement visible à gauche du panorama. Il est caractérisé par les parcs construits de Champ Chardon et Trois Rivières mais également par les parcs autorisés de Equinville et Bois Masson. Toutefois, les masses boisées viennent tronquer ces parcs et laissent apparaître seulement une partie des rotors ou un bout de pale.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'insère à l'arrière du parc éolien autorisé de Bois Masson et du Bois de Vaux. Cette masse boisée s'inscrit dans un rapport d'échelle similaire au projet éolien et vient occulter la quasi-totalité des éoliennes. Seuls les bouts de pales des éoliennes MY1, MY2 et MY3 seront légèrement visibles. L'impact visuel est alors très faible.



Vue depuis l'intersection entre la D45 et la D935, au sud-est d'Assainvillers - Vue n°21



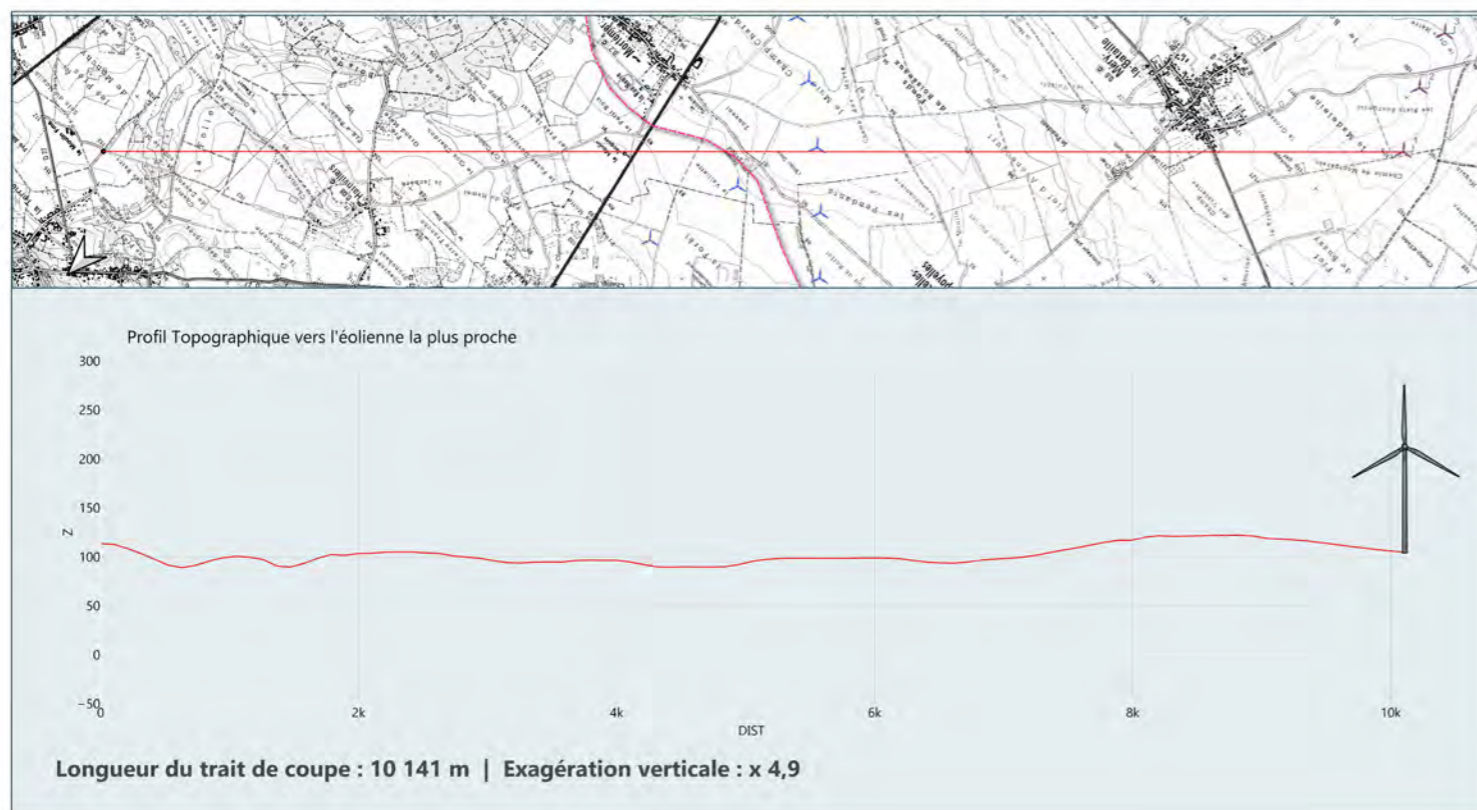
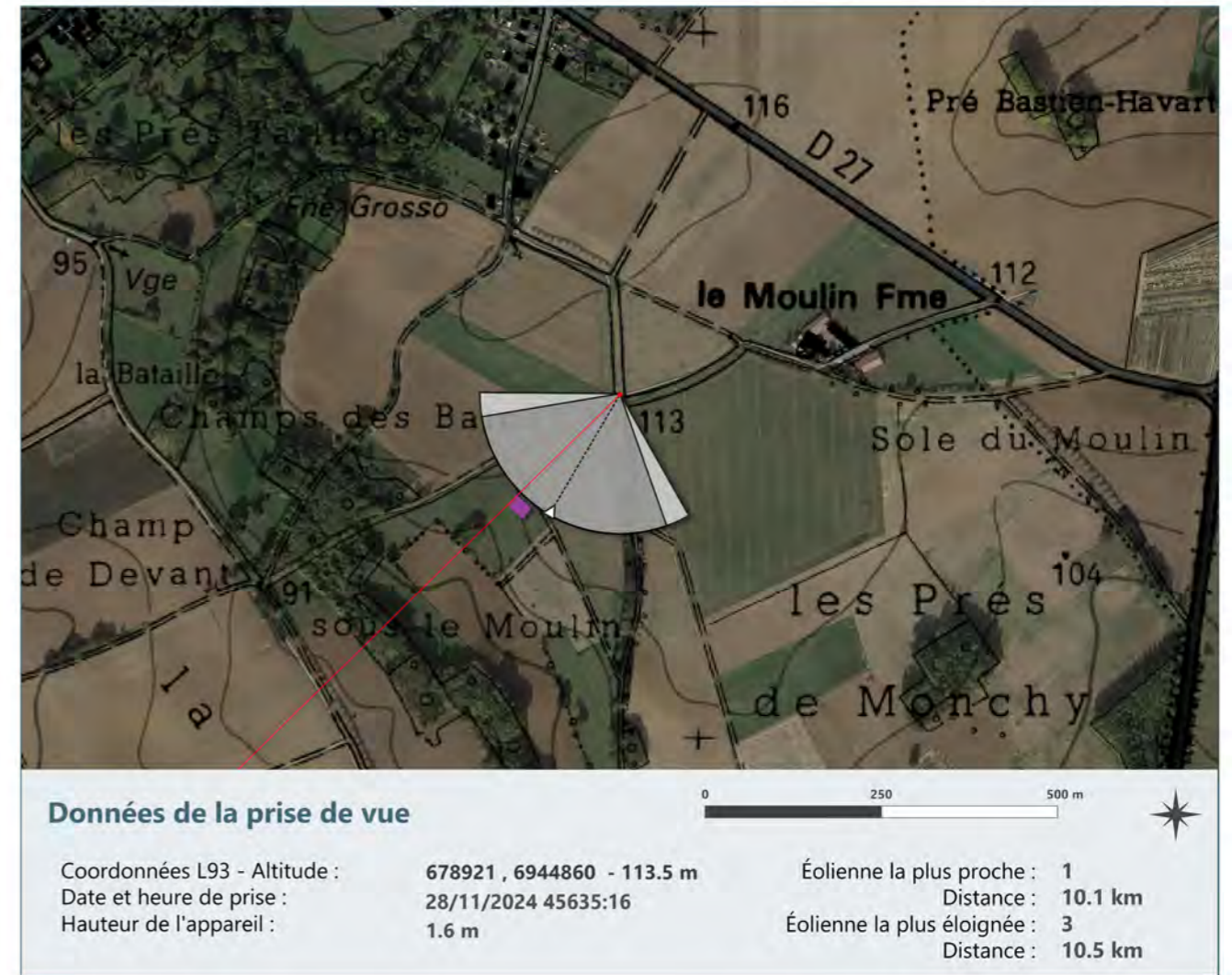
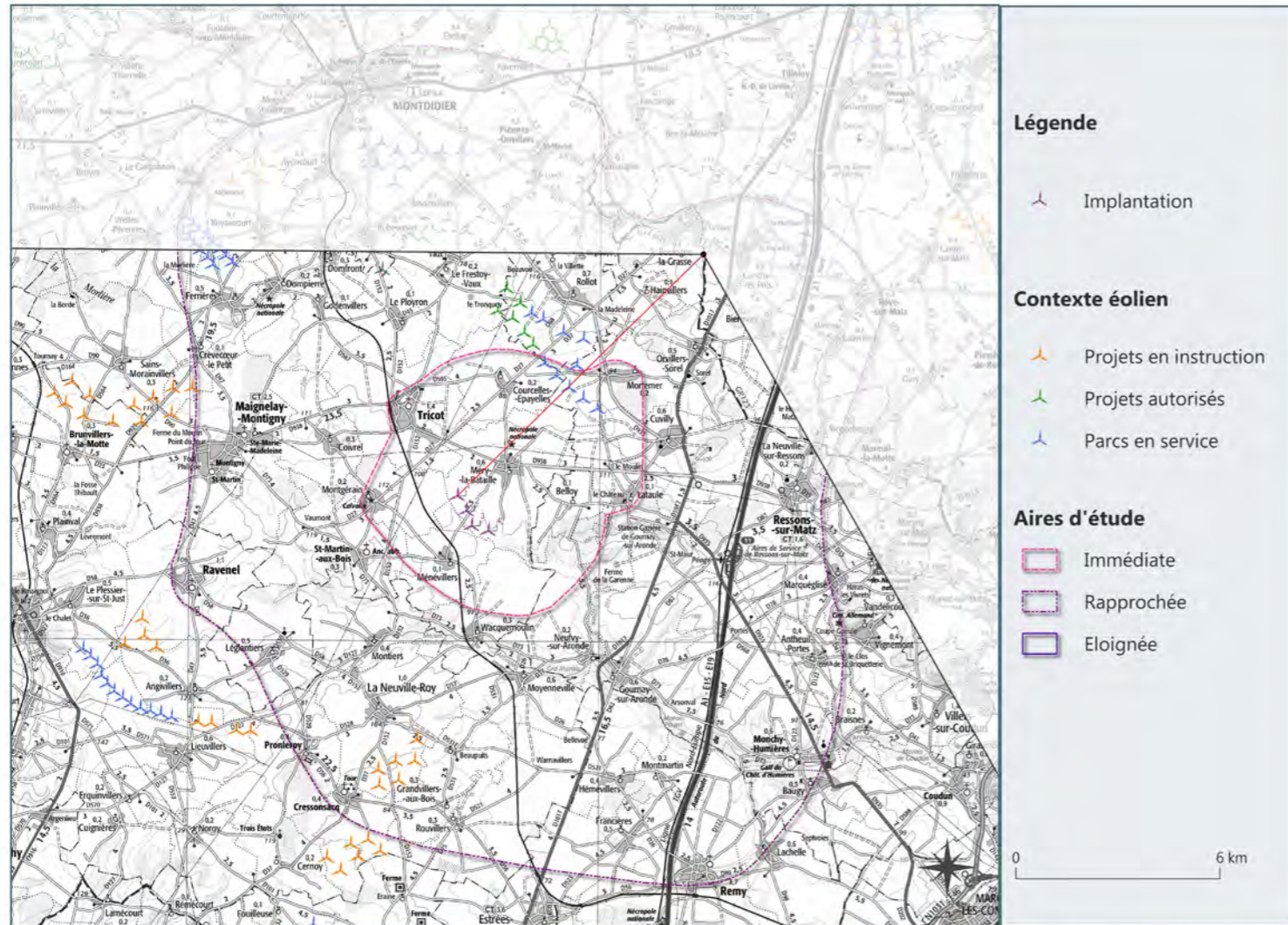


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°22 - Vue depuis le GR123, au sud de Boulogne-la-Grasse



Commentaire paysager

Etat initial :

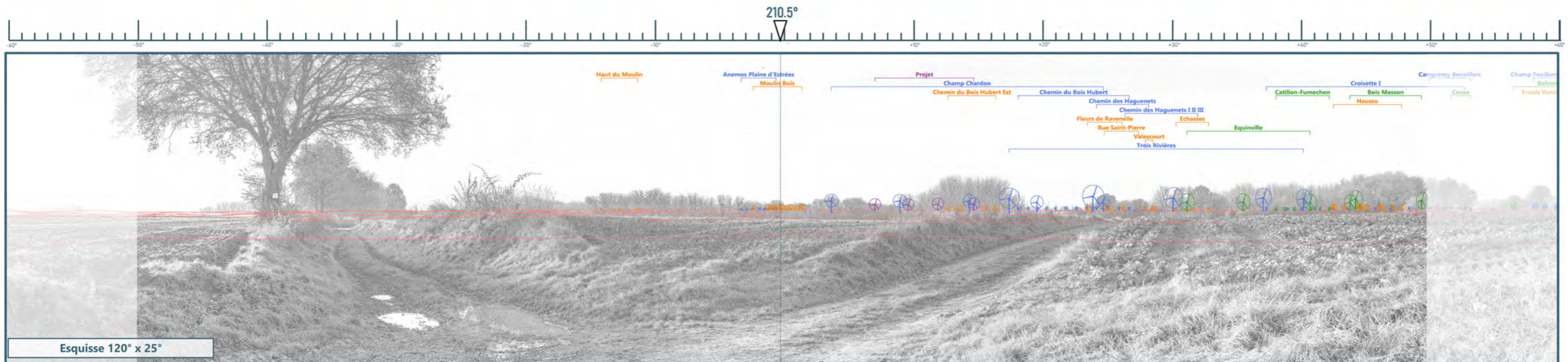
Au sud de Boulogne-la-Grasse, depuis le GR123, le paysage est semi-ouvert. Toutefois, l'ondulation du relief et les boisements autour des champs agricoles coupent les visibilitées vers l'horizon. Seules quelques ouvertures visuelles sur la gauche du panorama ouvrent les perspectives sur les étendues agricoles. Depuis ce point de vue, le contexte éolien s'installe en direction du sud-ouest. Néanmoins, les éminences boisées viennent en partie masquer les parcs construits, à l'exception des pales des éoliennes de Champ Chardon et Trois Rivières. Toutefois, ces parcs s'inscrivent dans un rapport d'échelle similaire au motif végétal.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry vient s'installer en arrière-plan des motifs végétaux. La hauteur des éoliennes ne dépasse pas celle des boisements et ces derniers viennent donc dissimuler les éoliennes MY1, MY2 et MY3 tandis que seul le bout de pale de l'éolienne E4 sera visible depuis ce point de vue. Néanmoins sa prégnance visuelle est très faible vis-à-vis du parc éolien de Trois Rivières. De plus, en été, le motif des feuilles devrait dissimuler davantage les éoliennes. La visibilité du projet est donc très faible.



Vue depuis le GR123, au sud de Boulogne-la-Grasse - Vue n°22



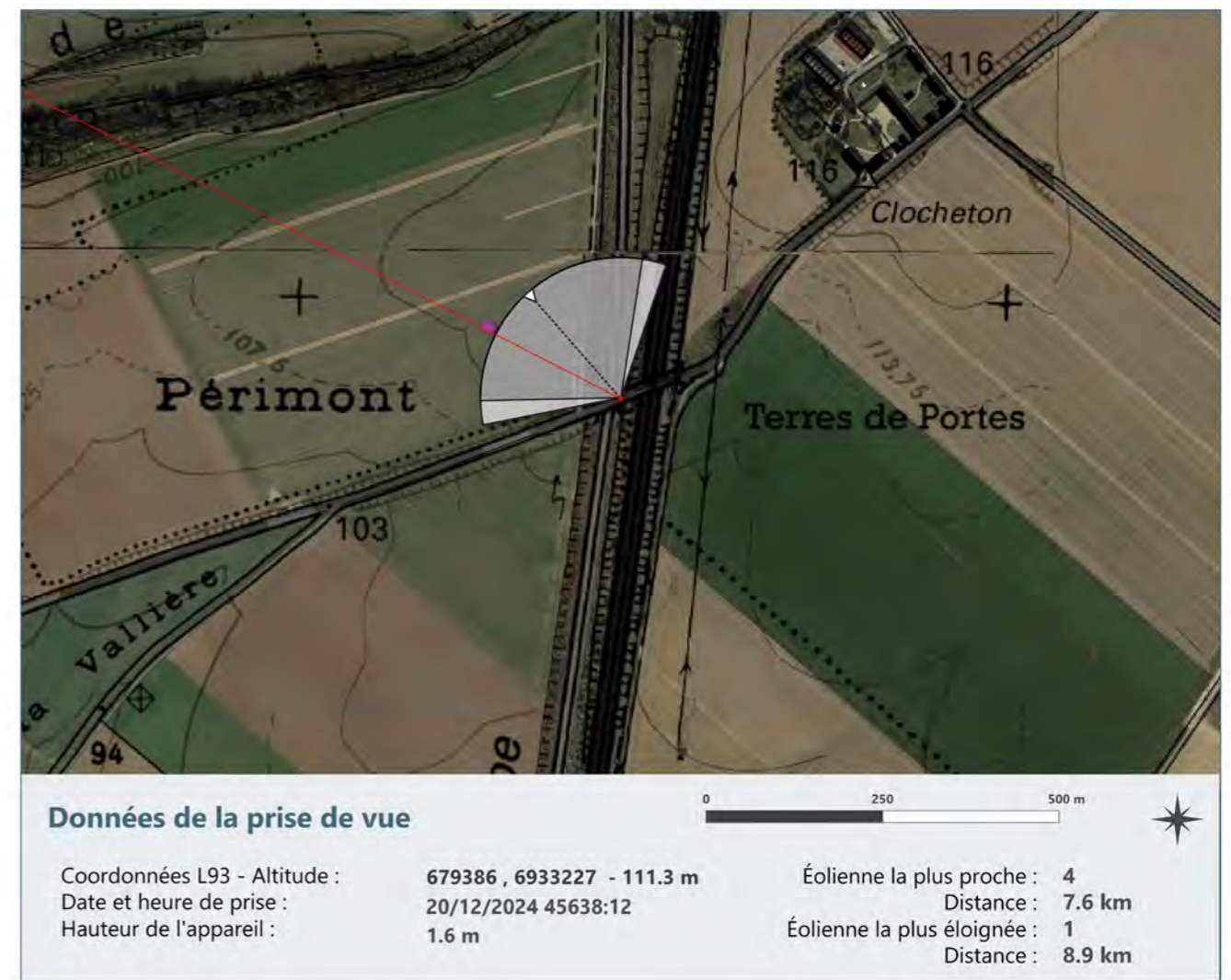
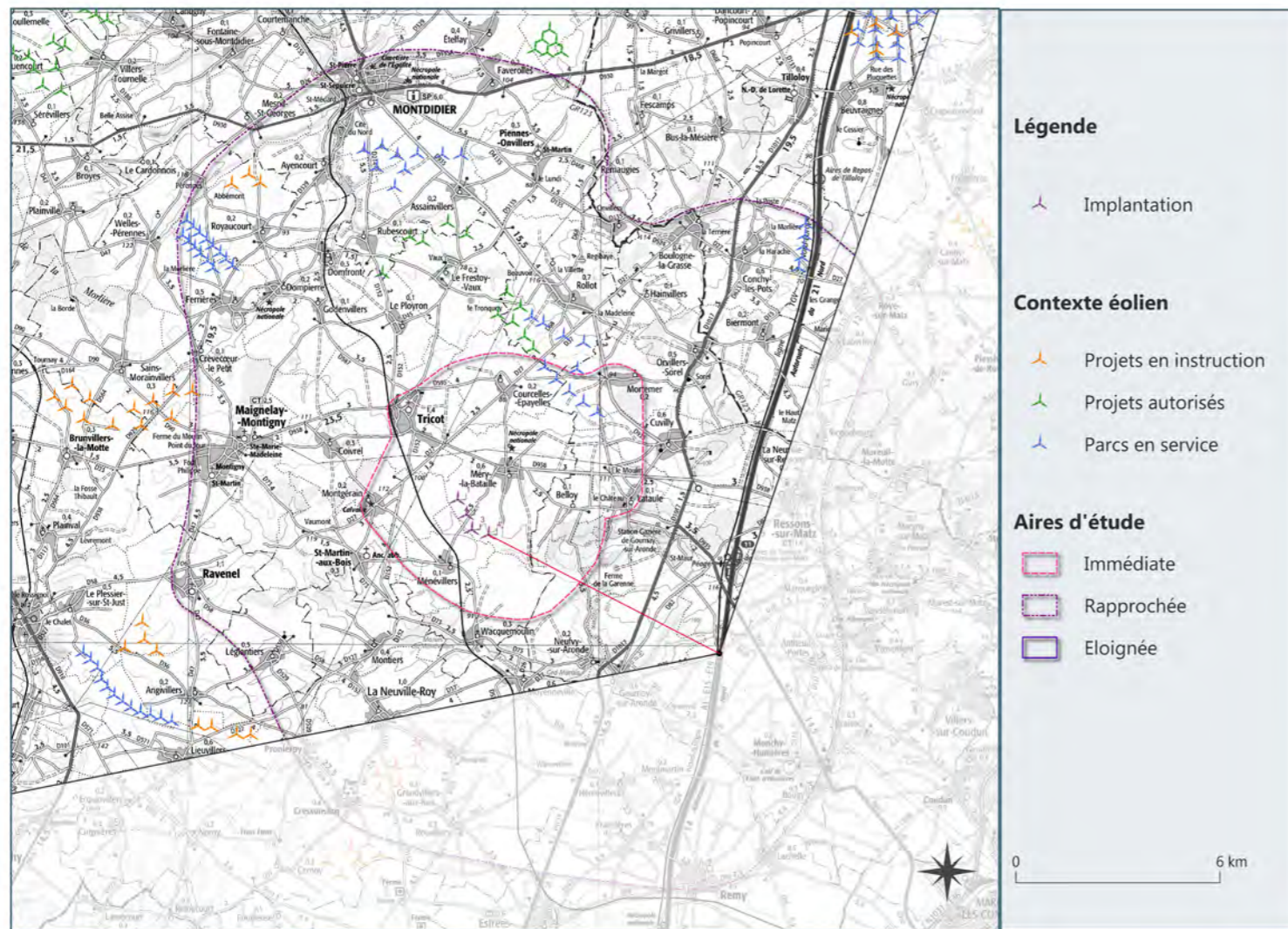


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°23 - Vue sur la Ligne à Grande Vitesse à proximité de l'Autoroute A1, depuis la D78 à l'ouest d'Antheuil-Portes



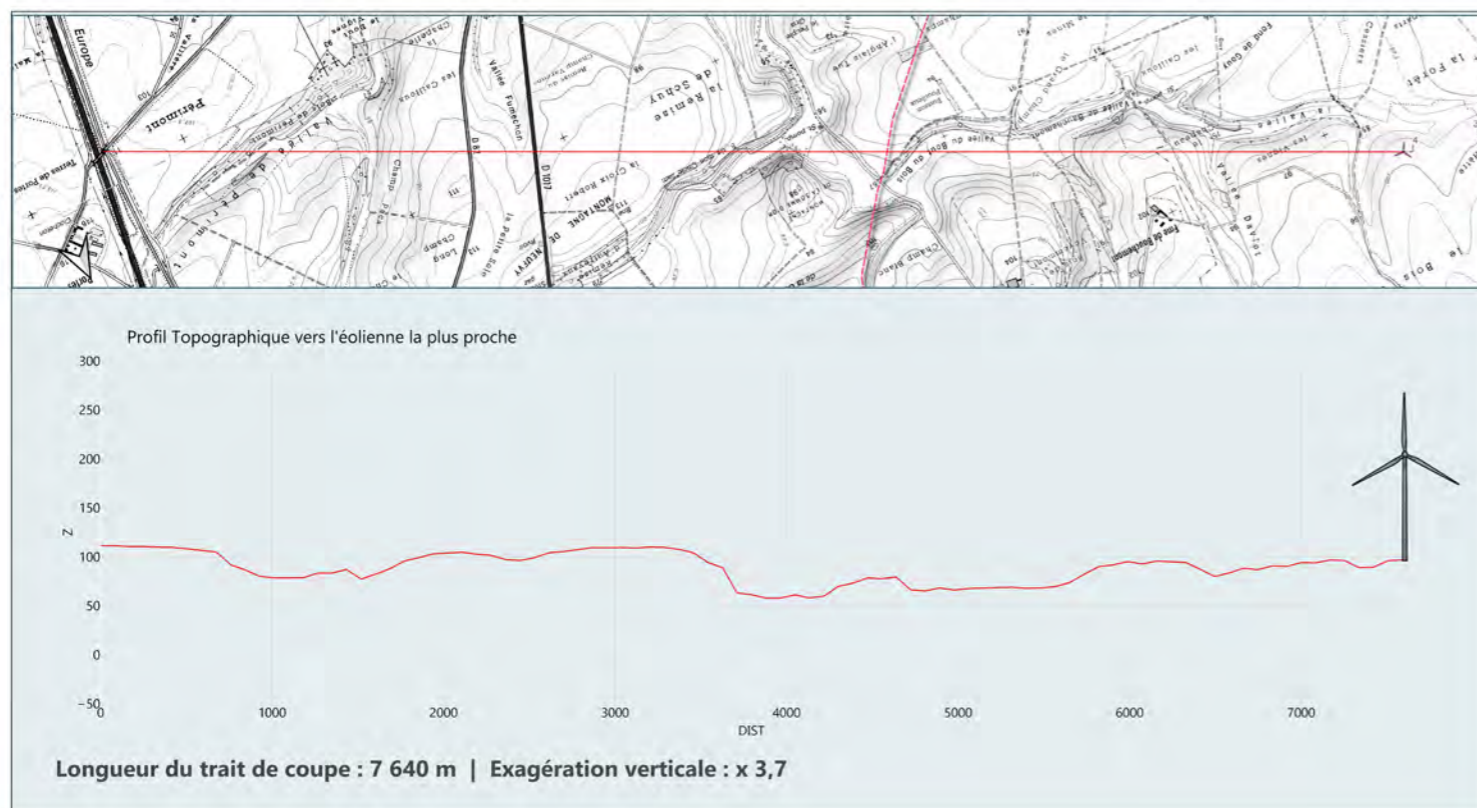
Commentaire paysager

Etat initial :

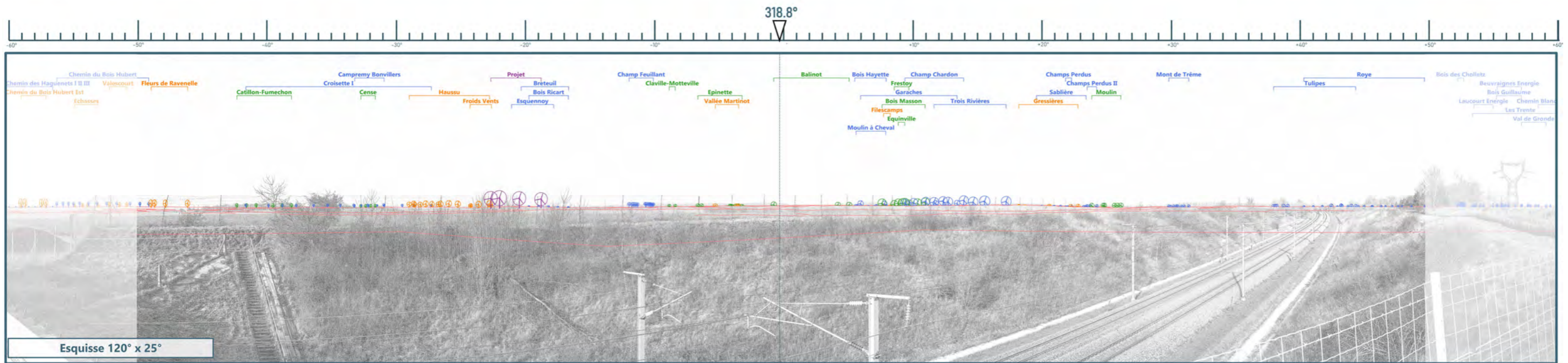
Depuis la D78, au dessus de la ligne à Grande Vitesse et de l'autoroute A1, le paysage au-delà du talus ferroviaire s'ouvre sur de grandes étendues agricoles et offre un panorama aux usagers de la route sur une large partie du plateau Picard. Depuis ce point de vue, malgré quelques masses boisées qui ponctuent les parcelles, le regard porte loin. Le motif éolien est dense sur la ligne d'horizon. Néanmoins au vu de la distance celui-ci est très faiblement prégnant et masqué en partie par quelques boisements.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry, situé à environ 7,6 km du point de vue, vient s'installer à l'avant-plan des autres parcs éoliens et devient le parc le plus visible depuis ce point de vue. Toutefois, depuis les abords du talus ferroviaire, le parc est en partie masqué par la végétation qui le ponctue. Le motif éolien généré par le projet est clair et lisible dans le paysage. De surcroit, il vient compléter le motif éolien et ne crée pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Malgré que le projet soit plus visible que les autres parcs, l'impact visuel depuis ce point de vue reste faible.



Vue sur la Ligne à Grande Vitesse à proximité de l'Autoroute A1, depuis la D78 à l'ouest d'Antheuil-Portes - Vue n°23



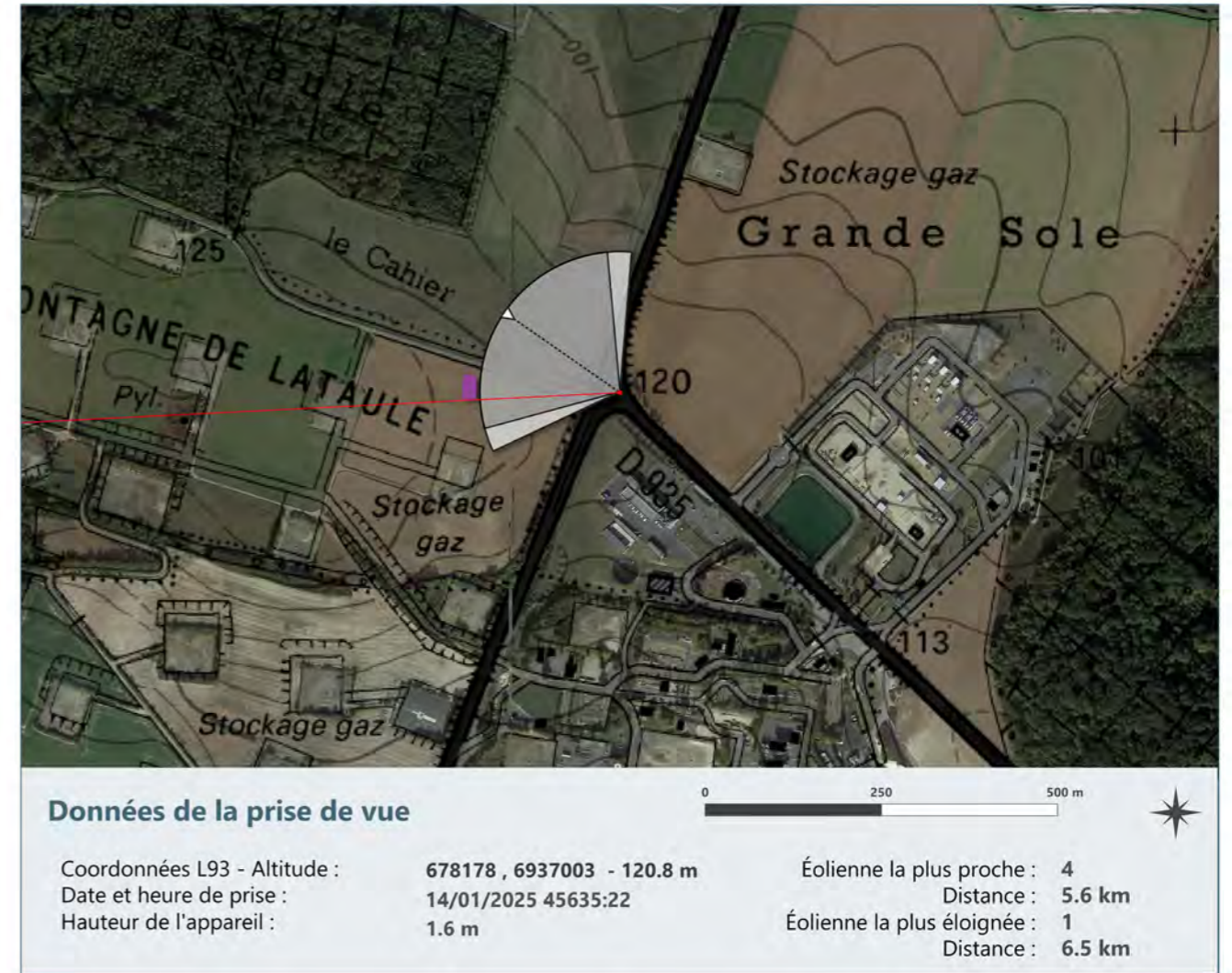
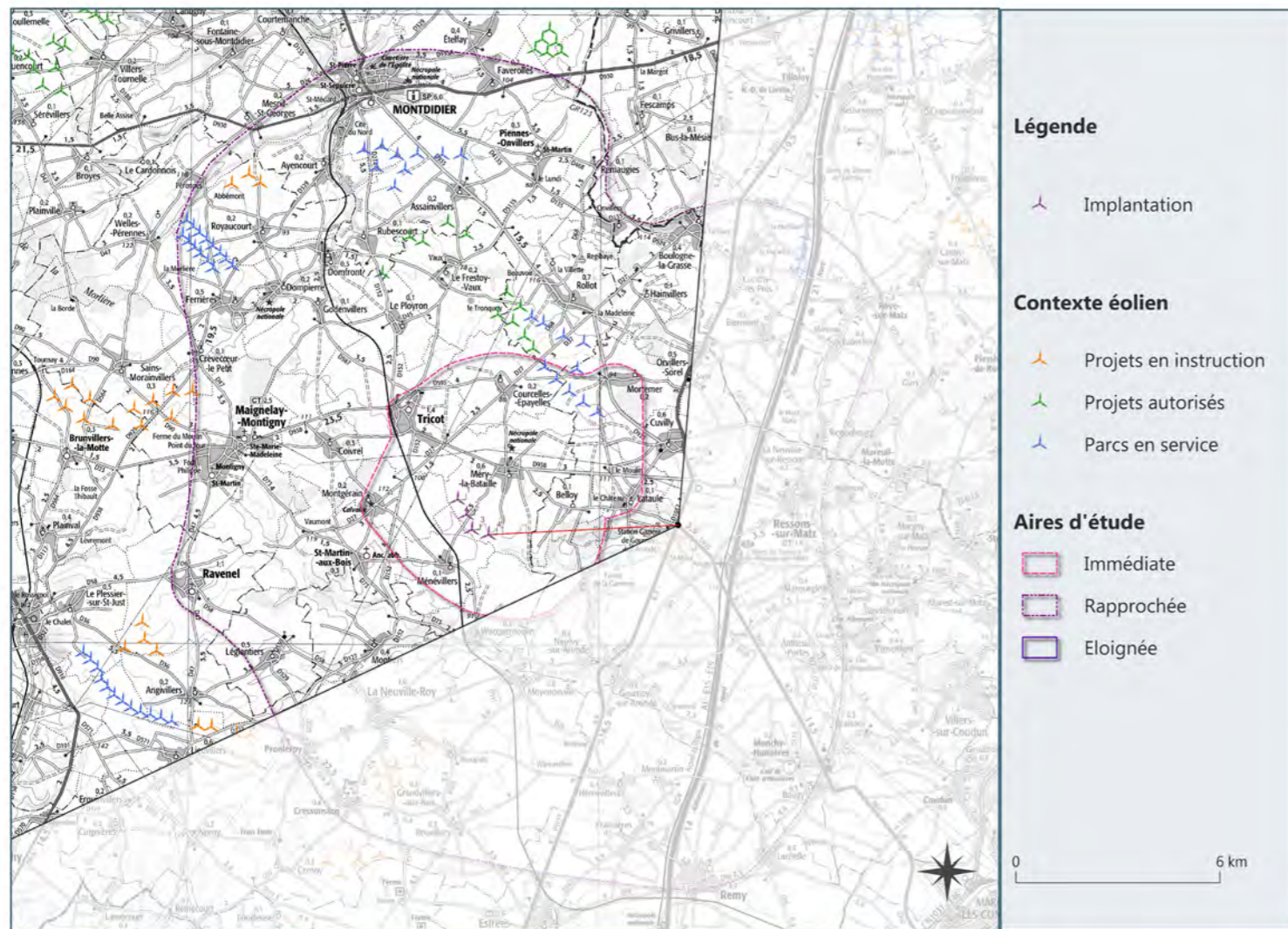


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°24 - Depuis l'intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur



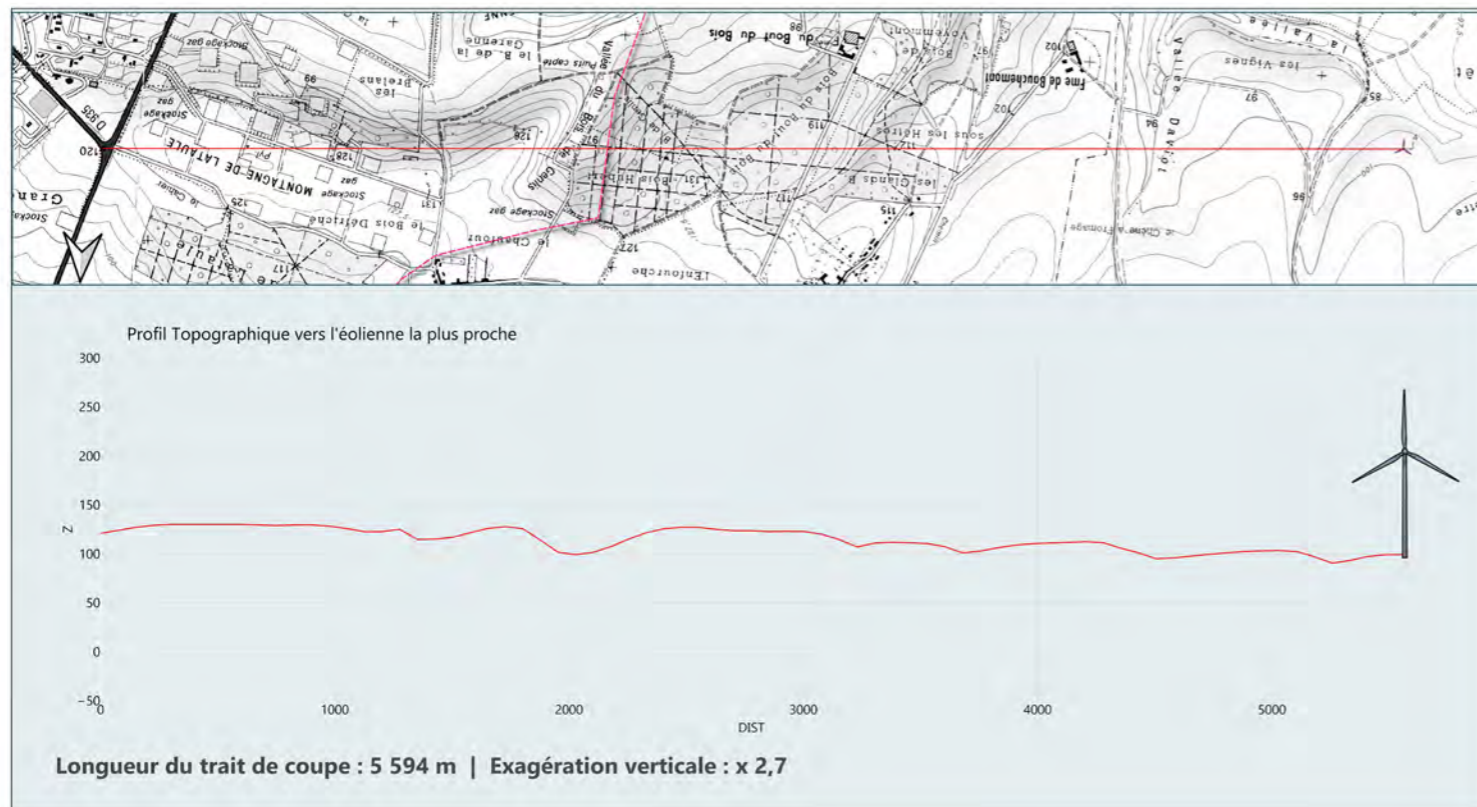
Commentaire paysager

Etat initial :

Les abords de l'intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur offrent une visibilité limitée. En effet, au centre du panorama, une ligne boisée représentée par le Bois de Lataule vient fermer l'ouverture, tandis qu'à gauche, la route locale en direction du hameau de Lataule propose une vue plus dégagée, néanmoins rapidement occultée par un relief croissant. Depuis ce point de vue le motif éolien est bien présent, toutefois en parti tronqué par le Bois de Lataule. Seul le bout des pales des éoliennes de Trois Rivières sera visible au-delà de la cime des arbres.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'inscrit en direction du hameau de Lataule. Toutefois, le relief croissant en direction de ce lieu de vie occulte toute visibilité sur le lointain. Le projet éolien se situe alors en dessous de la courbe topographique et sera indiscernable. L'impact visuel est nul.



Depuis l'intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur - Vue n°24



État initial 120° x 25°



Esquisse 120° x 25°



Photomontage 120° x 25°

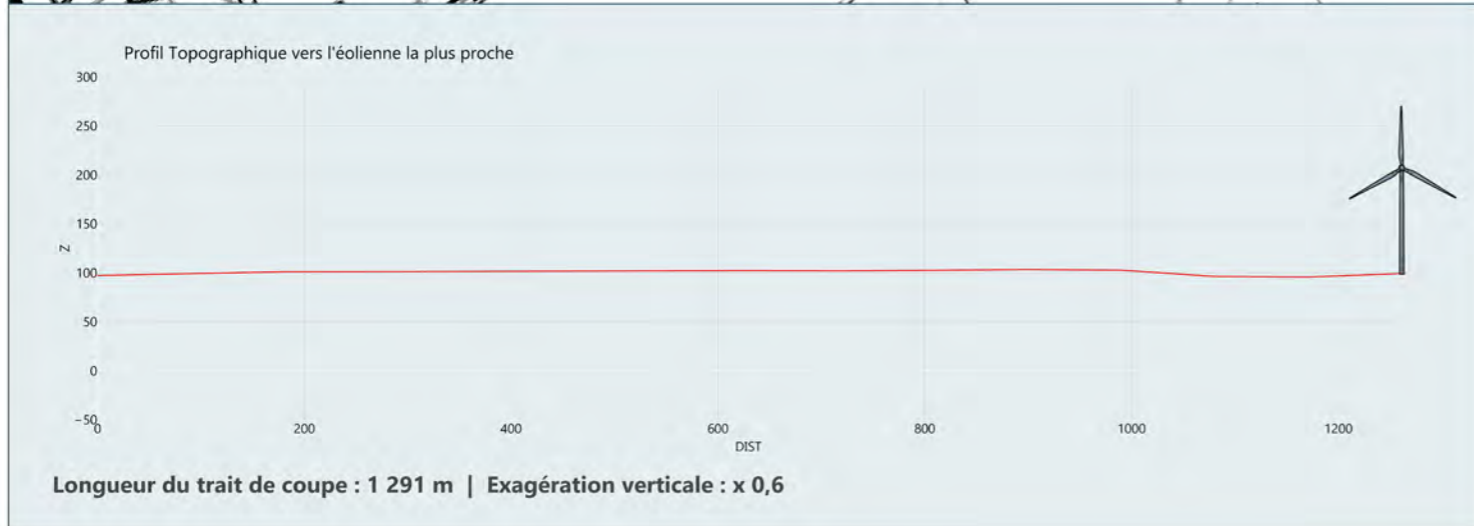
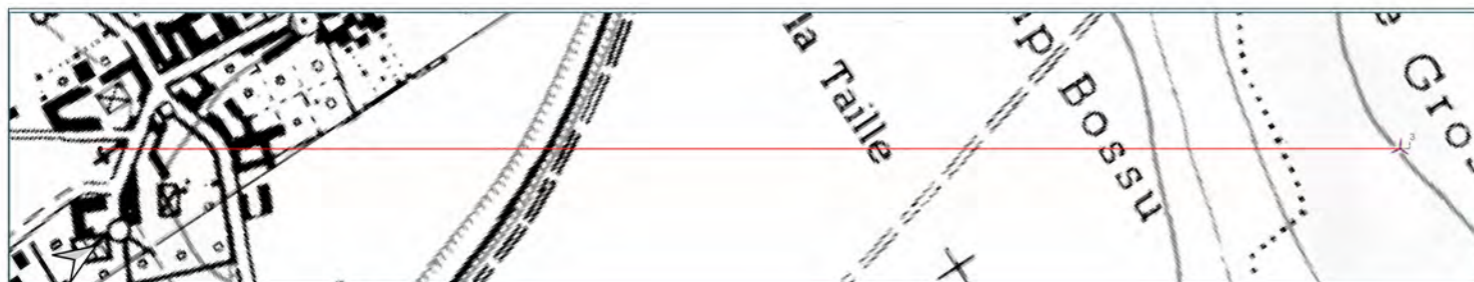
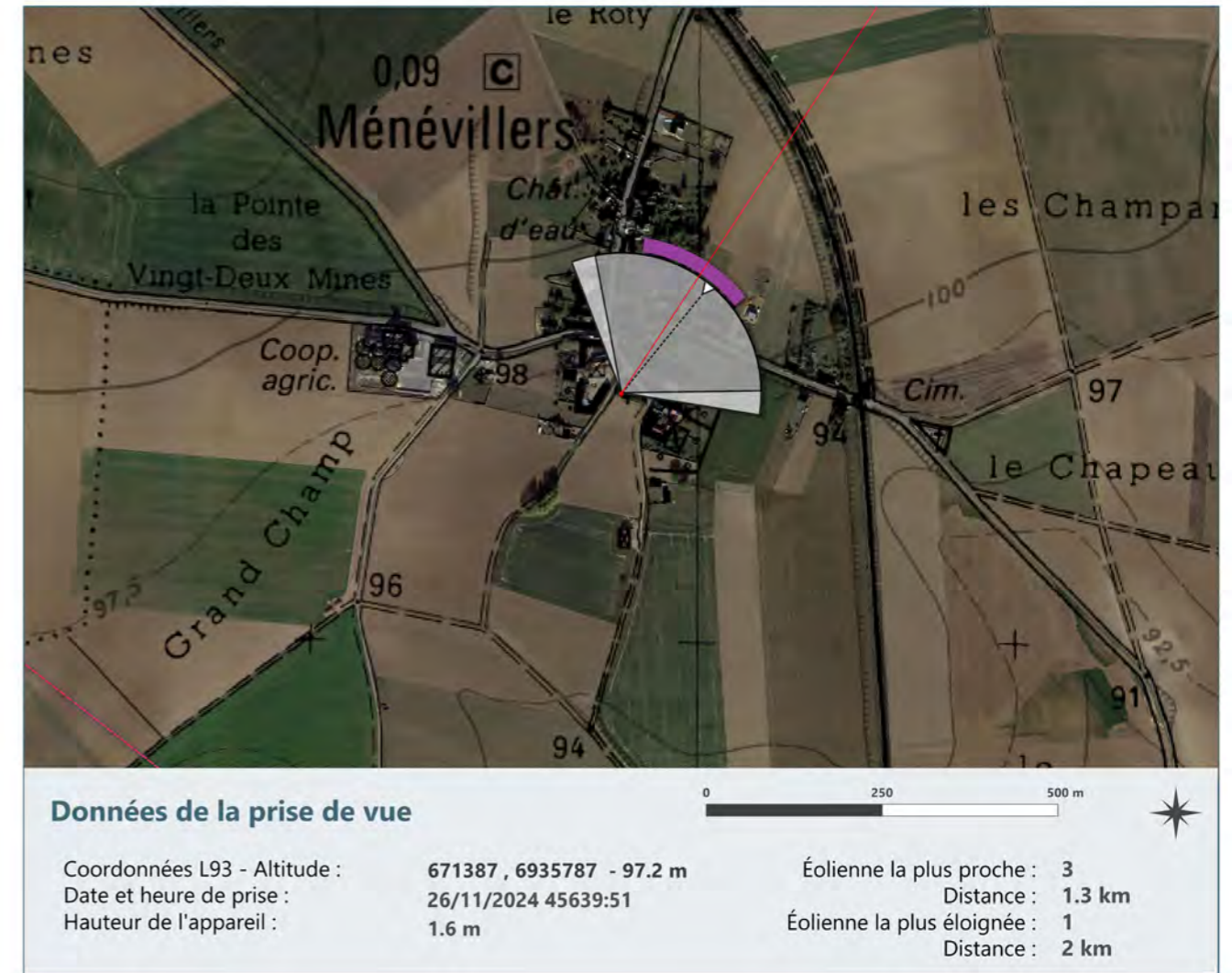
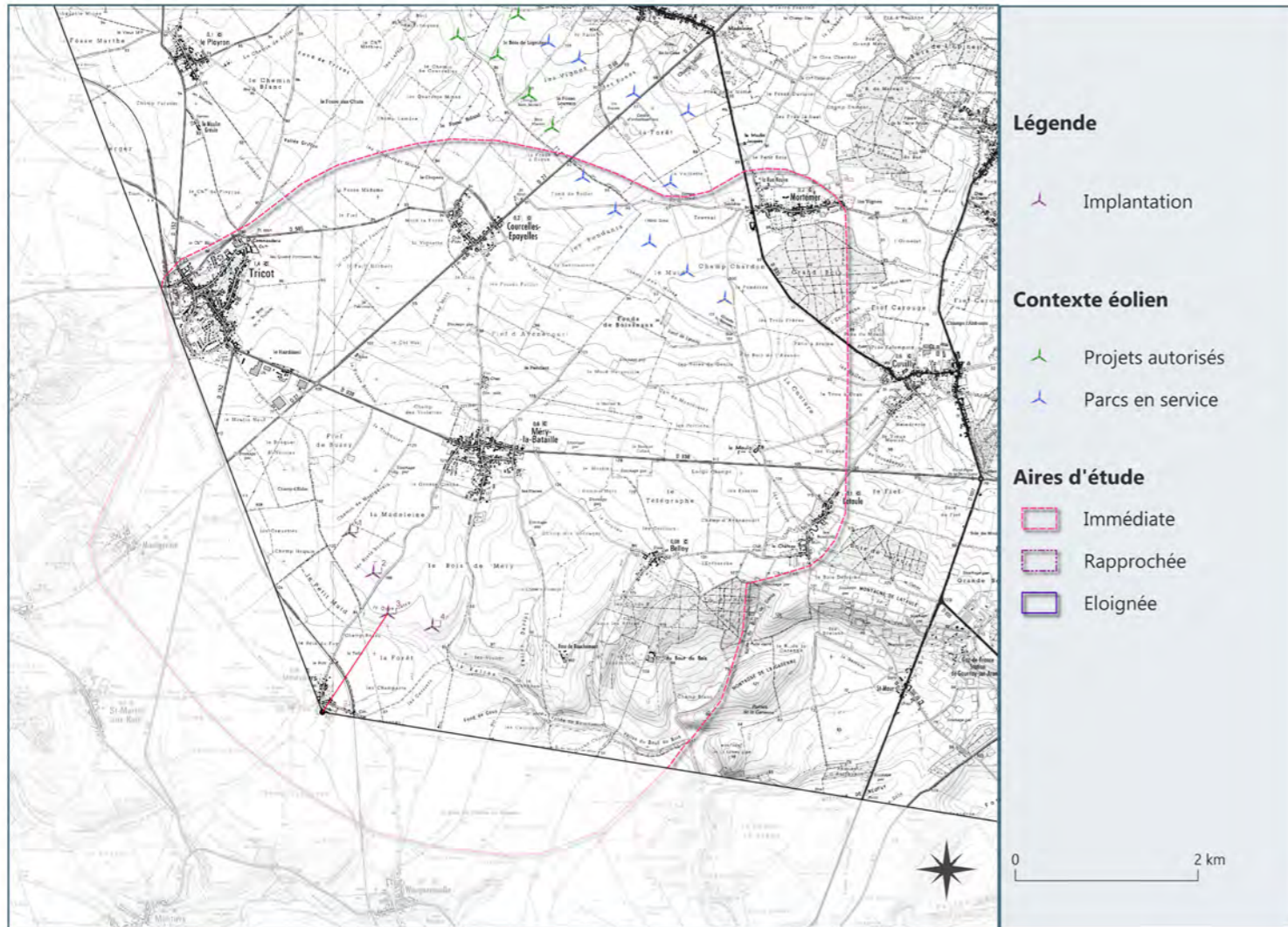


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°25 - Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers



Commentaire paysager

Etat initial :

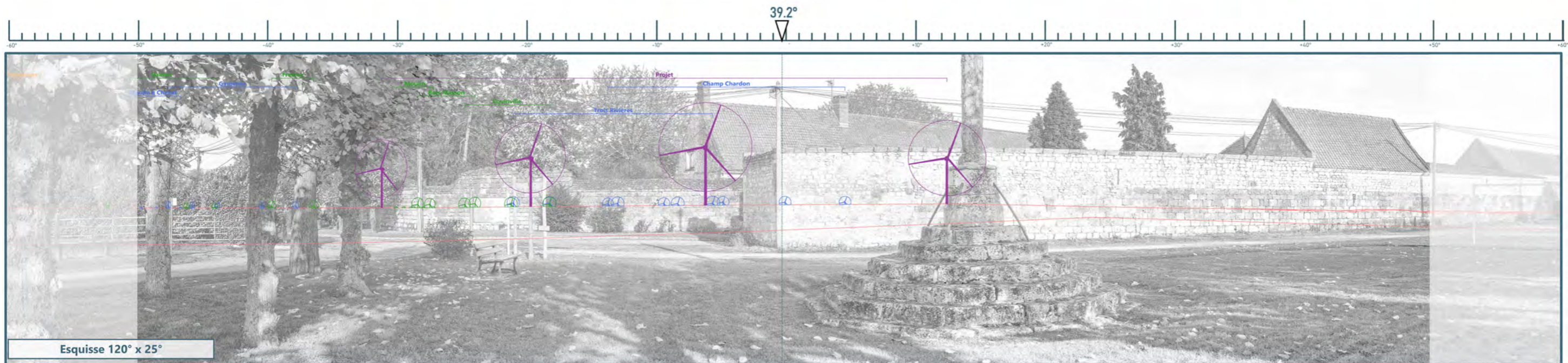
Le bourg de Ménévillers se caractérise par un front bâti et des aménagements relativement denses, offrant peu d'ouvertures. En effet, depuis cette place de l'église de nombreux murs en pierres viennent occulter des visibilitées sur le lointain. De surcroit, les toitures des habitations couplées à la végétation des jardins masquent l'horizon. Depuis ce point de vue aucun parc éolien n'est identifiable.

Etat projeté :

Malgré une distance de moins de 2km entre le projet des Moulins de Méry et les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers, la trame bâtie et arborée du village suffisent à masquer l'entièreté des aérogénérateurs. Néanmoins, depuis les habitations situées à l'avant et notamment depuis les étages, de potentielles vues sur les éoliennes peuvent exister. L'impact visuel est toutefois nul depuis ce point de vue.



Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers - Vue n°25



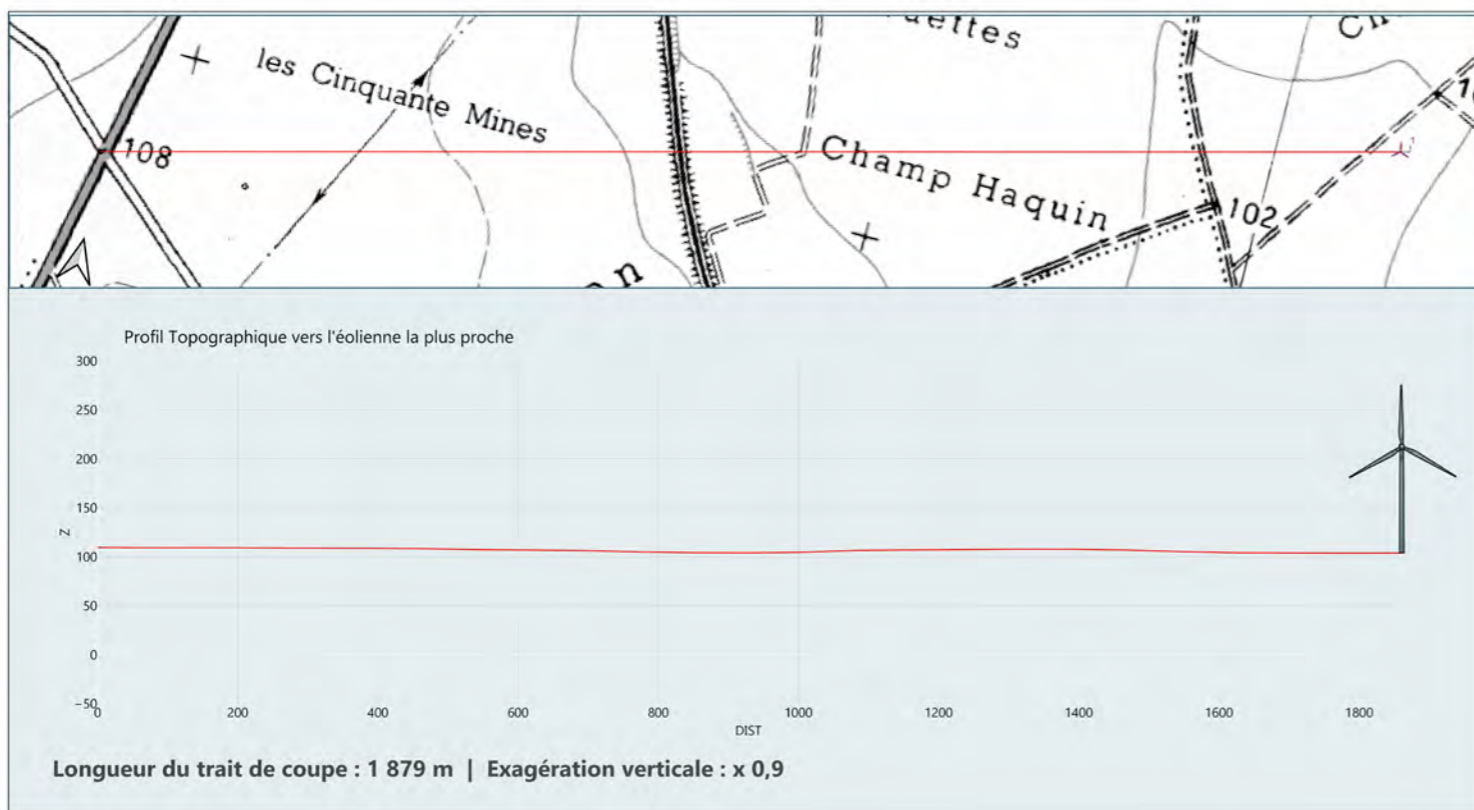
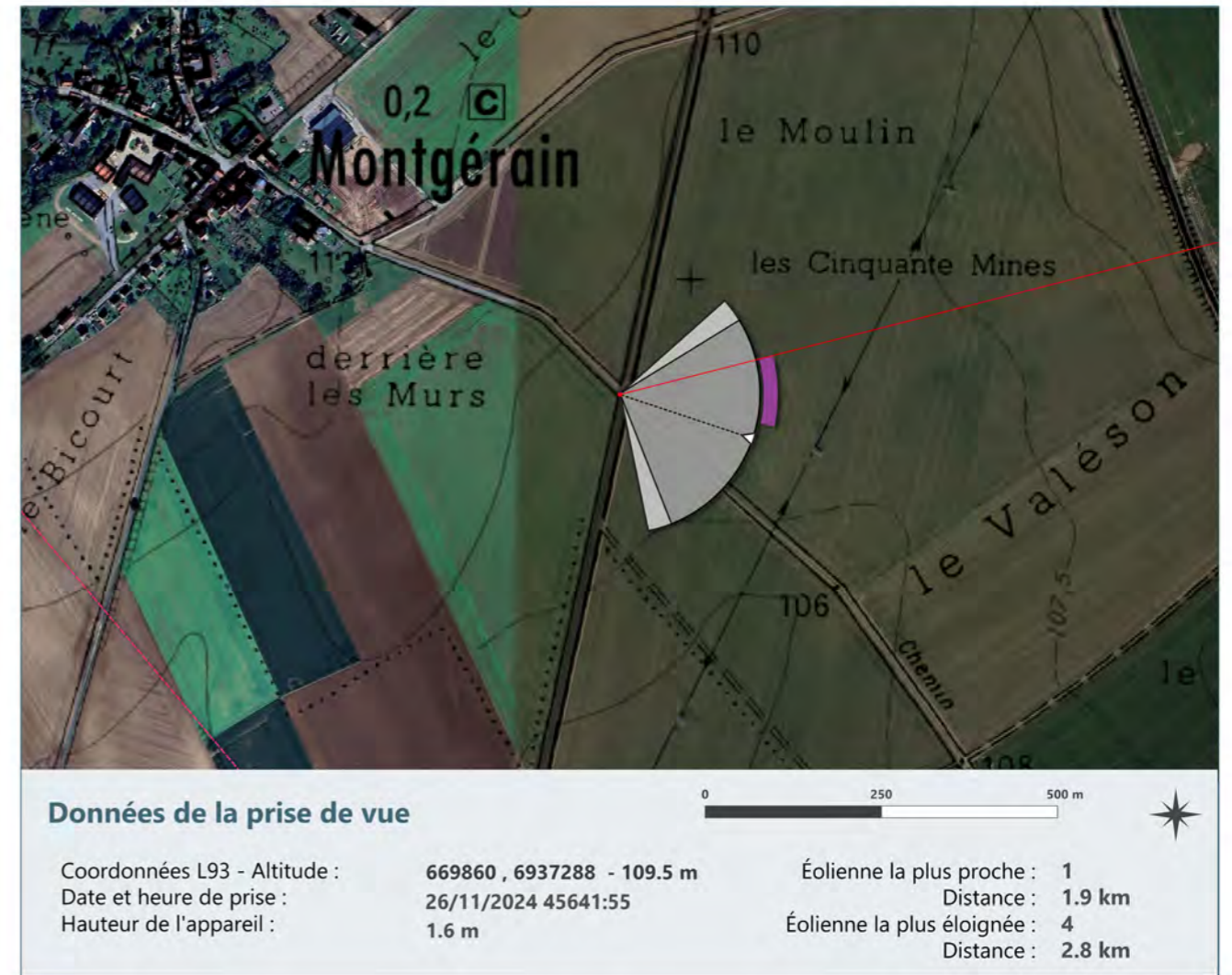
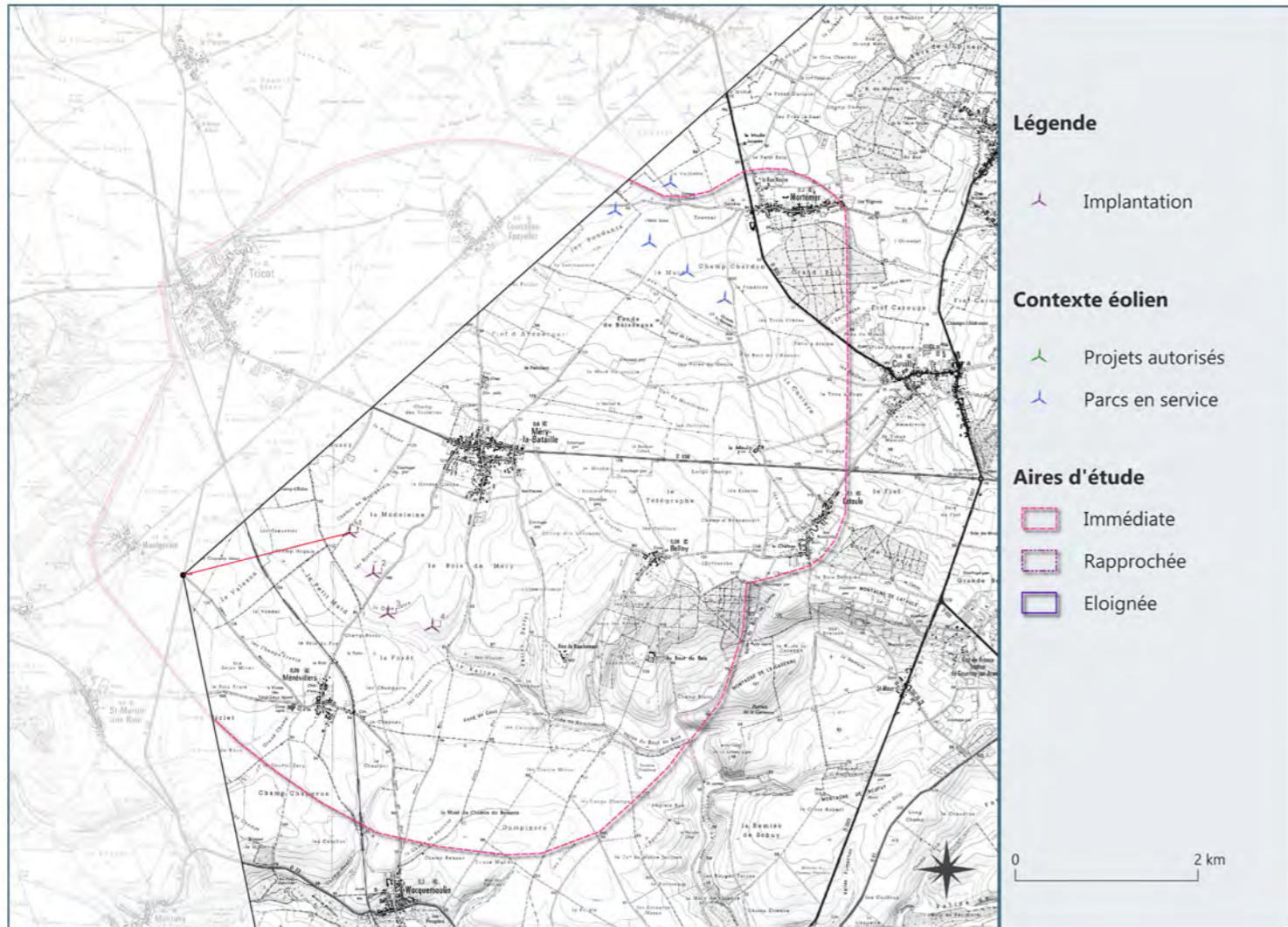


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°26 - Vue depuis la D152, à l'est de Montgérain



Commentaire paysager

Etat initial :

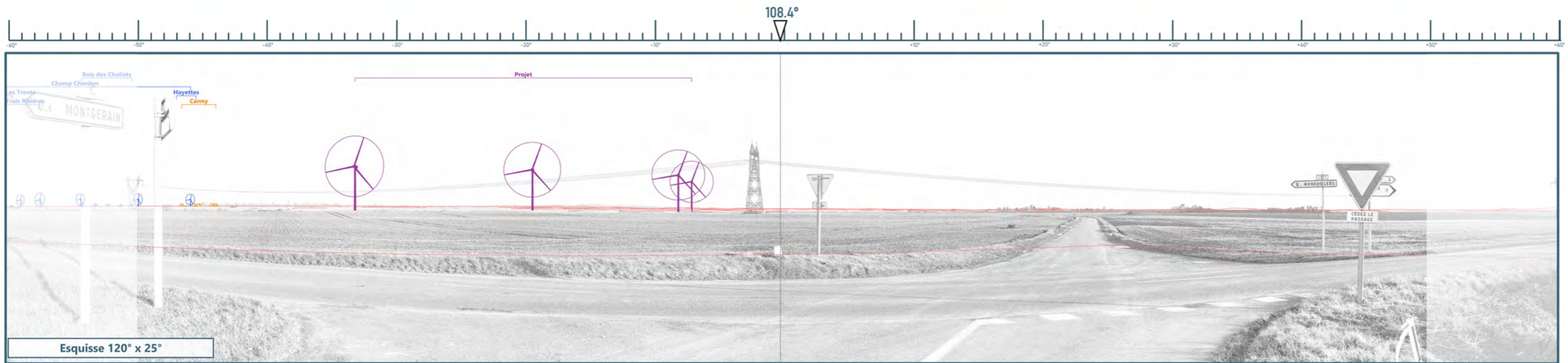
A l'est de Montgérain, depuis la D152, le plateau Picard offre un paysage ouvert avec de grandes visibilitées vers l'horizon. Les villes de Méry-la-Bataille et de Ménévillers se devinent sur le lointain, notamment de part le clocher de leurs églises. Les villages, lointains et peu représentés, constituent des motifs verticaux. Ils sont accompagnés par le motif éolien et des pylones électriques qui constituent également des motifs verticaux dans le paysage. Le motif éolien est présent principalement sur la gauche du panorama et seul le parc éolien de Champ Chardon est identifiable sur la ligne d'horizon.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'implante entre le village de Méry-la-Bataille et celui de Ménévillers. Situé à moins de 2km du point de vue les éoliennes du projet deviennent le motif éolien le plus prégnant. Dans un paysage dénué de masques visuels au premier-plan, les quatre éoliennes sont totalement visibles. De surcroît elles viennent compléter le motif éolien. Néanmoins, malgré une légère superposition entre les éoliennes MY3 et MY4, elles s'inscrivent dans un rapport d'échelle similaire au pylone électrique situé à proximité. L'impact visuel du projet reste toutefois fort.



Vue depuis la D152, à l'est de Montgerain - Vue n°26



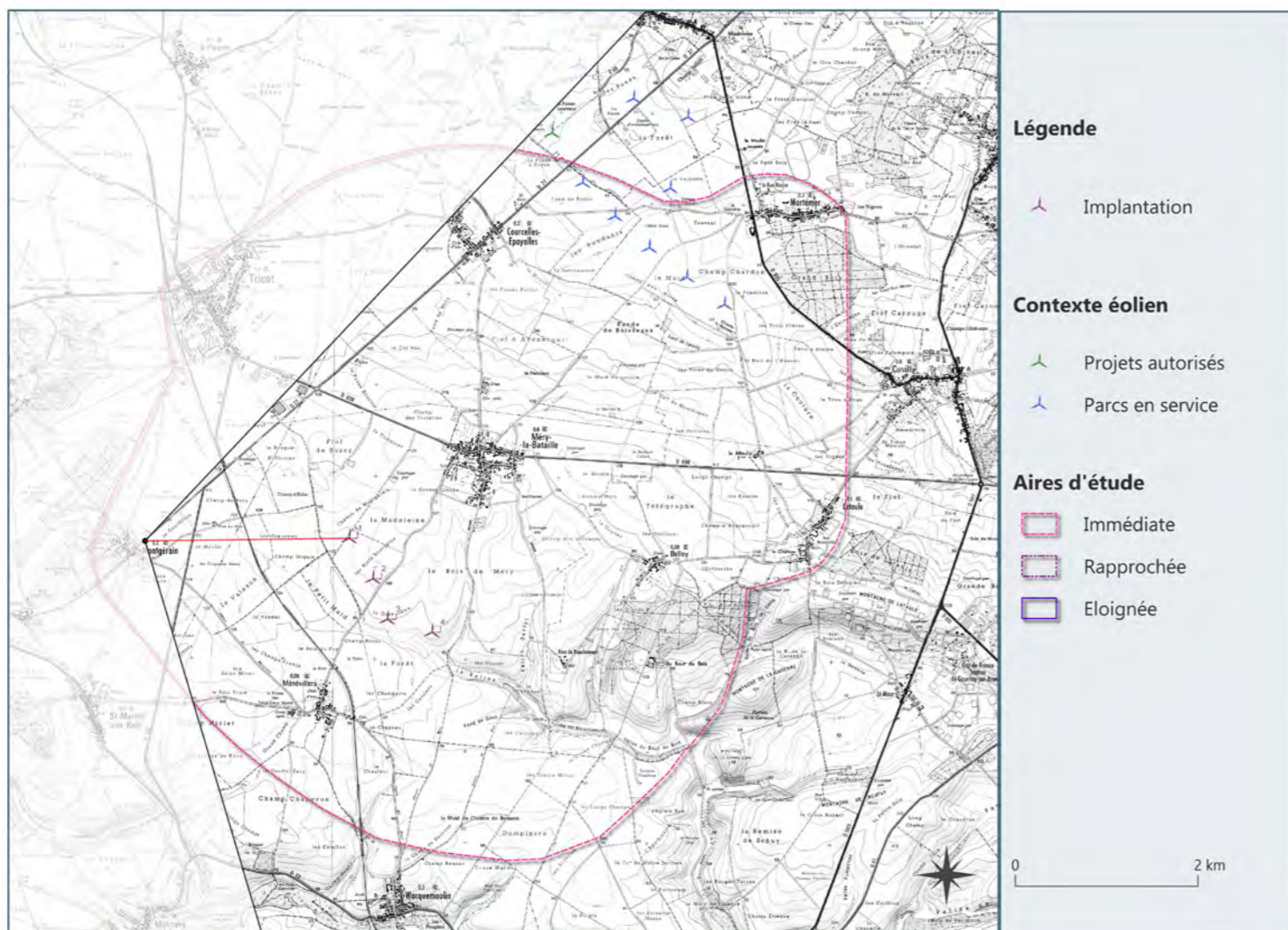


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

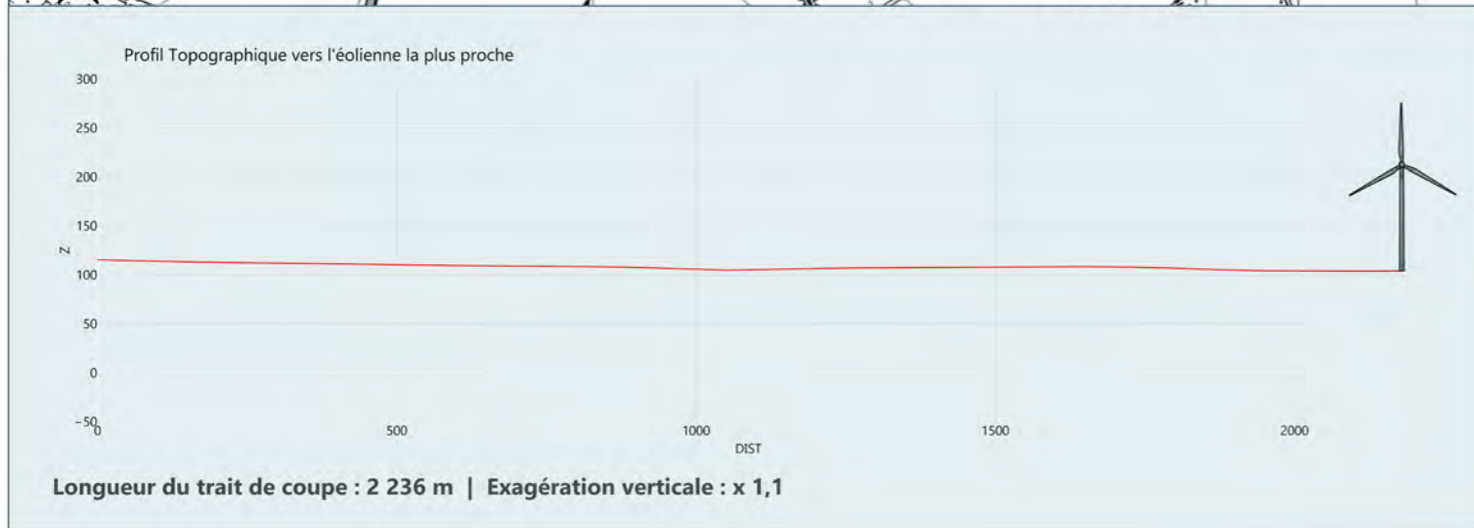
Vue n°27 - Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	669444 , 6937724 - 115.3 m	Éolienne la plus proche :	1
Date et heure de prise :	26/11/2024 45641:42	Distance :	2.2 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	4
		Distance :	3.3 km

0 250 500 m



Commentaire paysager

Etat initial :

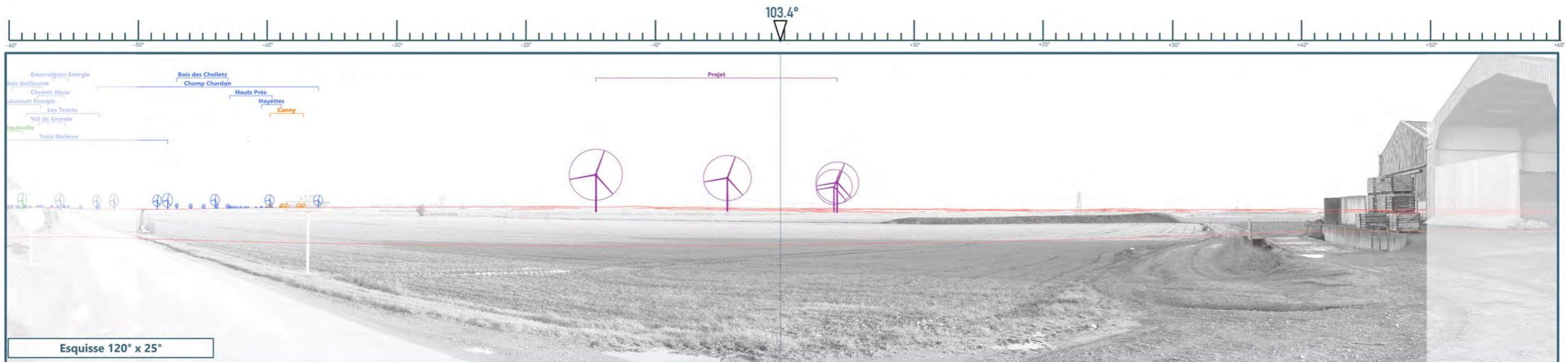
Depuis la sortie nord-est de Montgérain, la D27 traverse de larges étendues agricoles, offrant aux usagers d'importantes perspectives sur le lointain et notamment sur le village de Méry-la-Bataille. Quelques hangars agricoles aux extrémités du panorama viennent masquer les vues sur l'horizon. Depuis ce point de vue, le motif éolien se situe en direction du nord-ouest dans la continuité de la D27. Le relief et quelques masses boisées présentes sur la ligne d'horizon viennent occulter la majorité des parcs éoliens. Toutefois, les parcs construits de Champ Chardon, Trois Rivières ou Bois Cholletz localisés en amont des masques visuels sont visibles depuis ce point de vue. Ils se présentent néanmoins dans un rapport d'échelle faible.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'implante au centre du panorama. Les quatres éoliennes du projet seront visibles. Néanmoins les éoliennes MY3 et MY4 se superposent rendant plus difficile la lecture du motif éolien dans le paysage. Depuis la sortie du bourg, le projet situé à moins de 2,3km va venir compléter le motif éolien et augmenter l'angle d'occupation sur l'horizon. Toutefois, le projet s'inscrit dans un rapport d'échelle inférieur aux éléments bâtis de proximité, le rendant légèrement moins prégnant. L'impact visuel est fort.



Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27 - Vue n°27



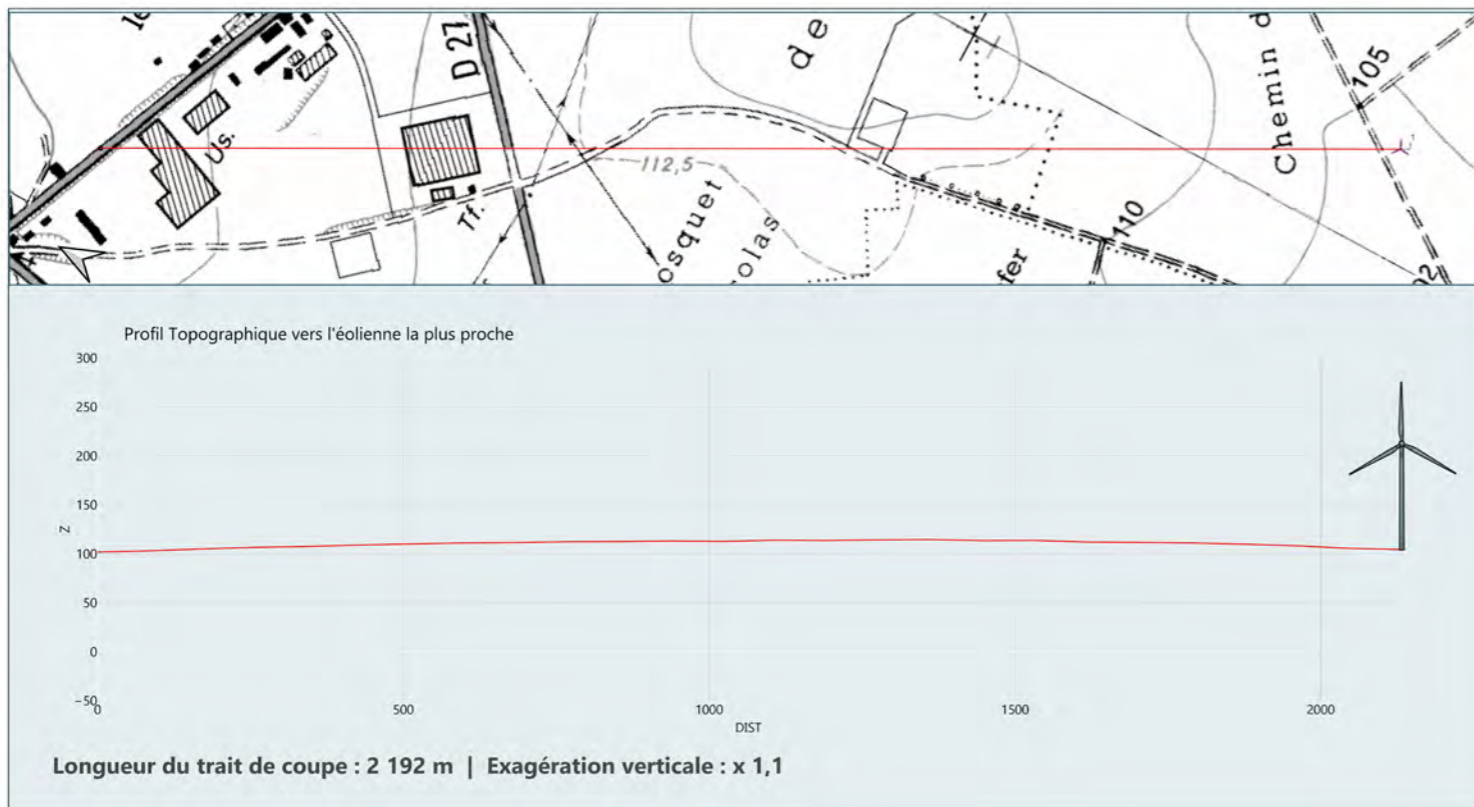
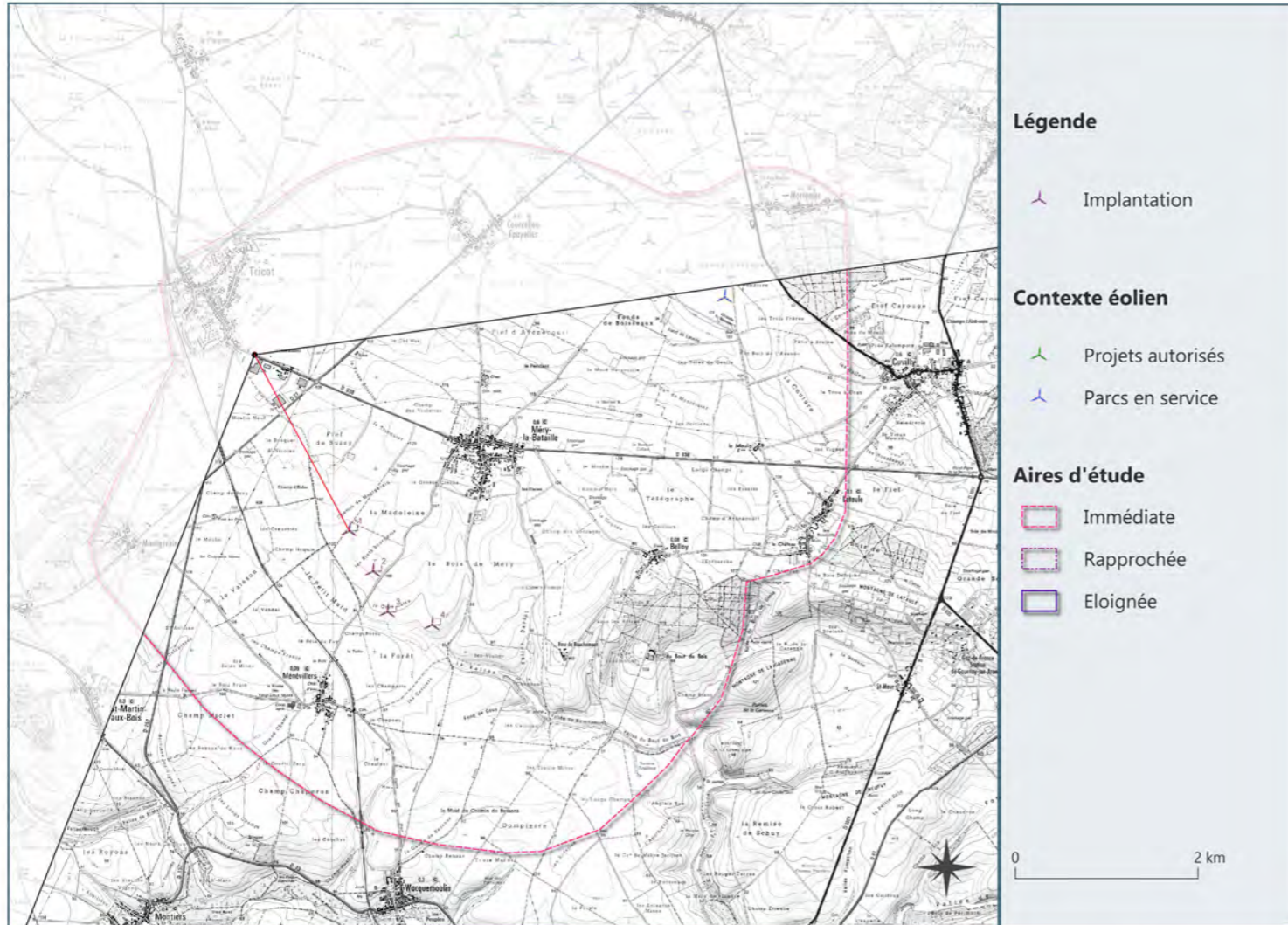


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°28 - Vue depuis la sortie sud-est de Tricot, aux abords de la D938



Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis la sortie sud-est du Tricot, au sein de la zone industrielle, le paysage est partiellement fermé. En effet les divers bâtiments industriels viennent occulter les vues sur les parcelles agricoles du plateau Picard. Depuis ce point de vue en direction du sud-est, le motif éolien est très faible sur l'horizon. Seul le rotor d'une des éoliennes du parc construit de Champ Chardon est visible à l'extrémité gauche du panorama.

Etat projeté :

Le projet des Moulins de Méry s'implante au centre du panorama. Le motif généré depuis ce point de vue n'est pas harmonieux. Toutefois, le bâti industriel présent à la sortie du Tricot suffit à masquer les quatre éoliennes du projet des Moulins de Méry. L'impact visuel est donc nul.



Vue depuis la sortie sud-est de Tricot, aux abords de la D938 - Vue n°28



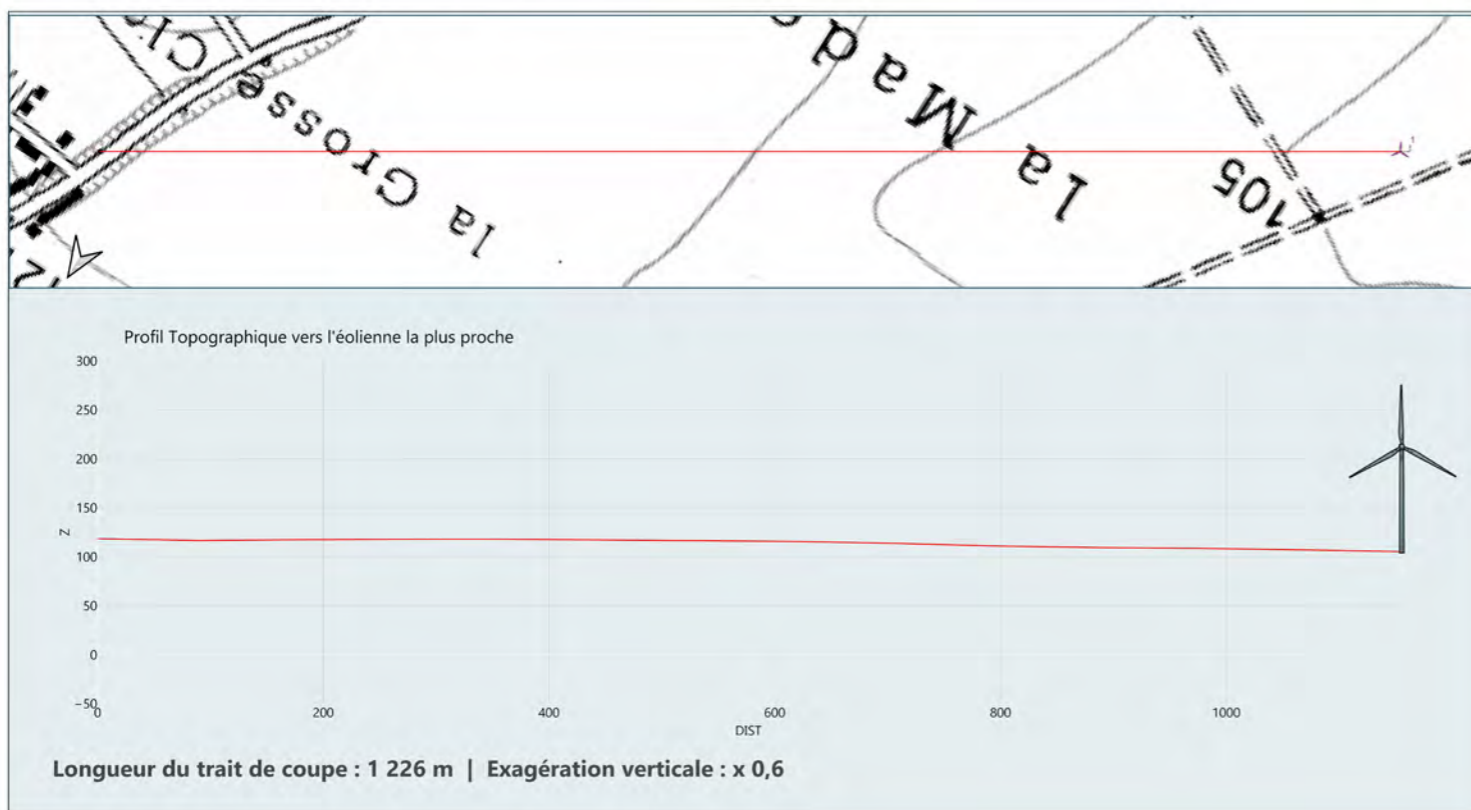
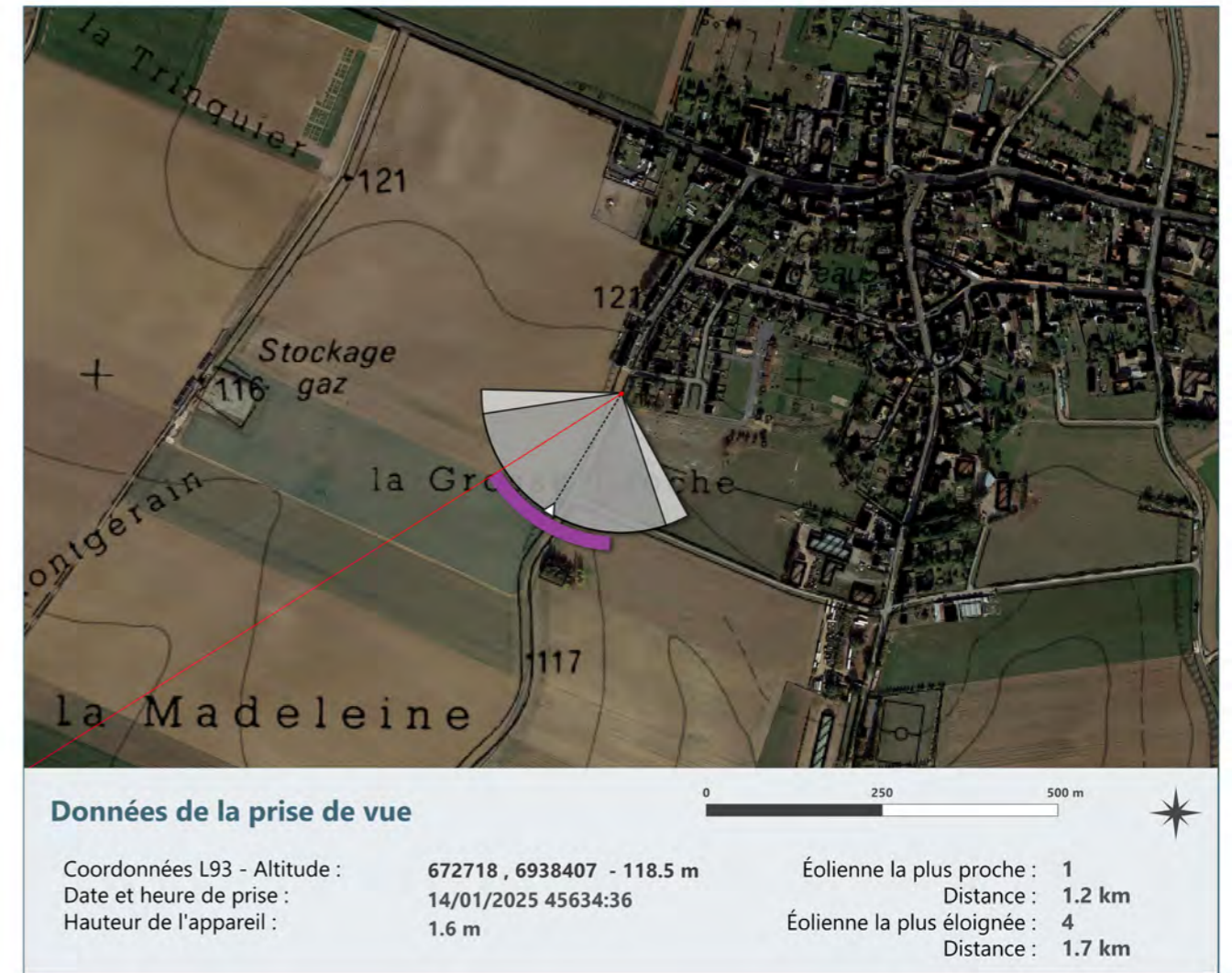
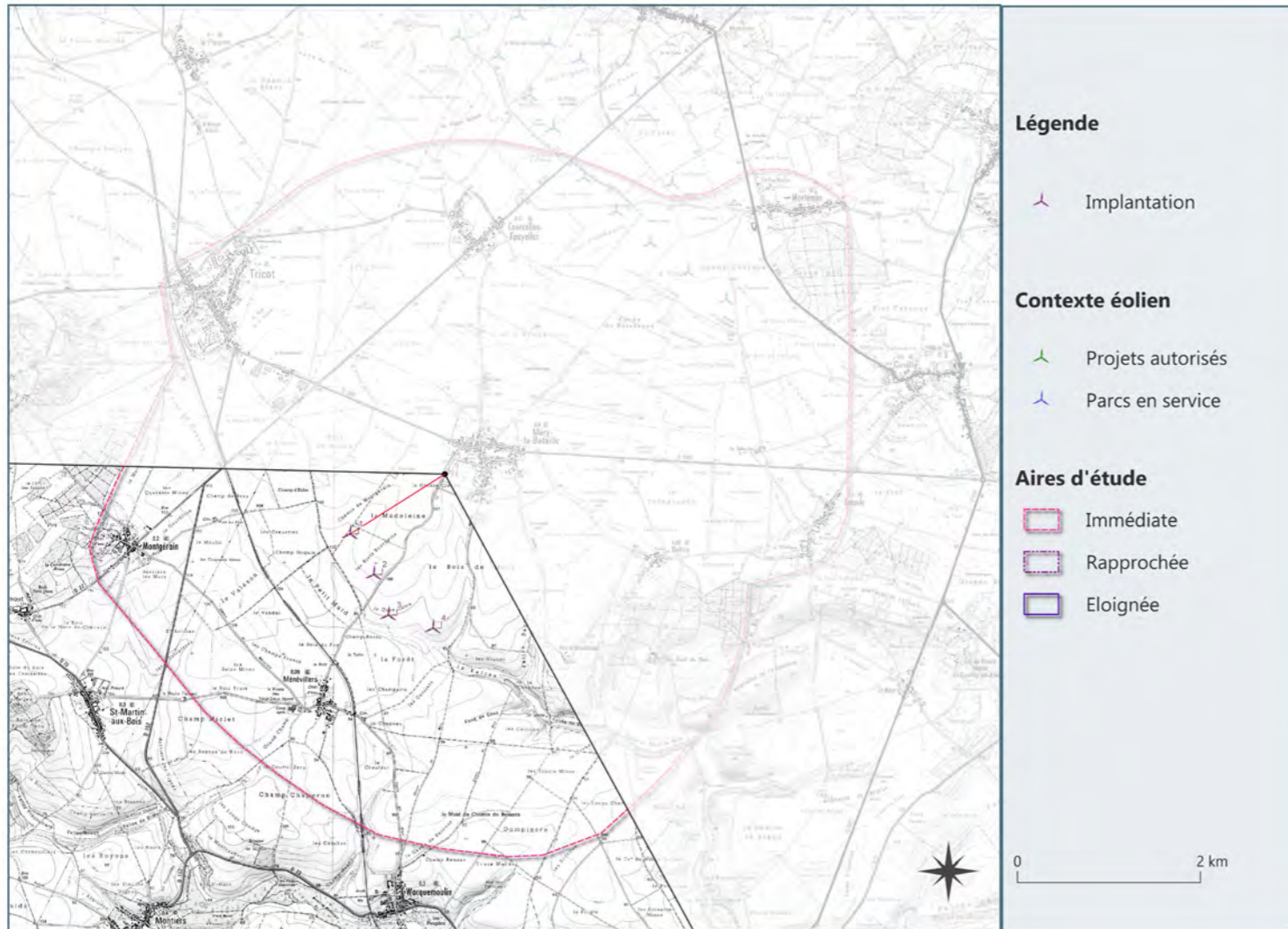


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°29 - Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale



Commentaire paysager

Etat initial :

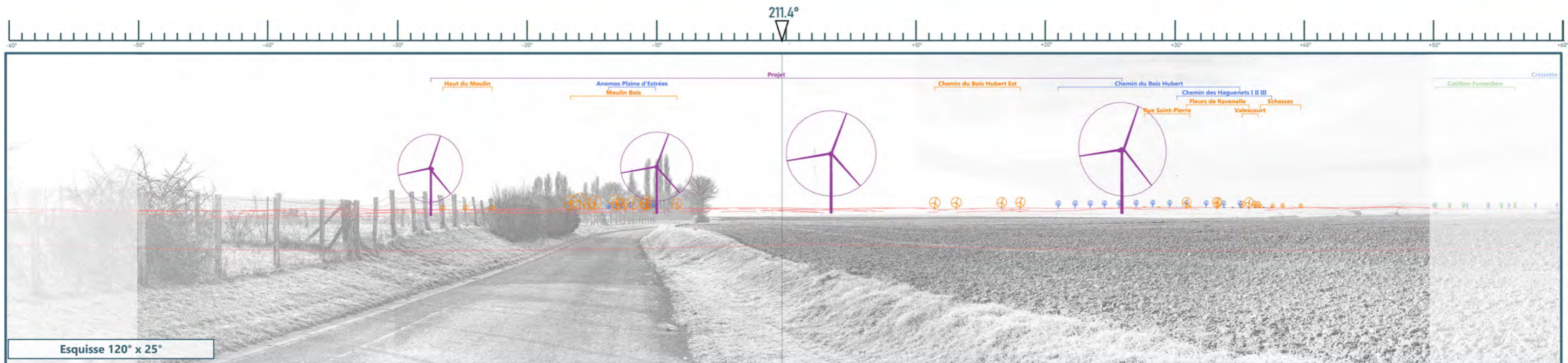
Depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, commune d'accueil du projet, le paysage est relativement ouvert et plan générant de fortes visibilitées sur le lointain et notamment sur le village de Ménévillers, identifiable sur la ligne d'horizon. Néanmoins, les visibilitées sont tronquées en direction de l'est par les quelques boisements qui jouxtent les abords est de la route locale. La ligne d'horizon en direction du sud-ouest est habillée par divers parcs éoliens en fonctionnement. Malgré la distance les éoliennes des parcs de Chemin du Bois Hubert, Chemin des Hagenets I, II et III ou encore du parc Croisette I sont identifiables.

Etat projeté :

Localisées à environ 1,2 km, les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'implantent au centre du panorama et proche de la sortie du village. La faible distance génère une prégnance visuelle importante du projet. Malgré une insertion à l'avant des parcs construits situés sur la ligne d'horizon, les aérogénérateurs des Moulins de Méry augmentent légèrement l'angle d'occupation sur l'horizon. Néanmoins, les quelques motifs boisés situés à proximité de la route locale masquent légèrement l'éolienne MY3 du projet. L'impact visuel est fort.



Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale - Vue n°29



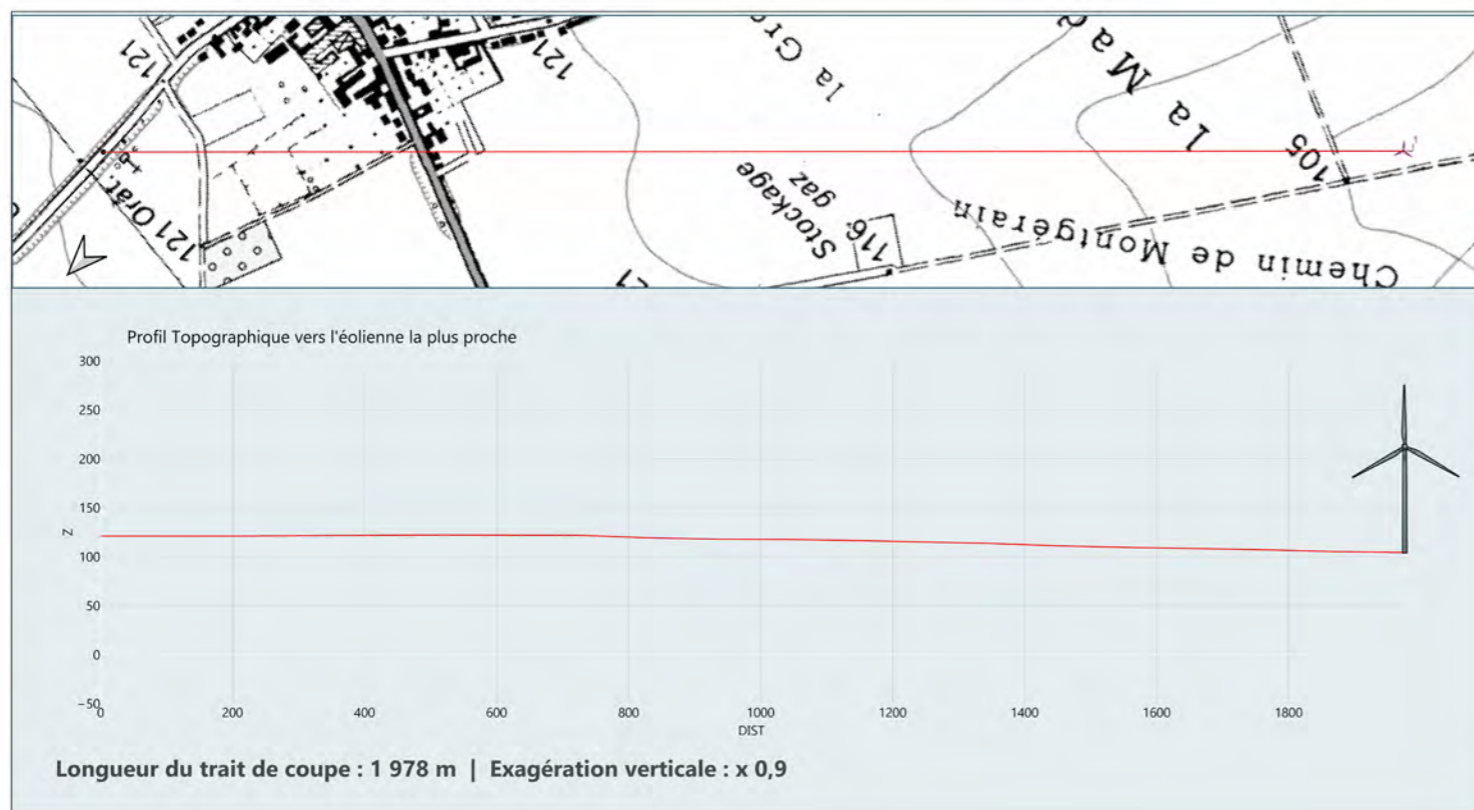
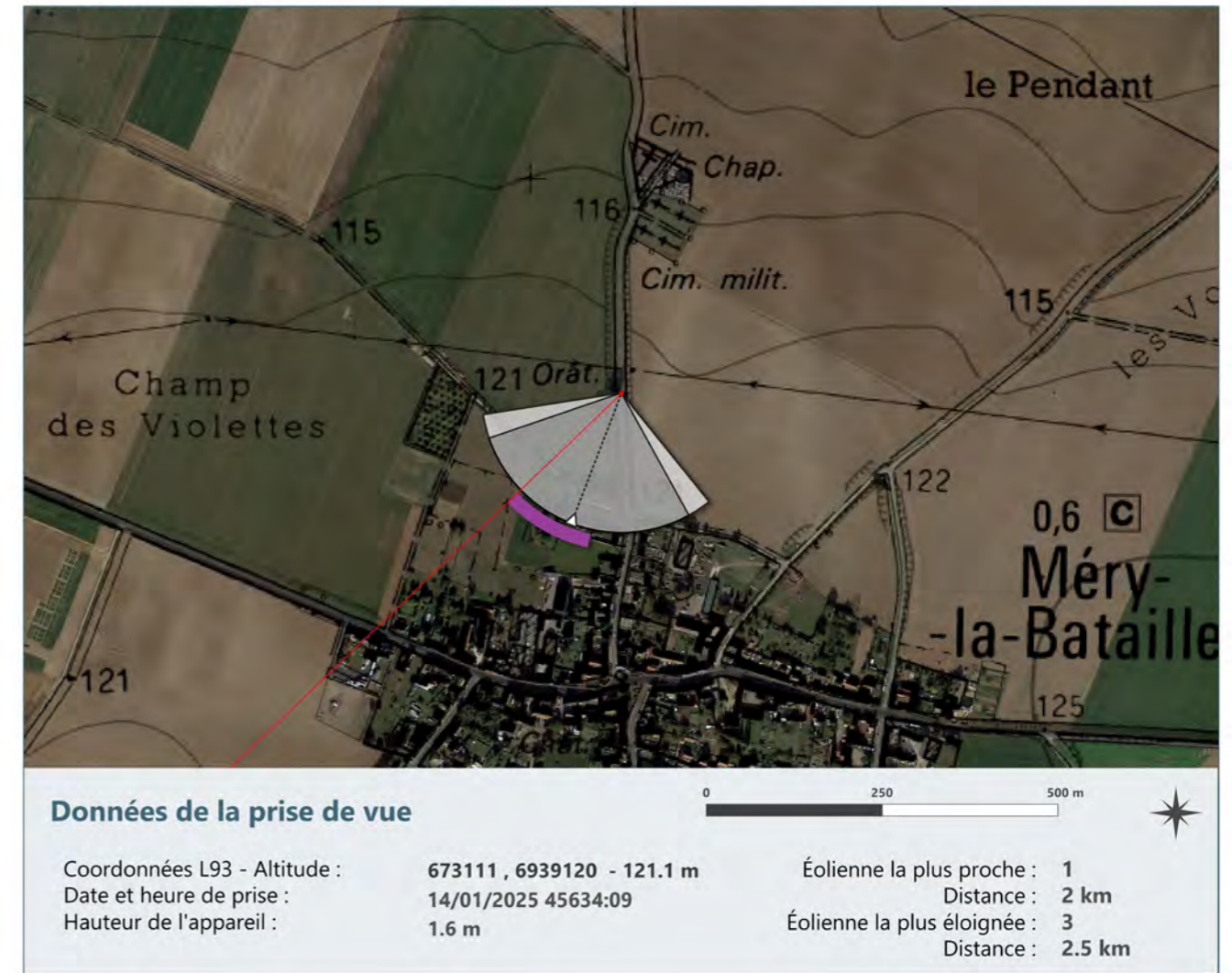
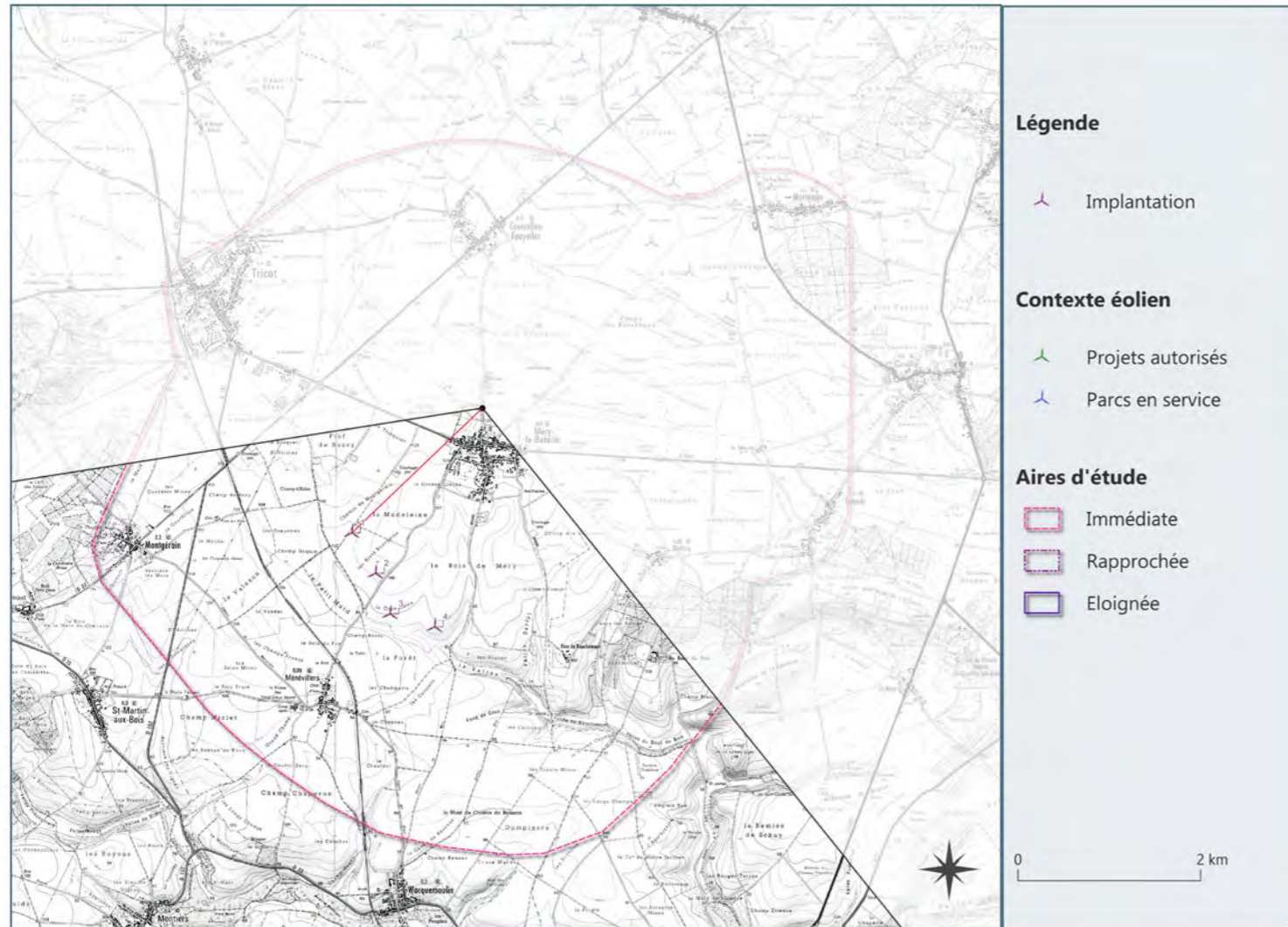


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°30 - Depuis les abords d'une Nécropole Nationale, à la sortie nord du bourg de Méry-la-Bataille



Commentaire paysager

Etat initial :

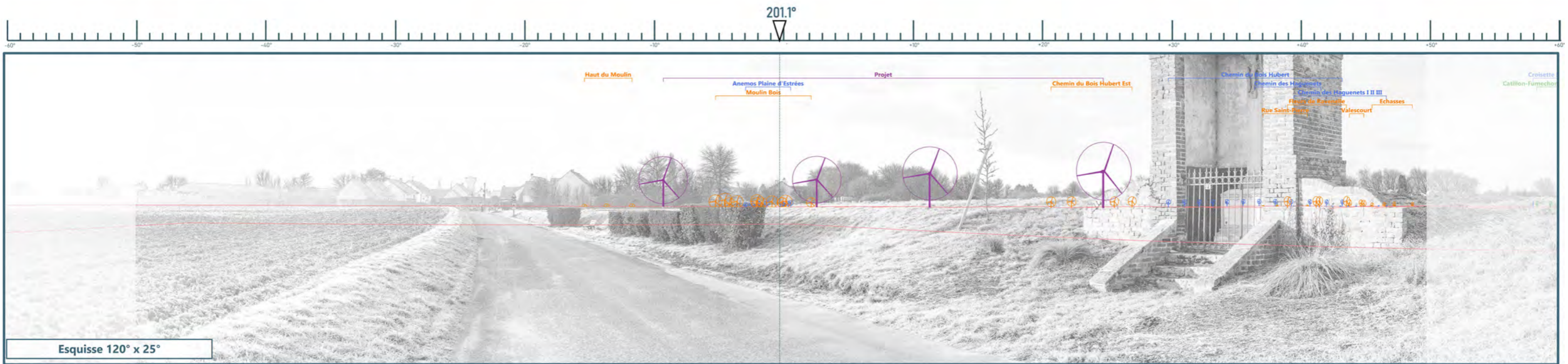
Depuis l'entrée nord de Méry-la-Bataille à proximité de la Nécropole Nationale, les abords de la route locale apparaissent relativement dégagés, notamment sur la gauche du panorama, offrant d'importantes vues sur le village. Sur les abords à droite de la route, un talus au second plan puis des boisements qui ponctuent les parcelles privées viennent masquer les vues vers l'horizon. Le motif bâti couplé au motif végétal occultent toute visibilité sur les parcs éoliens situés à l'arrière-plan.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry, situées à environ 1,9 km, s'implantent au cœur du panorama, à l'ouest de la route locale. Leur position relativement proche du village leur confère une forte présence visuelle. Leur implantation en avant-plan des parcs éoliens existants accentue leur prégnance visuelle et viennent notamment créer un nouveau motif vertical jusqu'alors inexistant depuis ce point de vue. Toutefois, le motif boisé et les éléments bâtis de Méry-la-Bataille masquent partiellement certaines éoliennes, notamment l'éolienne MY4. Les aérogénérateurs MY2 et MY3 ne dévoileront que le bout de leur pales, tandis que l'éolienne MY1 sera pleinement perceptible. L'impact visuel est modéré.



Depuis les abords d'une Nécropole Nationale, à la sortie nord du bourg de Méry-la-Bataille - Vue n°30



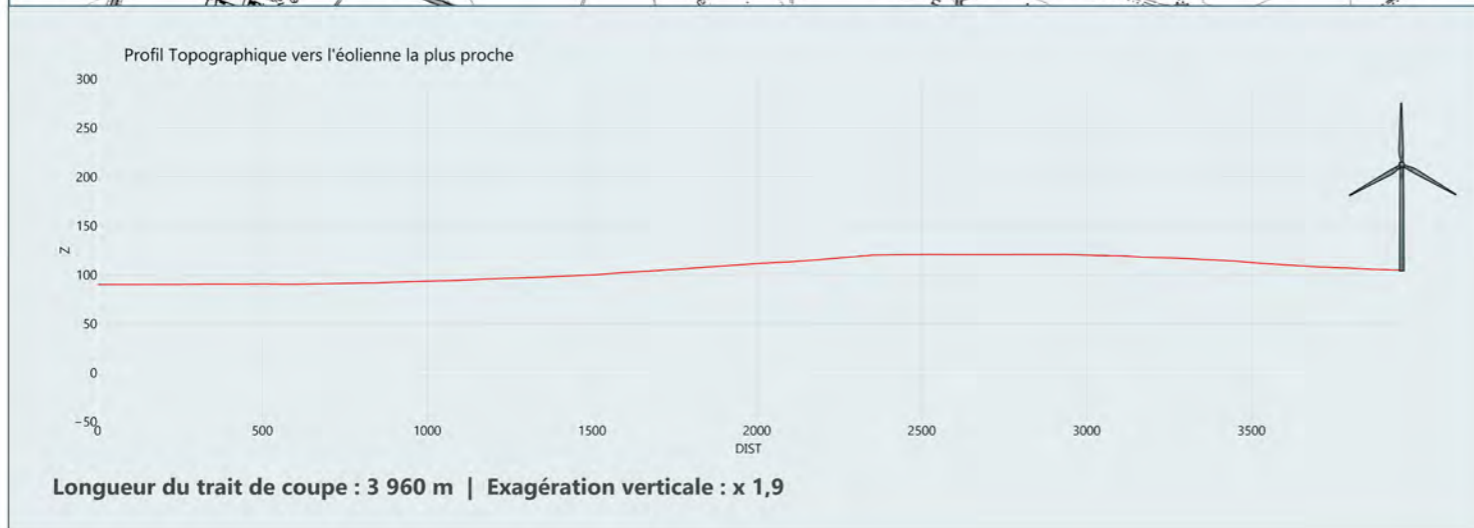
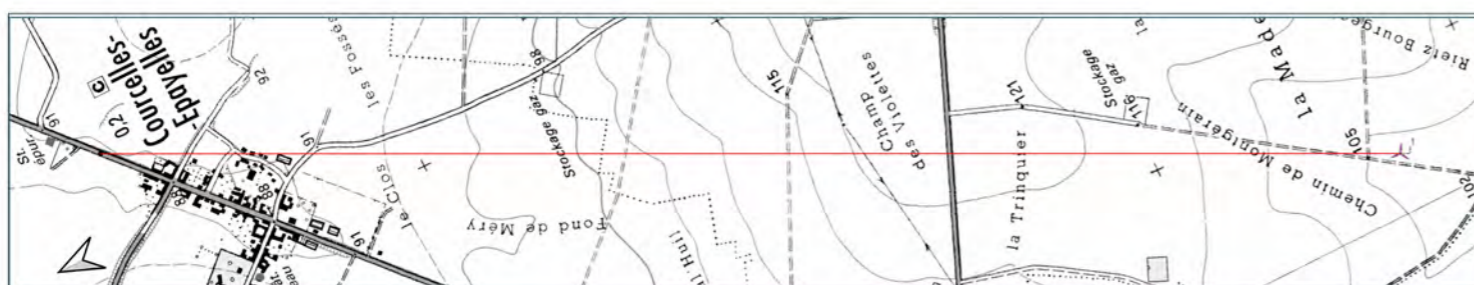
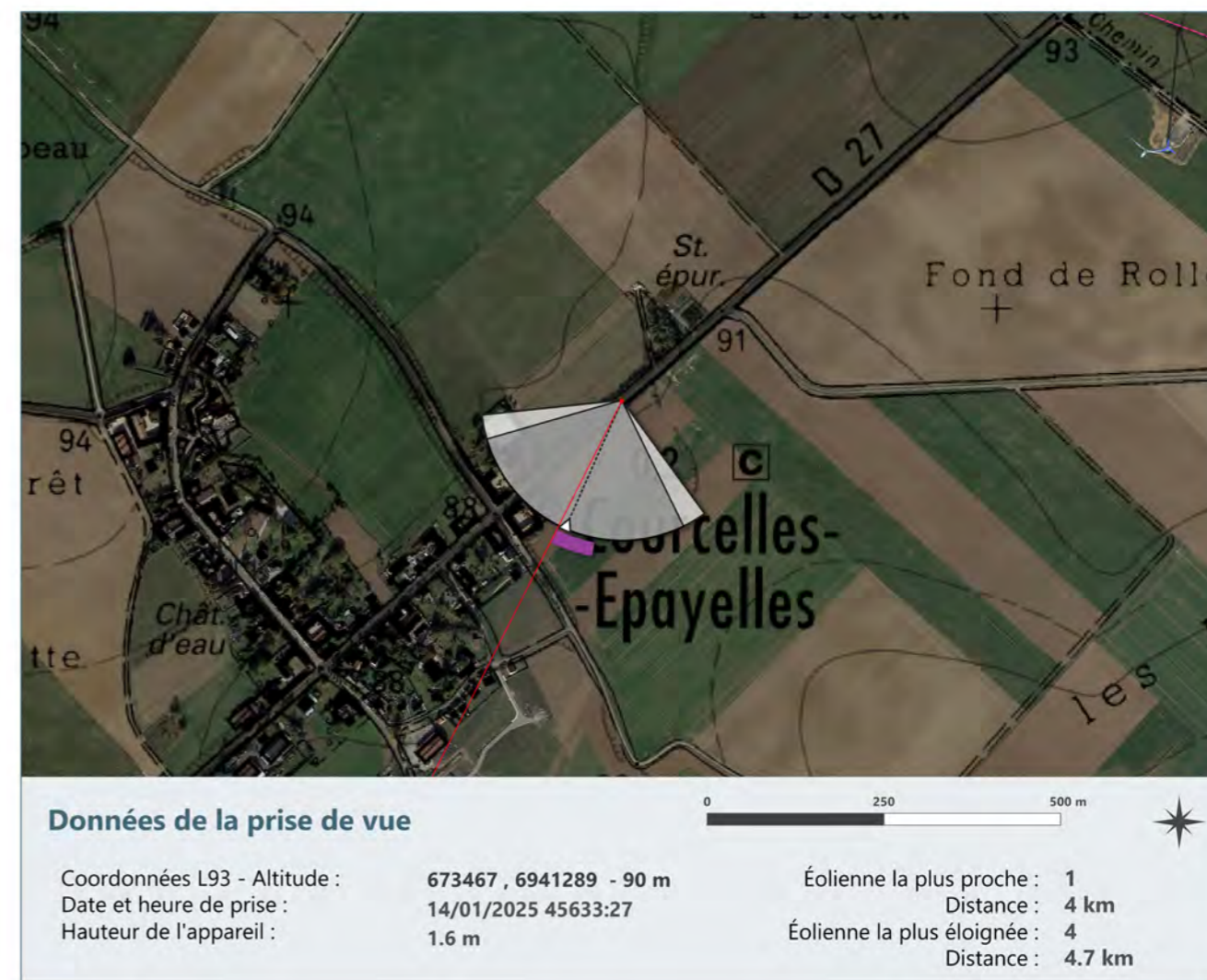
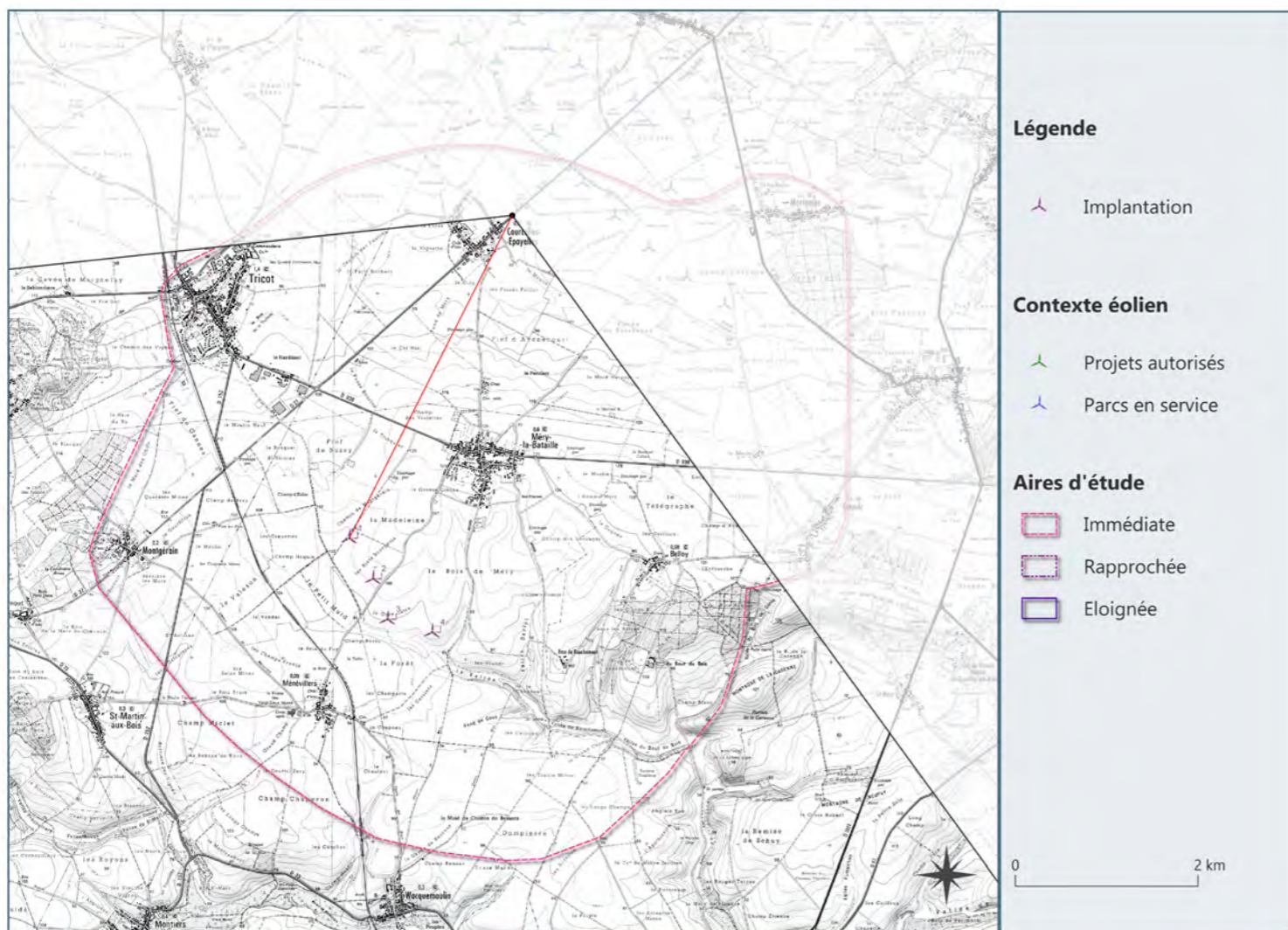


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°31 - Vue depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, sur la D27



Commentaire paysager

Etat initial :

Depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, le paysage est semi-ouvert. En effet, l'entrée de bourg est relativement boisée générant des fermetures visuelles sur le lointain. Néanmoins, les abords est de la route et la végétation basse qui l'accompagne laissent présager de larges parcelles agricoles au second plan générant une ouverture visuelle sur la partie est du lieu de vie. Les ondulations du relief couplées aux motifs bâti et végétal de Courcelles-Epayelles masquent toute visibilité sur le motif éolien présent à l'arrière-plan.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'installent légèrement à l'est du lieu de vie de Courcelles-Epayelles au sein d'une fenêtre visuelle. Malgré les éléments bâtis et végétaux situés à l'avant-plan, les quatres rotors sont identifiables dans le paysage. Le projet vient créer un nouveau motif vertical dans le paysage jusqu'alors imperceptible. Les éoliennes, malgré un motif clair et lisible, viennent compléter le motif éolien en direction du sud depuis l'entrée du bourg. Toutefois, pendant la période printannière et estivale, les boisements seront plus dense et diminuerons légèrement les visibilités sur le projet éolien. L'impact visuel est fort.



Vue depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, sur la D27 - Vue n°31



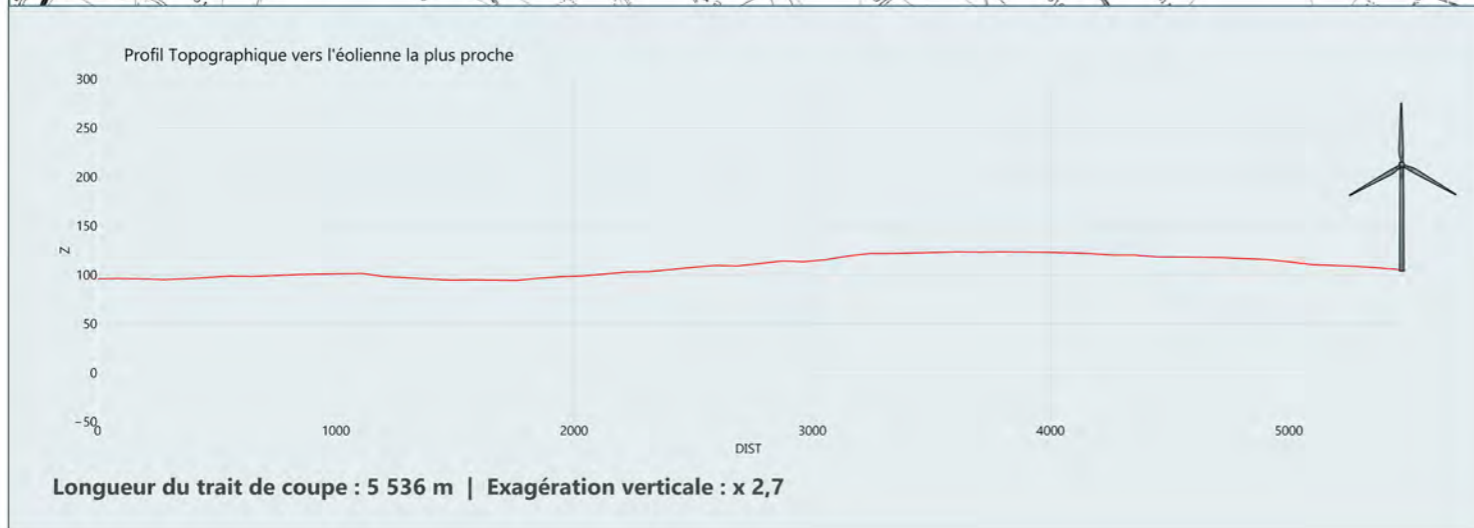
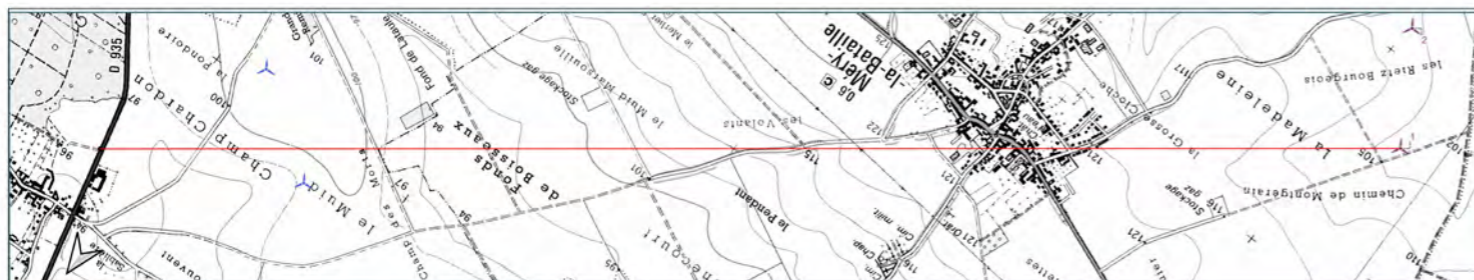
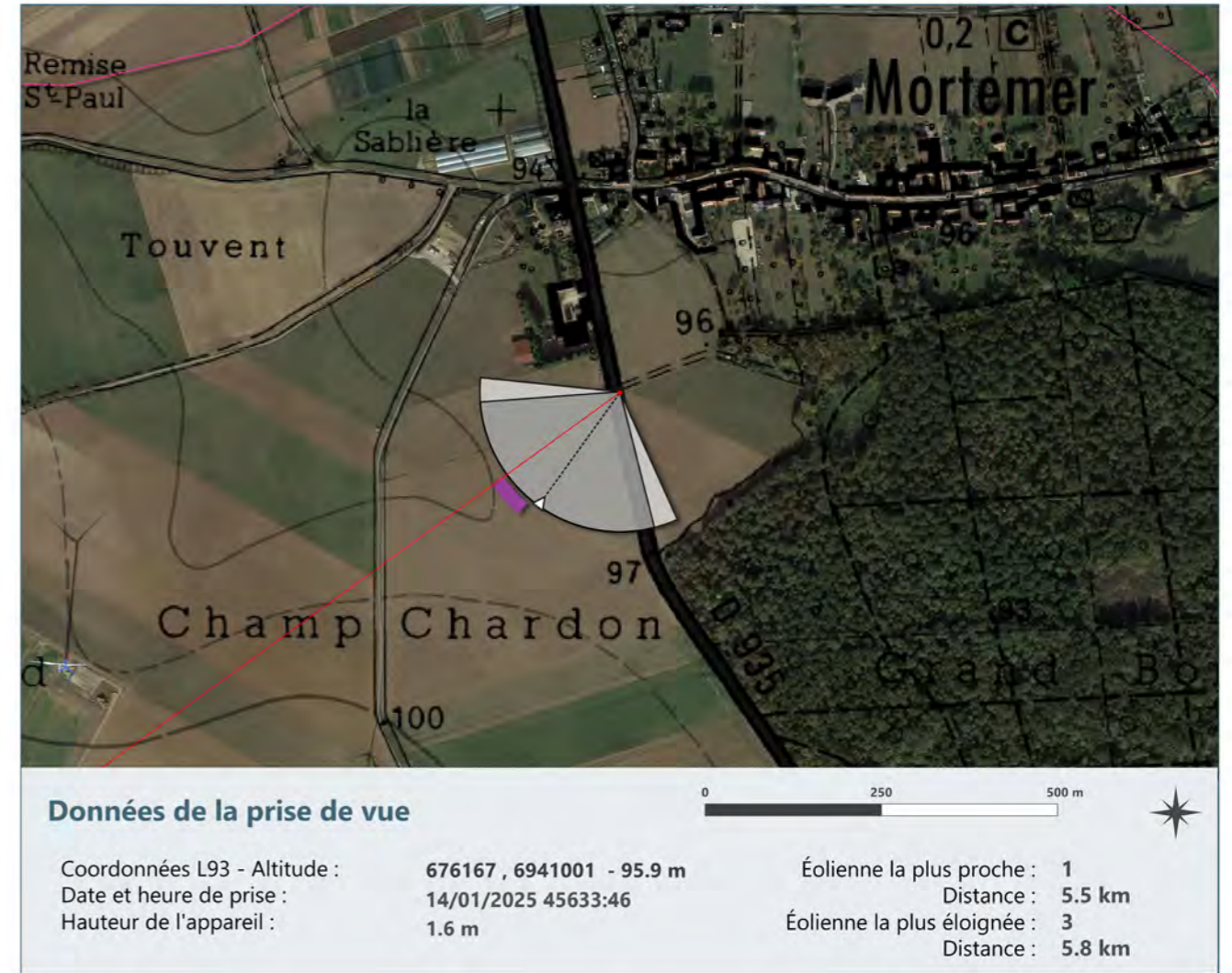
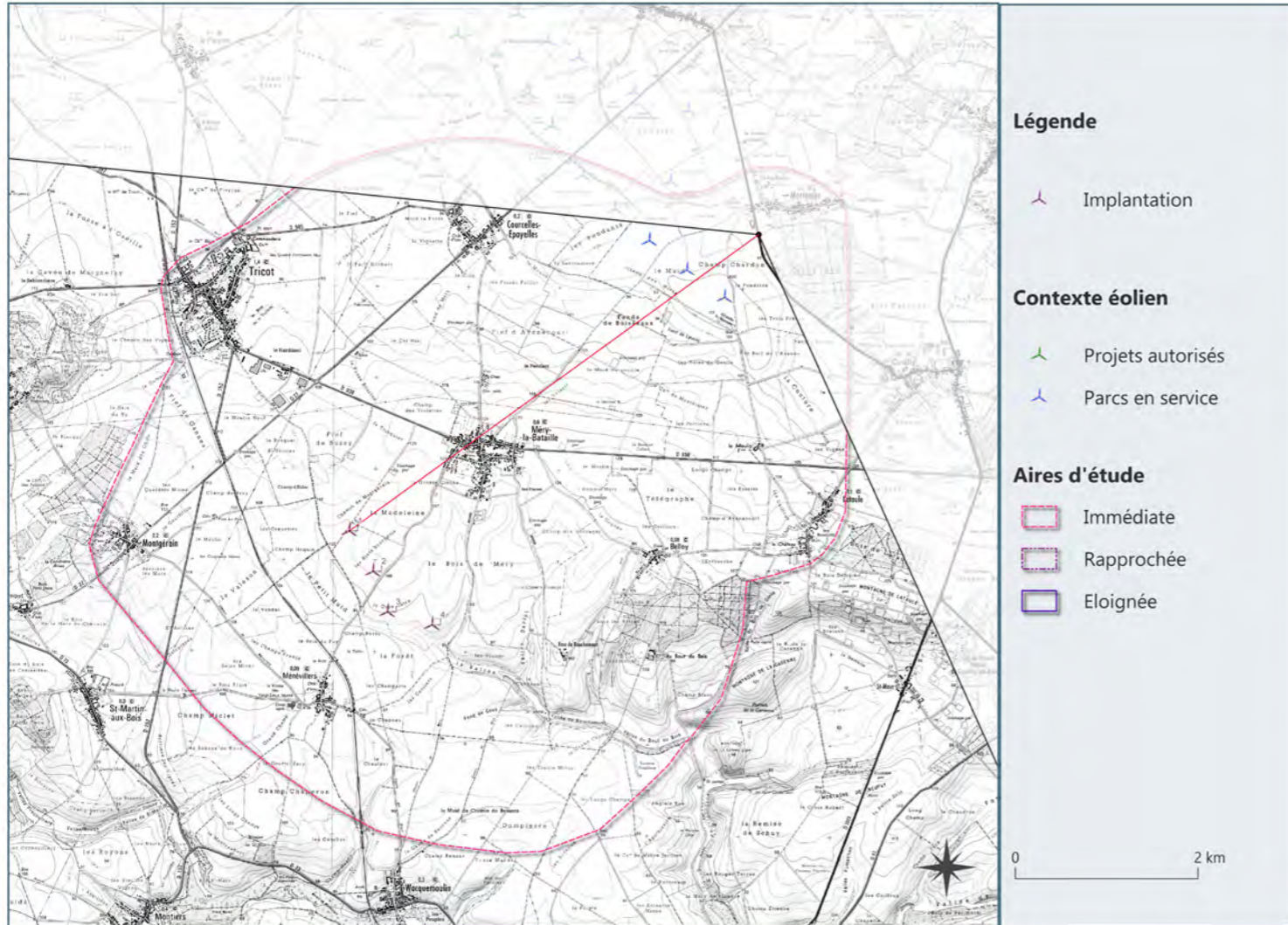


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°32 - Vue depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, aux abords de la D935



Commentaire paysager

Etat initial :

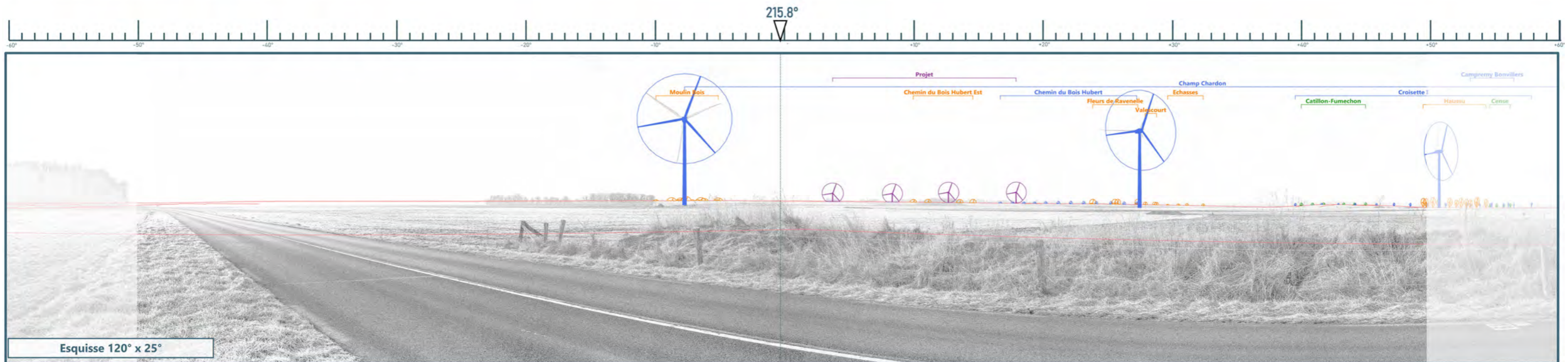
Depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, la D935 traverse de larges parcelles agricoles dénuées de masques visuels sur ses abords. Ces grandes étendues, offrent des perceptions lointaines sur le plateau Picard. Quelques silhouettes de villages et masses boisées se dessinent à l'arrière-plan fermant l'horizon. Depuis ce point de vue, le contexte éolien est visible dès le second-plan. En effet, le parc éolien construit de Champ Chardon se situe à moins de 700m créant un motif vertical prégnant, dans ce paysage principalement horizontal.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'installent à l'arrière du parc éolien de Champ Chardon. Les quatre rotors sont visibles, néanmoins les mâts des éoliennes sont en partie tronqués par le relief et les masses boisées situées à l'arrière-plan. Bien qu'étant le 2ème parc éolien le plus prégnant depuis ce point de vue, le projet ne réduit pas l'angle de respiration et vient s'insérer dans un contexte éolien déjà présent. De plus, le motif généré est harmonieux et lisible dans le paysage. L'impact visuel est modéré.



Vue depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, aux abords de la D935 - Vue n°32



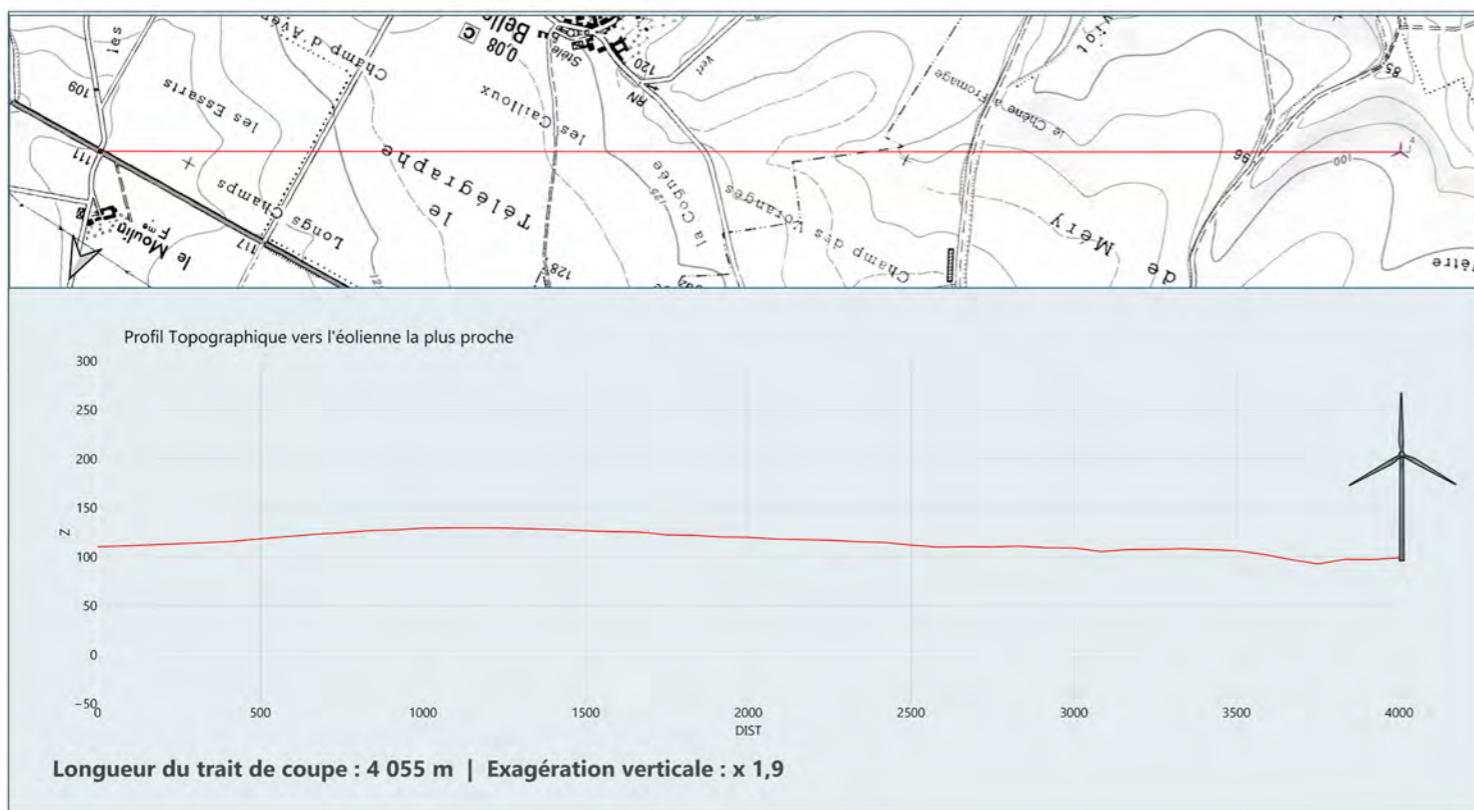
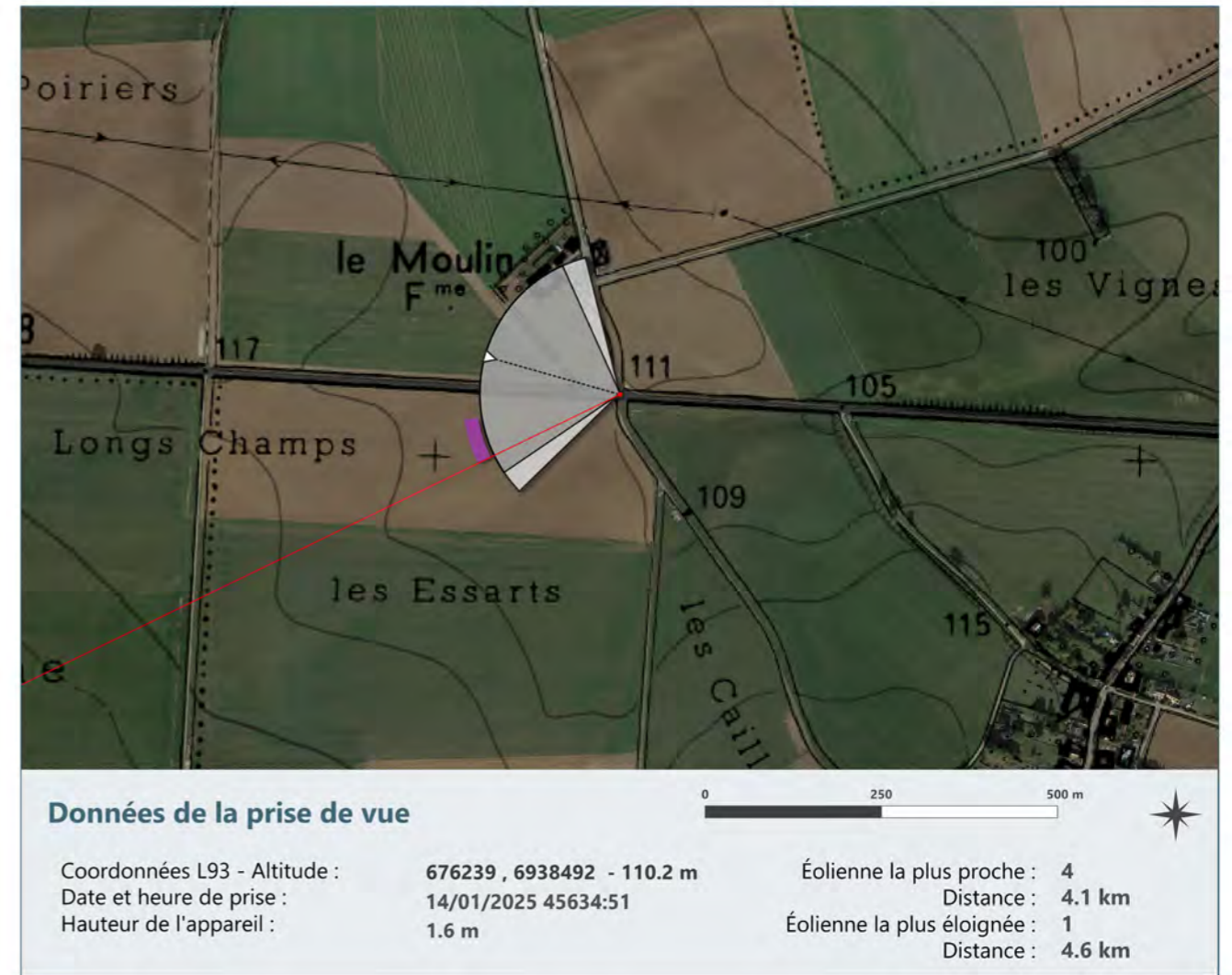
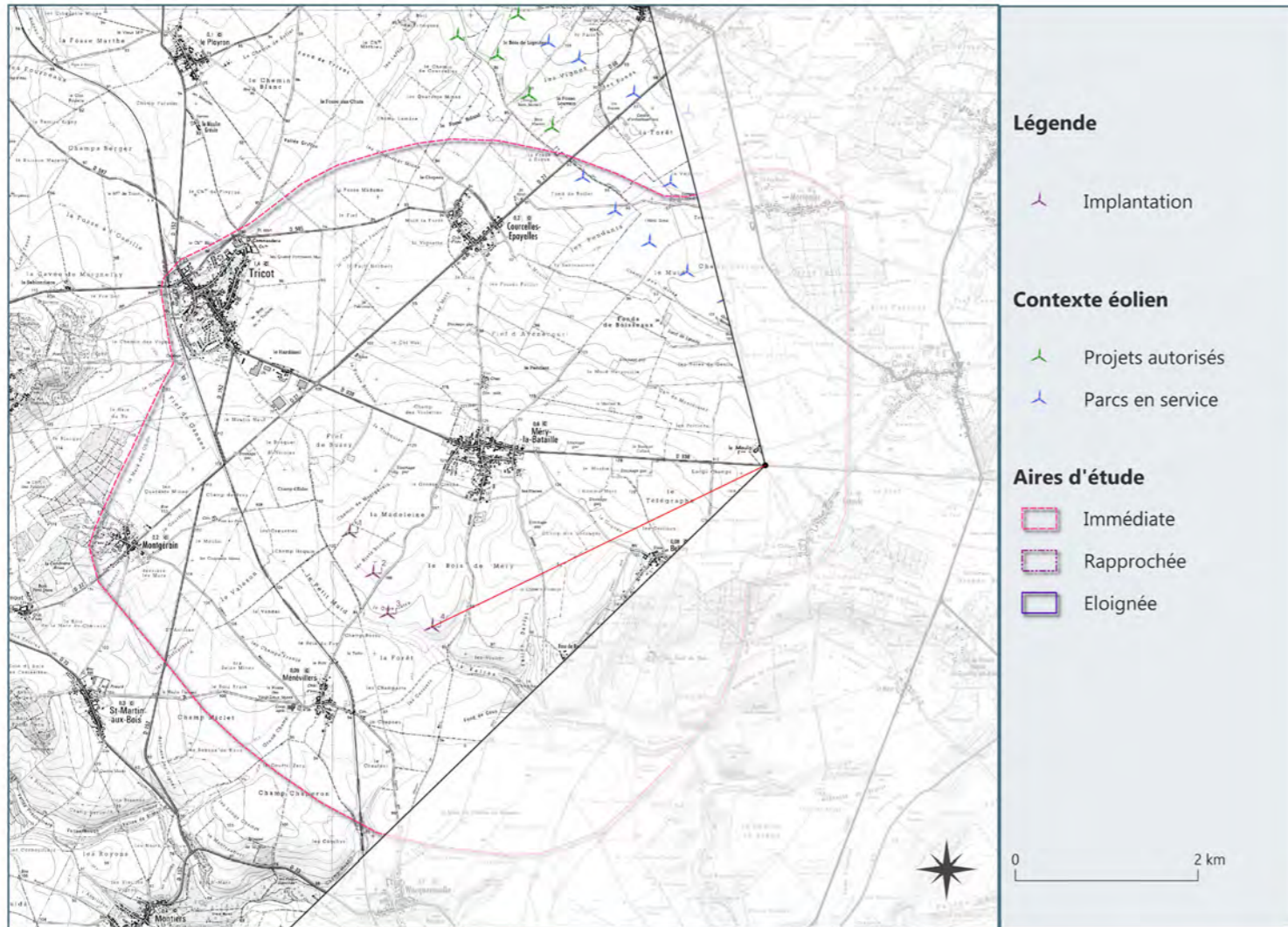


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°33 - Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille



Commentaire paysager

Etat initial :

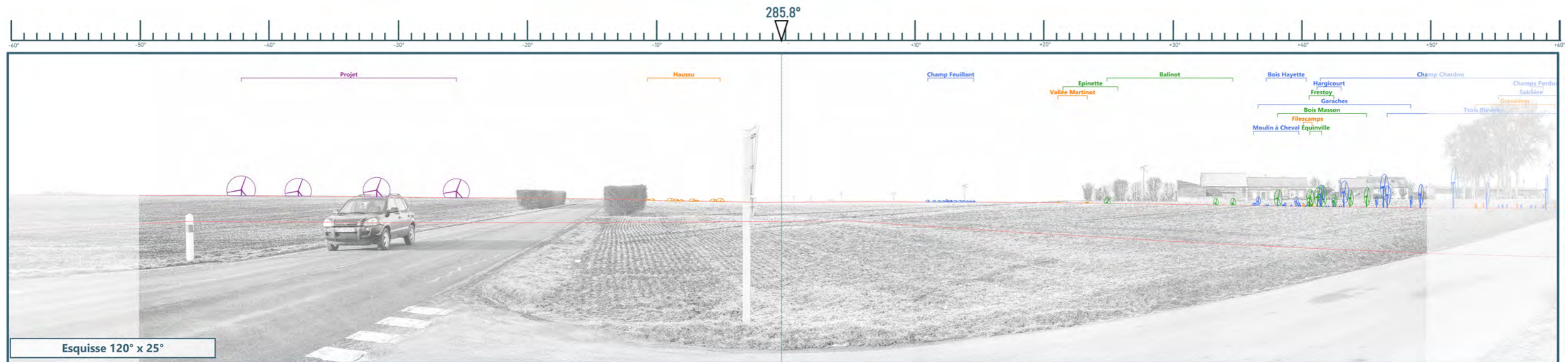
Depuis l'entrée de la Ferme du Moulin, aux abords de la D938, le paysage semble de première abord plat, ou les étendues agricoles s'étendent à perte de vue. Toutefois, les ondulations du relief viennent rapidement occulter les visibilitées sur le lointain. Sur la partie droite du panorama, les éléments bâtis de la Ferme du Moulin bordés par des motifs boisés masquent les vues sur les plaines agricoles situées à l'arrière et notamment sur le parc éolien construit de Champs Chardon localisé à environ 1,8 km. Les autres parcs éoliens situés à l'arrière-plan sont totalement occultés par le relief et les habitations de la Ferme.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'installent sur la partie gauche du panorama, en direction du sud-ouest. Elles se positionnent sur la ligne d'horizon et sont toutes les quatre discernables. Toutefois, le relief croissant vient masquer les mâts d'éoliennes et permet seulement d'observer les rotors. Le projet des Moulins de Méry devient le motif éolien le plus visible depuis ce point de vue et vient compléter le motif éolien. Le motif généré est toutefois harmonieux et lisible dans le paysage. L'impact visuel est modéré.



Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille - Vue n°33



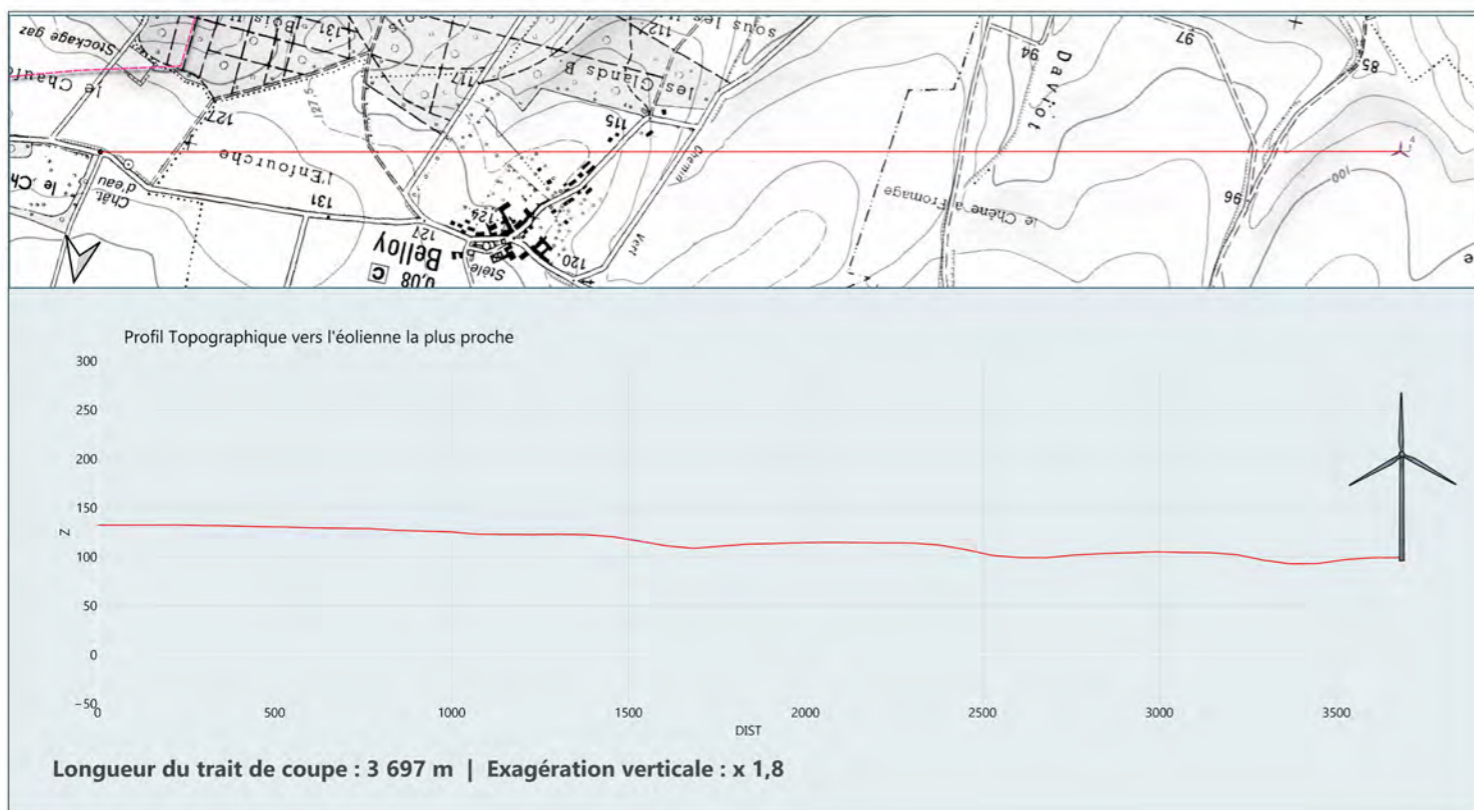
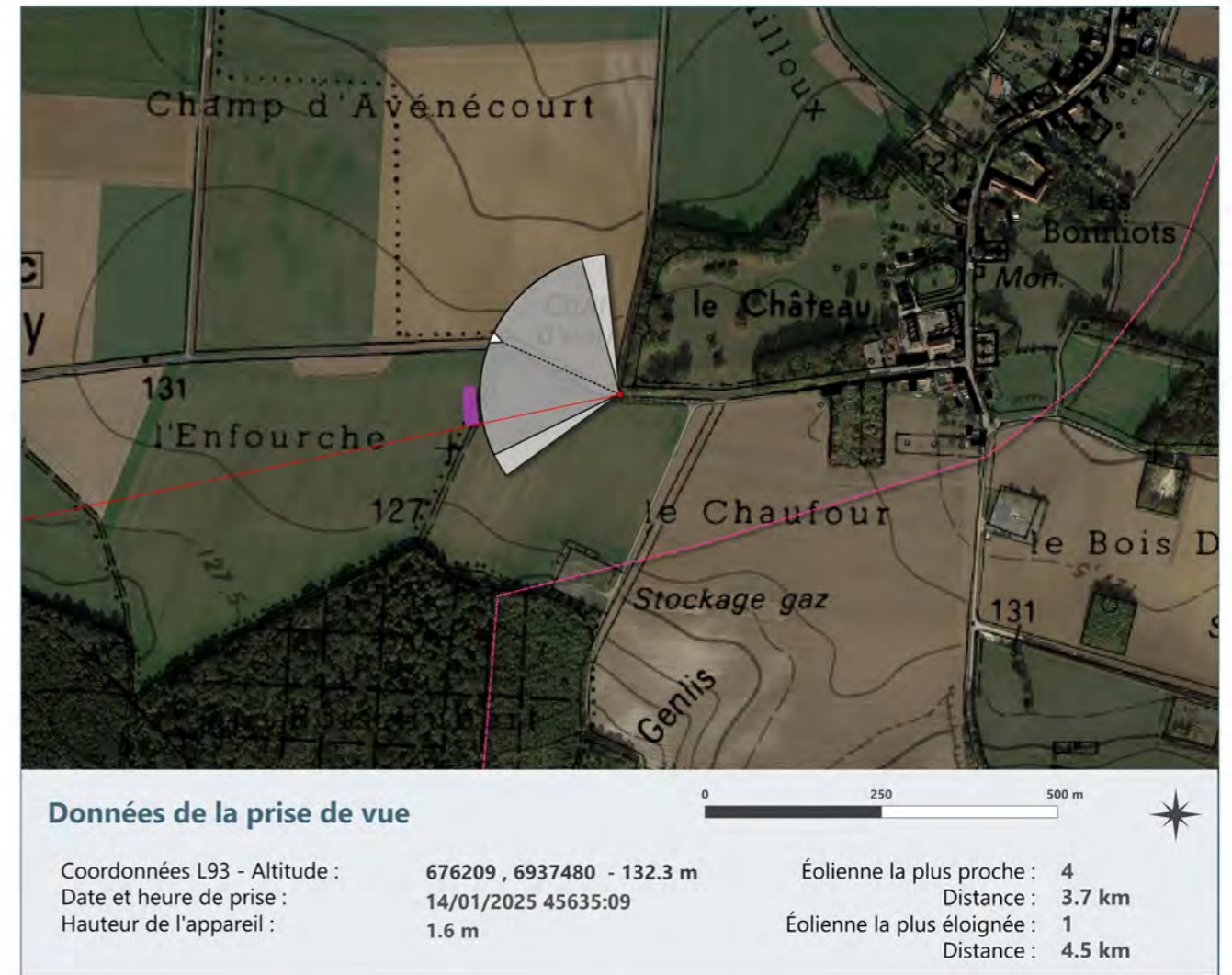
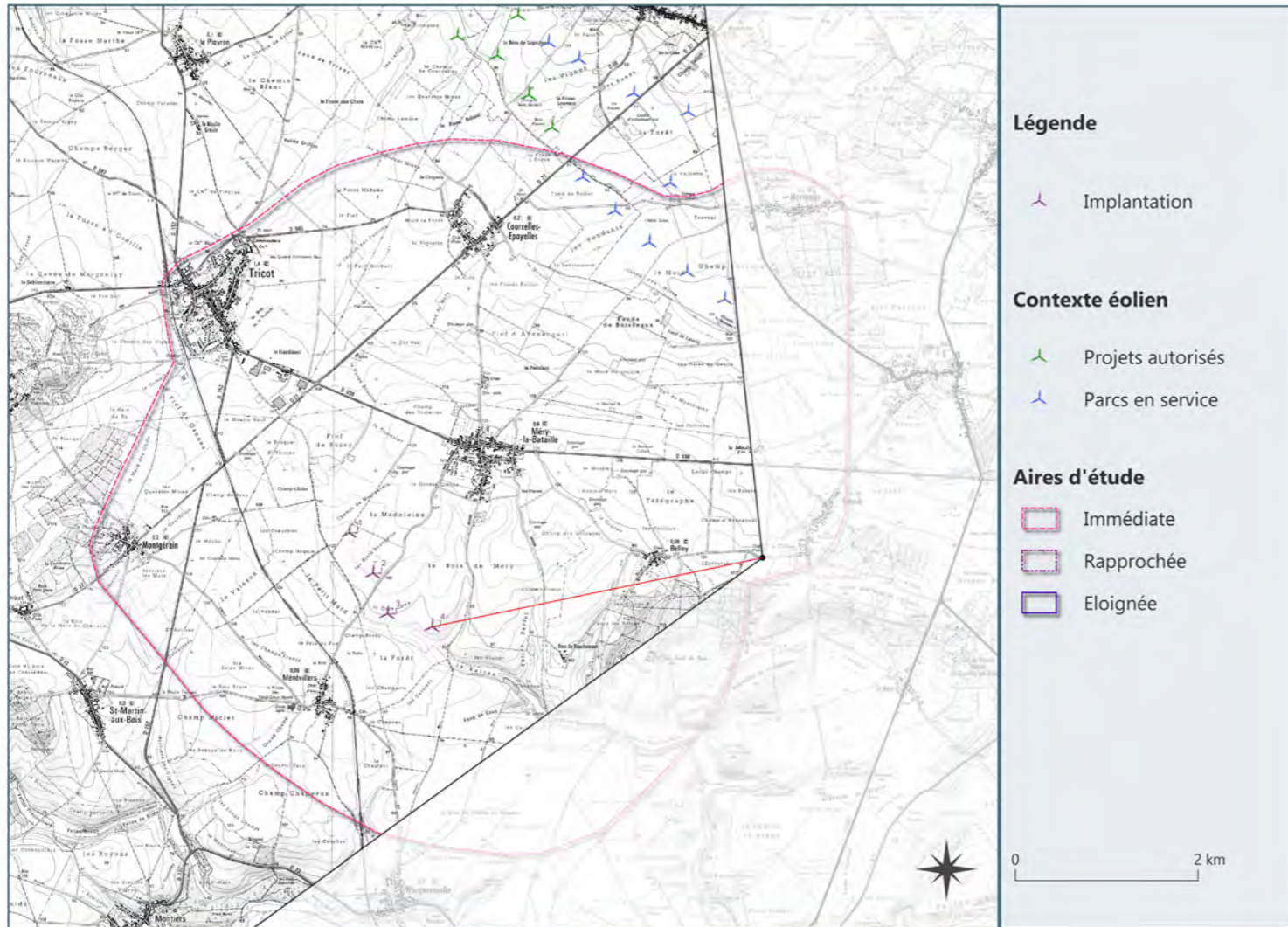


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°34 - Vue depuis une route locale, depuis la sortie sud-ouest de Lataule



Commentaire paysager

Etat initial :

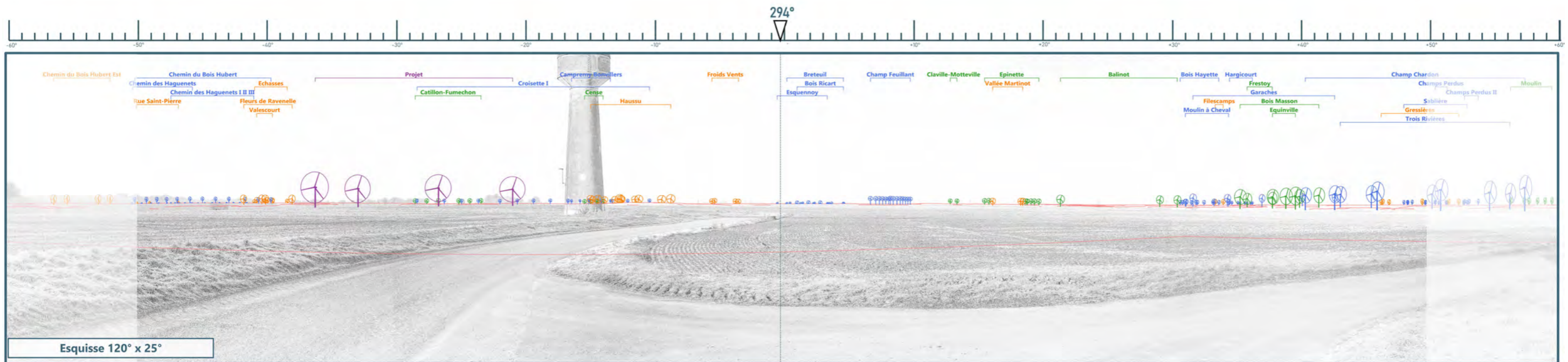
Depuis la sortie sud-ouest du lieu de vie de Lataule, le paysage est sur sa partie droite ouvert sur l'horizon. En effet le relief décroissant ouvre d'importantes perspectives vers le nord-ouest, en direction du Santerre et Vermandois. Tandis que vers le sud-ouest, au second-plan, une lisière boisée représentée par les bois de Hubert, bout du Bois et Voyemont viennent fermer les visibilitées sur le lointain. Depuis ce point de vue le contexte éolien est dense sur la ligne d'horizon. De nombreux parcs éoliens sont visibles comme ceux de Champ Chardon, Trois Rivières, Champ Feuillant ou encore Claville-Motteville principalement visibles en direction du nord-ouest. De plus, un château d'eau situé à proximité du point de vue vient compléter ces motifs verticaux présents à l'horizon.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'implantent en direction du sud-ouest sur la partie gauche du panorama. Malgré une implantation à l'arrière des boisements les éoliennes sont totalement identifiables et deviennent le motif éolien le plus visible depuis ce point de vue. Néanmoins, le projet s'insère dans un contexte éolien déjà bien présent et ne vient pas réduire l'angle de respiration. De surcroît, ils seront dans un rapport d'échelle largement inférieur au château d'eau situé à proximité. L'impact visuel est donc modéré.



Vue depuis une route locale, depuis la sortie sud-ouest de Lataule - Vue n°34



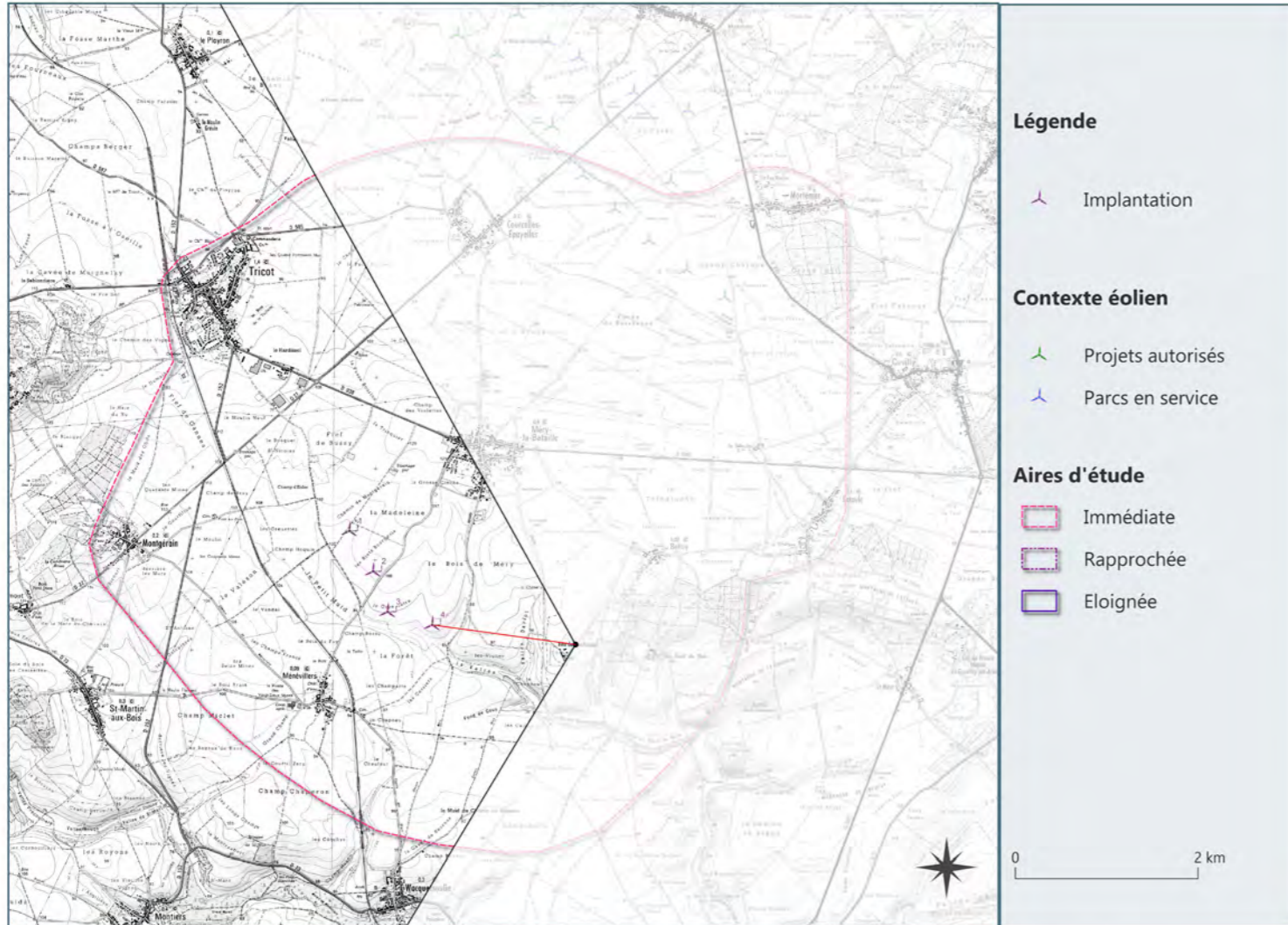


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°35 - Vue depuis la Ferme de Bauchemont, au sud-ouest de Belloy



Données de la prise de vue

Coordonnées L93 - Altitude :	674160 , 6936507 - 98.6 m	Éolienne la plus proche :	4
Date et heure de prise :	20/12/2024 45637:52	Distance :	1.6 km
Hauteur de l'appareil :	1.6 m	Éolienne la plus éloignée :	1
		Distance :	2.8 km

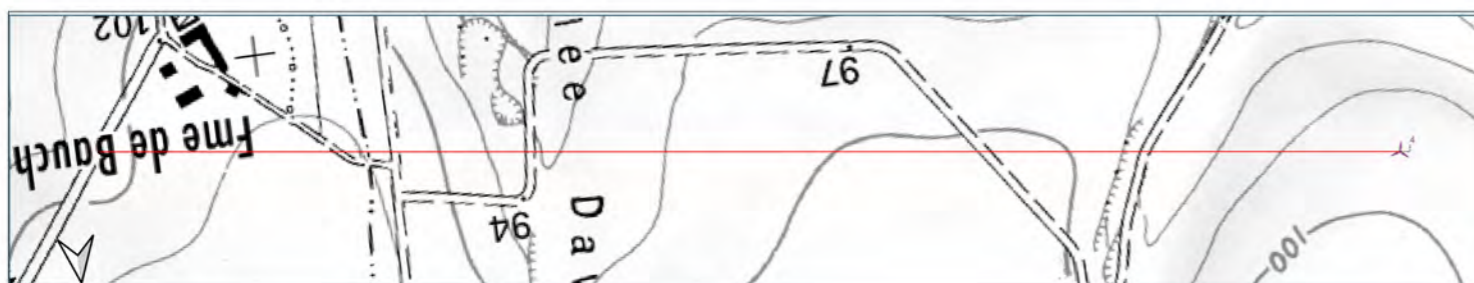
Commentaire paysager

Etat initial :

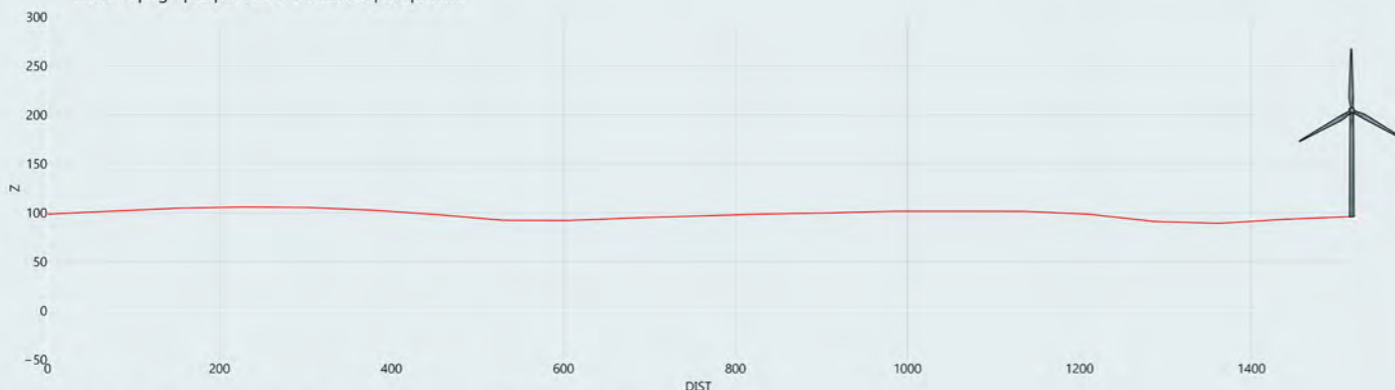
Depuis l'entrée de la Ferme de Bauchemont, le paysage est semi-ouvert. Le chemin vicinal menant au hameau est bordé d'une végétation éparse laissant de grandes percées visuelles sur les parcelles agricoles voisines et notamment vers celles situées à l'ouest. Toutefois, ces visibilitées sont rapidement altérées par les ondulations qui ponctuent le territoire et occultent ainsi l'horizon. En direction du sud, le lieu de vie de la Ferme Bauchemont est jonché de boisements et d'éléments bâtis agricoles générant d'efficaces masques visuels à la perception. Depuis ce point de vue aucun parc éolien est relevé.

Etat projeté :

Les éoliennes du projet des Moulins de Méry s'implantent vers l'ouest et sont visibles à travers les percées visuelles présentes sur le chemin local. Les quatre rotors sont identifiables, avec une hauteur visible plus importante pour les éoliennes MY3 et MY4. Néanmoins, les mâts des éoliennes seront en partie tronqués par le relief. Le projet des Moulins de Méry vient créer un nouveau motif vertical depuis ce point de vue, jusqu'alors inexistant. Toutefois, les éoliennes s'insèrent dans un rapport d'échelle similaire aux boisements à proximité. L'impact visuel est fort.



Profil Topographique vers l'éolienne la plus proche



Longueur du trait de coupe : 1 585 m | Exagération verticale : x 0,8

Vue depuis la Ferme de Bauchemont, au sud-ouest de Belloy - Vue n°35





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

5. EFFETS CUMULÉS



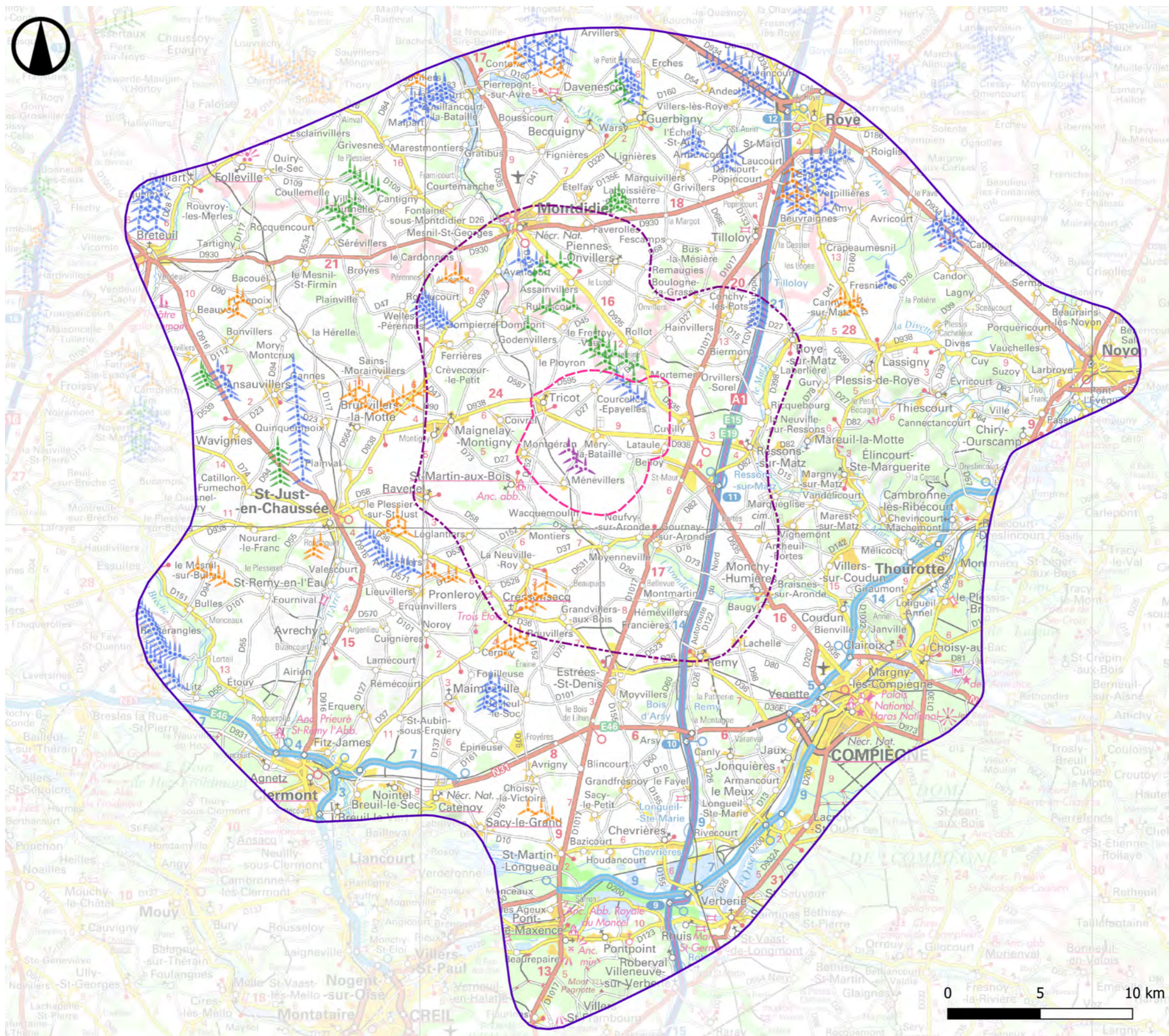


Effets cumulés




Décembre 2024


Source : IGN 100®, DREAL Haut de France
Copie et reproduction interdites





Légende

 Projet éolien des Moulins de Méry


Aires d'étude


 Aire d'étude immédiate


 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

Contexte éolien

 En production

 Accordé

 En instruction

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés

Le futur parc des Moulins de Méry ne sera pas le seul à modifier visuellement le territoire. En effet les parcs éoliens de Moulin Bois, Haussu, La Vallée Martinot ou encore Chemin du Bois Hubert Est, s'ajouteront au paysage en le modifiant. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet. Aussi, l'analyse des effets cumulés ne peut être dissociée de l'analyse des impacts du projet seul. On retrouve donc ces éléments d'analyse à travers les différents outils mobilisés pour l'étude des impacts, notamment les cartes de saturation et l'analyse des photomontages. Cette partie de l'étude a pour objectif de faire la synthèse de ces éléments et, le cas échéant, de leur apporter un éclairage nouveau.

L'analyse va se concentrer sur deux critères :

- L'augmentation de l'effet de saturation, en référence à la Section 2 – Saturation visuelle. Ce critère ne s'intéresse pas à l'effet de saturation en lui-même, mais à la manière dont le projet va augmenter cet effet ;
- L'insertion du parc dans le contexte éolien. Ce critère se base sur l'analyse des photomontages (Section 4 – Carnet de photomontages) et synthétise les différentes interactions visuelles entre le projet et le contexte éolien.

5.2. Analyse visuelle

5.2.a. Photomontage n°06 : Vue sur l'autoroute A1, depuis la D1017 à la sortie sud-ouest de Roye

Le motif éolien est densément représenté au nord et à l'ouest de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, les points de vue situés depuis ces points cardinaux auront presque inévitablement un ou plusieurs parcs dans leur champ de vision. Ceux-ci seront placés en avant-plan du projet inscrit dans l'aire d'étude immédiate. La contribution du projet au motif éolien sera réduite :

- **Organisation de l'espace** : le projet des Moulins de Méry ne perturbe pas la lecture du motif éolien à cette distance puisqu'il est nettement plus éloigné que les parcs construits et totalement masqué par les motifs boisés ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet même si imperceptible, s'implante dans l'angle déjà occupé sur l'horizon par les parcs construits de Champ Chardon, Trois Rivières et à proximité des parcs en instruction de Moulin Bois et Chemin du Bois Hubert Est ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est nettement inférieure à celle des parcs en avant-plan en raison de la distance. De plus, le projet est dans un rapport d'échelle inférieur aux masques végétaux.



5.2.b. Photomontage n°12 : Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy à Beaupuits, depuis les abords de la D528

Dans l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens de l'aire d'étude éloignée sont souvent présent sur la ligne d'horizon mais presque systématiquement masqués par un obstacle visuel de type topographie ou végétation. Ils apparaissent dans un rapport d'échelle très faible. Les effets cumulés sont ainsi limités.

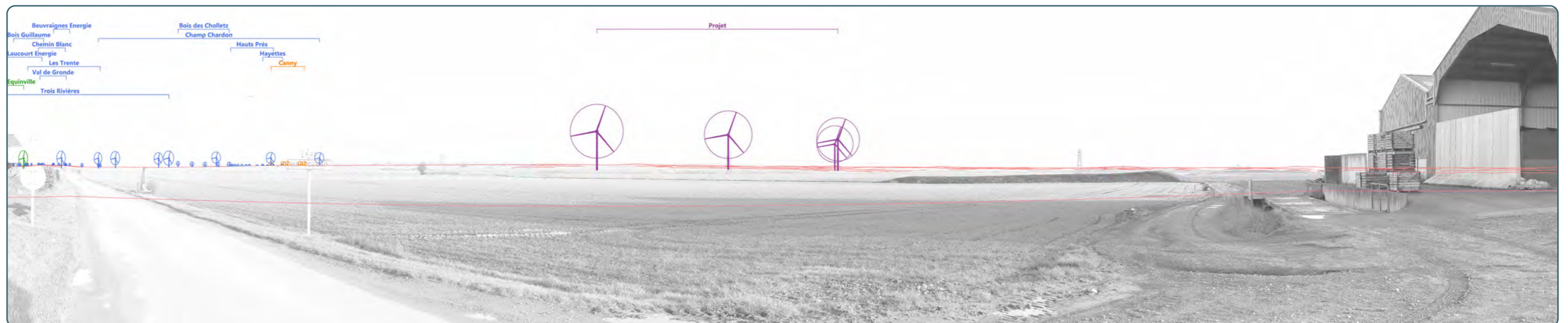
- **Organisation de l'espace** : le projet des Moulins de Méry et le projet en instruction Moulin Bois sont les parcs les plus visibles depuis le sud-ouest de l'aire rapprochée. Depuis ce point de vue, ils seront les seuls motifs éolien réellement identifiables. ;
- **Occupation de l'horizon** : le projet ne crée pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon et vient s'insérer parmi les parcs construits et accordés en arrière-plan. Le projet éolien est de faible amplitude vis-à-vis du projet en instruction de Moulin Bois situé à proximité du point de vue ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet est réduite en raison de la distance, toutefois il crée un nouveau point d'appel visuel qui s'ajoute aux verticalités des boisements.



5.2.c. Photomontage n°27 : Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27

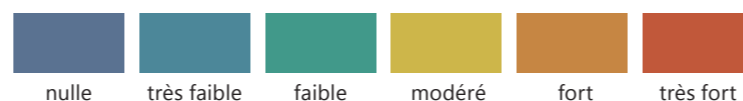
Depuis l'aire d'étude immédiate, les parcs éoliens accordés et en instruction sont généralement absorbés par le relief et la végétation. Toutefois depuis le plateau Picard et ses larges parcelles agricoles, les intervisibilités entre les parcs de l'aire rapprochée et le projet seront existantes néanmoins dans des rapports d'échelle différents.

- **Organisation de l'espace** : le projet des Moulins de Méry est le premier parc visible, il modifie nécessairement la structure du motif éolien. Les parcs éolien présents à l'arrière-plan sont visibles mais dans rapport d'échelle très faible;
- **Occupation de l'horizon** : le projet vient compléter le motif éolien et vient s'insérer dans un espace de respiration depuis ce point de vue ;
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente du projet varie selon les points de vue, toutefois il reste un point d'appel important dans le paysage même avec la présence du parc éolien construit de Champ Chardon au sein de l'aire d'étude immédiate.



5.3. Conclusion

Impact



AUGMENTATION DE L'EFFET DE SATURATION



L'impact du projet des Moulins de Méry sur la saturation concerne essentiellement les bourgs inscrits entre le projet et les parcs accordés et construits au nord et à l'ouest de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit principalement des communes de Tricot, Méry-la-Bataille, Maignelay-Montigny, Ravenel et Neuville-Roy. L'ensemble des communes notamment à l'ouest, situées à 10 km du projet et n'ayant aucun parc éolien construit autour d'elles, l'angle de respiration sera inévitablement réduit, au vu de l'absence de parc éolien à l'est du plateau Picard. Cependant, trois communes sur dix (Ménévillers, Saint-Martin-aux-Bois et Ressons-sur-Matz) avec la prise en compte des parcs en instruction ne présentent pas de risque de saturation visuelle après projet. En effet, ce dernier vient s'implanter à proximité des parcs construits et accordés et vient que légèrement augmenter l'angle d'occupation depuis ces lieux de vie.



INSERTION DANS LE CONTEXTE ÉOLIEN



Prenant place au sein d'un contexte éolien déjà dense, le projet des Moulins de Méry sera majoritairement visible dans le paysage avec d'autres parcs éoliens à l'arrière ou à l'avant plan. Installé proche des parcs construits de Champ Chardon et Trois Rivières et étant donné l'ouverture importante du paysage, le projet sera perçu en grande majorité avec ces parcs. Avec une orientation et une géométrie quasi similaire, le motif généré par le parc en projet s'accorde bien avec les parcs adjacents. Avec ses quatre éoliennes, il propose un motif bien plus léger que ses voisins mais prend souvent place au sein d'une respiration visuelle qui les sépare. D'une manière générale, le projet des Moulins de Méry s'intègre bien dans le motif éolien global et son motif reste cohérent avec les parcs alentours. Toutefois, au sud-ouest de l'aire rapprochée dans l'aire d'étude immédiate, il deviendra le motif dominant.



6. SYNTHÈSE DES IMPACTS



Point	Titre	Distance (en km)	Impact
1	Depuis la clairière de la butte Saint-Christophe à Fleurines	29,9	Nul
2	Vue depuis la D1017, au nord du Bois de Linus et sur la ferme inscrite de St-Julien-le-Pauvre	13,4	Faible
3	Vue depuis le site de la Promenade du Chatelier à Clermont	21,7	Nul
4	Depuis le GR124, à l'ouest de Nourard-le-Franc, sur la D938	19,7	Nul
5	Depuis les abords ouest de Folleville, sur la D109	23,7	Nul
6	Vue sur l'autoroute A1, depuis la D1017 à la sortie sud-ouest de Roye	19,6	Nul
7	Vue depuis l'entrée nord-est de Noyon sur la D932 à l'intersection avec la D103	29,3	Nul
8	Vue depuis le Belvédère des Beaux Monts, au sud-est de Compiègne	23,8	Nul
9	Vue depuis les abords de la Nécropole Nationale de St-Rémy et de la ligne TGV Nord-Europe	12,4	Nul
10	Vue depuis la sucrerie au nord d'Estrée-St-Denis (D1017)	8,7	Modéré
11	Vue depuis la sortie nord-est de Cressonsacq, sur la D37	8,6	Faible
12	Vue sur la commune de la Neuville-Roy et le sentier de randonnée de la Neuville-Roy à Beaufuits, depuis les abords de la D528	6,7	Faible
13	Vue depuis la D47 au nord de Ravenel et au sud de Maignelay-Montigny	7,7	Modéré
14	Vue depuis la D73, sur l'Abbaye de St Martin-aux-Bois	3,5	Fort
15	Vue depuis l'entrée sud de Saint-Martin-aux-Bois, sur la D73	3,3	Fort
16	Vue depuis la sortie est du hameau de Vaumont, sur la D27	3,1	Fort
17	Vue depuis la sortie sud de Maignelay-Montigny (D73)	6,3	Modéré
18	Vue depuis la D938, à l'est de Maignelay-Montigny	5,6	Faible
19	Vue depuis la sortie sud-est de Royaucourt	9,3	Modéré
20	Vue depuis l'entrée est de Montdidier, sur la D930	12,2	Faible
21	Vue depuis l'intersection entre la D45 et la D945, au sud-est de Assainvillers	8,0	Très faible
22	Vue depuis le GR123, au sud de Boulogne-la-Grasse	10,1	Très faible
23	Vue sur la Ligne à Grande Vitesse à proximité de l'autoroute A1, depuis la D78 à l'ouest de Antheuil-Portes	7,6	Faible
24	Depuis l'intersection entre la D935 et la D1017 au nord du hameau de St-Maur	5,5	Nul
25	Vue depuis les abords de la croix en pierre classée de Ménévillers	1,2	Nul
26	Vue depuis la D152, à l'est de Montgérain	1,8	Fort
27	Vue depuis la sortie nord-est de Montgérain, sur la D27	2,2	Fort
28	Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, aux abords de la D938	2,1	Nul

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
29	Vue depuis la sortie sud-ouest de Méry-la-Bataille, sur une route locale	1,2	Fort
30	Vue depuis les abords de la Nécropole nationale, depuis l'entrée nord du bourg de Méry-la-Bataille	1,9	Modéré
31	Vue depuis l'entrée nord-est de Courcelles-Epayelles, sur la D27	3,9	Fort
32	Vue depuis la sortie sud-ouest de Mortemer, aux abords de la D935	5,5	Modéré
33	Vue sur la ferme du Moulin depuis la D938, à l'est de Méry-la-Bataille	4,0	Modéré
34	Vue depuis une route locale, depuis la sortie sud-ouest de Lataule	3,6	Modéré
35	Vue depuis la Ferme de Bauchemont, au sud-ouest de Belloy	1,5	Fort

Fig. 150 : Tableau de synthèse des impacts

Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des impacts	Impact
Echelle éloignée	Axes de communication	Depuis les axes de l'aire d'étude éloignée, les quatre éoliennes du projet seront en grande partie dissimulées par les ondulations du relief ou les corridors végétaux des vallées présentes sur le territoire. Le projet sera visible depuis la D1017 mais les éoliennes auront une taille apparente faible.	Faible
	Lieux de vie	La grande majorité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée ne possédera aucune visibilité vers le projet. Les éoliennes émergeront en partie depuis les sorties de certains bourgs du plateau Picard comme Estrée-Saint-Denis ou depuis les hauteurs de Saint-Just-en-Chaussée. Toutefois le motif bâti couplé aux éléments boisés suffisent à masquer les vues en direction du projet éolien.	Très Faible
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les éoliennes du projet des Moulins de Méry ne seront pas visibles depuis une grande majorité des sentiers de l'aire éloignée.	Nul
	Patrimoine	Situés en cœur de bourg et/ou au sein de vastes boisements les monuments historiques et les sites de l'aire d'étude éloignée n'auront pas visibilité sur les futures éoliennes.	Nul
Echelle rapprochée	Axes de communication	Au sein de l'aire d'étude rapprochée, ce sont les axes parcourant le plateau Picard qui seront les plus impactés. Quelques éoliennes du projet émergeront au delà des masses boisées notamment depuis la D1017, D47, D37 ou D528. La taille apparente des éoliennes sera modérée voire faible mais les vues seront furtives. Le parc disparaîtra et apparaîtra au grès du relief et des masques boisés qui ponctuent le territoire. Néanmoins depuis le sud-ouest de l'aire rapprochée à proximité de l'aire d'étude immédiate, l'absence de masques visuels engendra des visibilités fortes depuis les D73 et D27 à proximité du village de Saint-Martin-aux-Bois.	Ponctuellement fort / Globalement faible
	Lieux de vie	Les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée auront globalement peu d'interactions visuelles avec les 4 éoliennes du projet en raison des masques bâtis, végétaux et des quelques variations topographiques. Seules certaines entrées et sorties de bourg seront impactées par le projet : c'est le cas depuis les entrées/sorties de saint-Martin-aux-Bois, Vaumont, Maignelay-Montigny et Royaucourt présentant des visibilités modérées à fortes.	Ponctuellement fort / Globalement faible
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les sentiers locaux et le GR123 ne seront que très faiblement à faiblement impacté. Les motifs bâtis et arborés occulteront en parti les éoliennes du projet.	Faible
	Patrimoine	Seuls quelques éléments du patrimoine relevés dans l'aire d'étude rapprochée auront des interactions visuelles avec le projet : c'est le cas pour la sucrerie au nord d'Estrée, où l'impact est jugé globalement modéré et notamment pour l'Abbaye et le site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois localisé proche du projet éolien et où des interactions visuelles ont été relevées. L'impact pour ces éléments du patrimoine est jugé fort. Toutefois, pour la majorité des monuments historiques les motifs boisés et bâtis suffisent à rompre toutes interactions visuelles avec le projet éolien.	Ponctuellement fort / Globalement modéré
Echelle immédiate	Axes de communication	Les axes de communication passant à proximité immédiate du projet offriront des vues sur les quatre éoliennes du projet qui seront entièrement visibles. C'est notamment le cas de la D152, ou de la D27. A l'inverse les éoliennes seront en partie dissimulées par le relief depuis la D935 ou la D937 sur quelques portions.	Fort
	Lieux de vie	De nombreuses silhouette de bourgs seront visibles de manière concomitante avec les éoliennes du projet et peu d'obstacles végétaux ou bâtis ne permettront de réduire cette visibilité. C'est le cas pour les villages de Méry-la-Bataille, Courcelles-Epayelles ou encore Montgérain.	Fort
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le sentier de randonnée local des Chars de la Bataille du Matz traverse les vastes étendues agricoles à proximité des éoliennes du projet. Les vues seront directes, l'impact est alors très fort.	Très fort
	Patrimoine	La croix de Ménévillers ne sera pas impactée. En revanche, plusieurs éoliennes du projet se retrouvent en covisibilité depuis l'aire d'étude rapprochée dès lors que les étendues agricoles s'ouvrent sur le lointain. De plus, depuis les abords de la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille les éoliennes seront en parties visibles au-delà du village et des boisements. L'impact sera donc globalement modéré.	Modéré

Fig. 151 : Tableau de synthèse des impacts



1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION



1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de gabarit

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, trois variantes présentant un nombre différent d'éoliennes ont été étudiées (cf 2.Photomontages de variantes). Une implantation de quatre éoliennes a été privilégiée aux variantes présentant dix et huit éoliennes. En effet, le plus faible nombre d'éoliennes, et la réduction de l'angle occupé sur l'horizon ont constitué des arguments en faveur de l'implantation de la variante 3. Le choix d'implantation sur une seule zone et la clarté du motif éolien que représente ce groupement d'éolienne sont des arguments supplémentaires. Enfin, l'évitement de l'effet d'encerclement autour du bourg de Méry-la-Bataille notamment, en font la variante privilégiée.

Les principales mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :

- Réduction du nombre d'éoliennes ;
- Organisation sous la forme d'une ligne courbe de quatre éoliennes présentant un motif clair, lisible et harmonieux ;
- Réduction de l'effet de mitage par regroupement des éoliennes sur un unique secteur ;
- Réduction de l'effet d'encerclement autour des bourgs de proximités.

1.1.c. Traitement des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.



Fig. 152 : Esquisses de variantes

1.1.d. Intégration des éléments connexes du parc

Mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comportera deux postes de livraison dont l'implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère.

Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agricole et ouvert et situé en lisière de boisements, il est préférable de choisir une tonalité claire. La référence retenue pour ce projet correspond au **RAL 7003 - Gris mousse**. Ce choix permet par ailleurs une réflexion de la lumière et donc une diminution de la chaleur.

Les bâtiments techniques connexes devront également s'appuyer sur l'aspect esthétique privilégié pour les postes de livraison afin de faciliter leur intégration.



2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DES MOULINS DE MÉRY



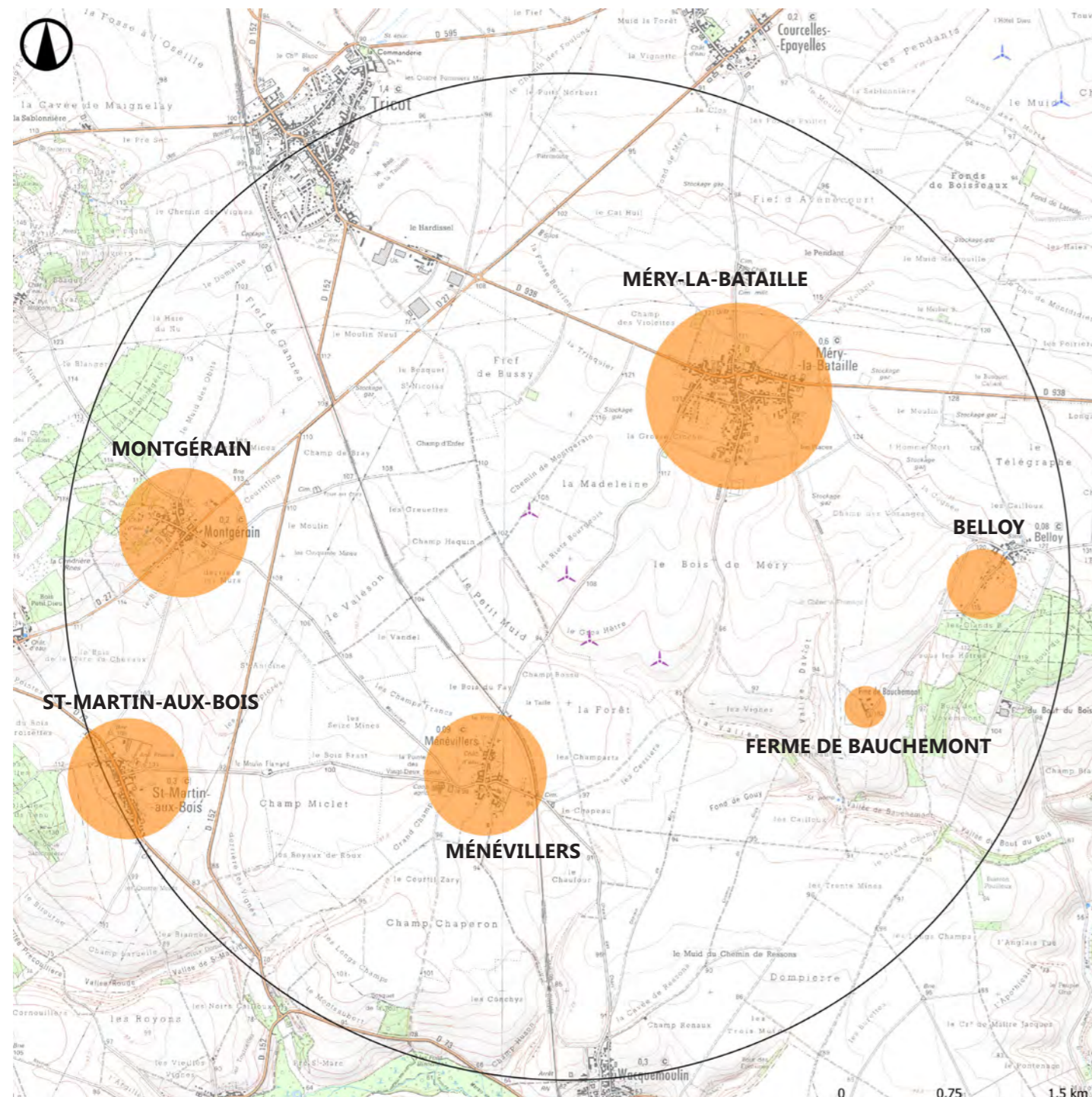
2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement définit les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbres dans un paysage initialement ouvert ne peut être considéré comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesure d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

Pour le projet éolien des Moulins de Méry, il est proposé de réduire qualitativement les impacts via l'utilisation du végétal avec les exemples présentés dans les pages suivantes.

2.2. Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet



L'objectif de la mesure consiste à réduire la présence visuelle du futur parc éolien depuis les différents lieux de vie situés dans un rayon de 2,5 km autour du projet. Ceux-ci sont principalement situés au sud-est du projet. En effet, en partie nord et nord-ouest, la présence de la forêt de Preuilly constitue un obstacle visuel majeur permettant de réduire considérablement les visibilitées depuis les hameaux positionnés à l'arrière-plan. L'implantation du projet dans un paysage agricole et ouvert en lisière de forêt génère une visibilité forte pour les lieux de vie situés proches. Quelques masques végétaux ponctuent localement la plaine agricole, toutefois, il existe des visibilitées depuis les parcelles habitées de certains lieux de vie.

La mesure d'accompagnement vise à proposer une végétalisation des fonds de parcelles pour les résidents du secteur identifié. Il s'agit de proposer à ces habitants la réalisation de haies arborées et/ou arbustives sur les limites de leurs parcelles de manière à réduire les sensibilités identifiées en fond de parcelle, dans le cas où des vues sur le projet sont effectivement constatées.

Pour ce faire, il conviendra d'étudier les essences présentes localement et de mettre en place une action de communication visant à informer les habitants de cette mesure d'accompagnement. Les habitants qui se déclareront intéressés par cette mesure et qui auront des vues sur le projet se verront fournir des plantations en racines nues, le nombre étant à définir par le linéaire de végétation à créer.

Liste des principaux lieux de vie pouvant être concernés par la mesure :

- Méry-la-Bataille
- Ménévillers
- Montgérain
- St-Martin-aux-Bois
- Belloy
- Ferme de Bauchemont

Fig. 154 : Localisation des lieux de vie concernés par la mesure

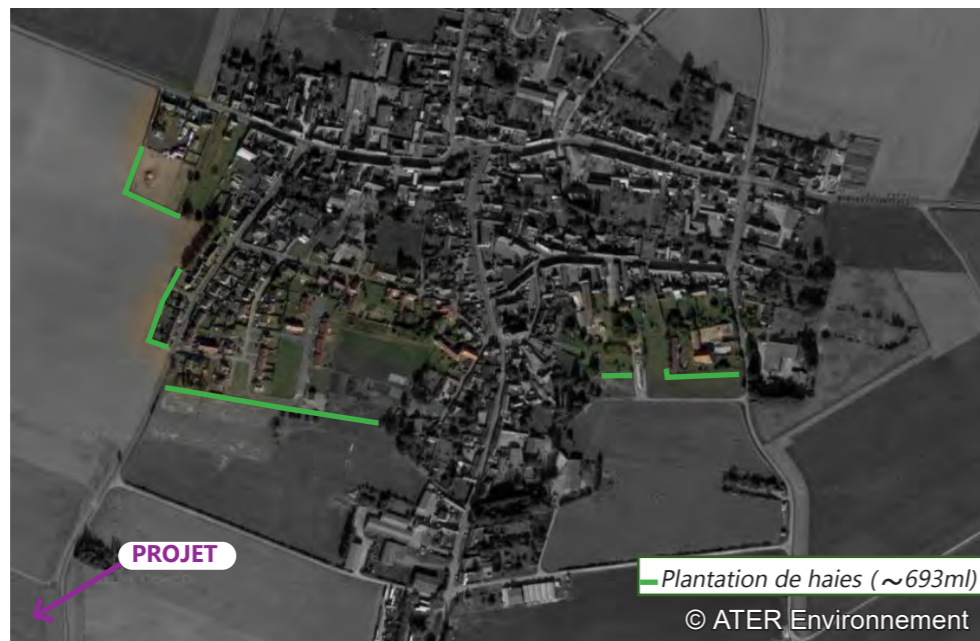


Fig. 155 : Mesures envisagées pour Méry-la-Bataille



Fig. 157 : Mesures envisagées pour Montgérain

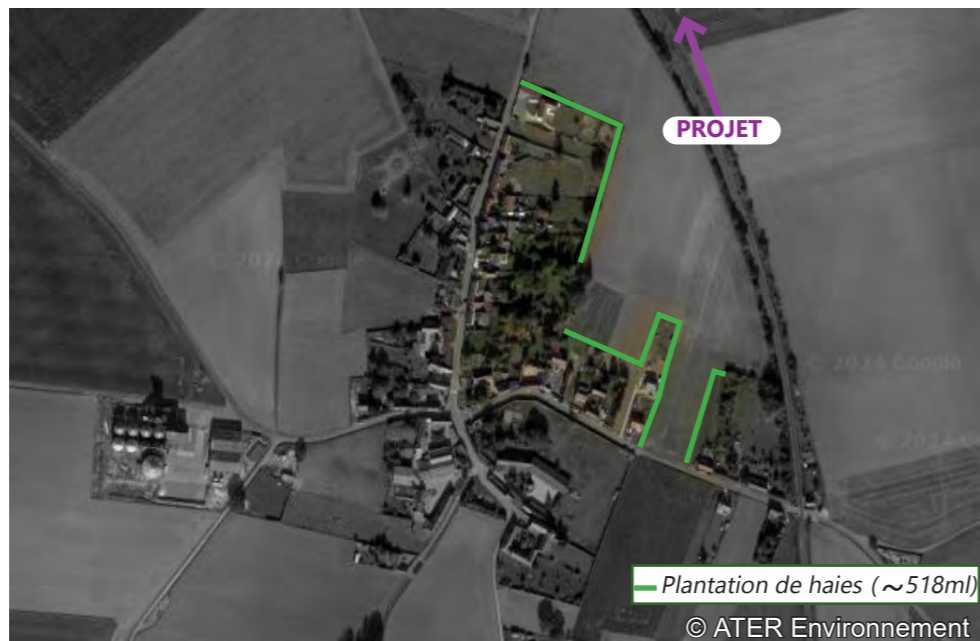


Fig. 156 : Mesures envisagées pour Ménévillers



Fig. 159 : Mesures envisagées pour Belloy



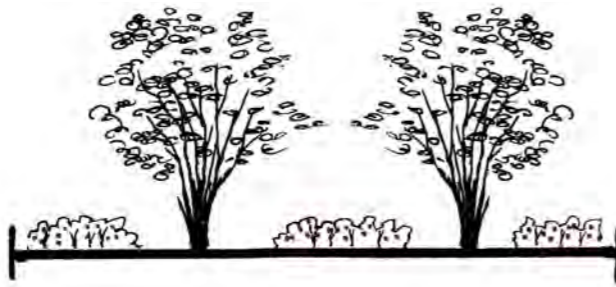
Fig. 158 : Mesures envisagées pour St-Martin-aux-Bois



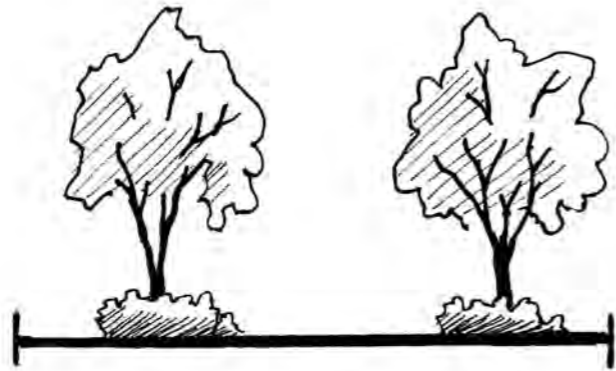
Fig. 160 : Mesures envisagées pour la ferme de Bauchemont

SCHÉMAS DE PRINCIPE DES VARIANTES DE PLANTATION ET DE COMPOSITION VÉGÉTALE
MÉLANGE PLURISPÉCIFIQUE D'ARBUSTES

**ARBUSTES EN CÉPÉE ET PETITS
ARBUSTES EN MASSIFS**



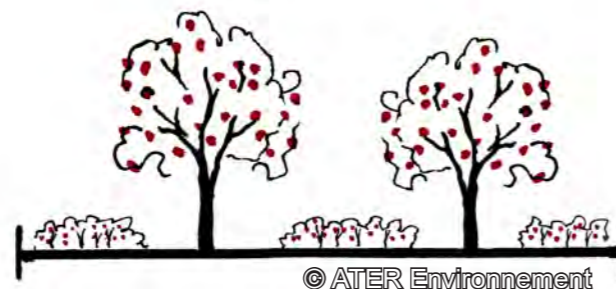
**MASSIFS DISCONTINUS D'ARBUSTES
HAUTS ET BAS**



**HAIE CONTINUE D'ARBUSTES
HAUTS ET BAS**



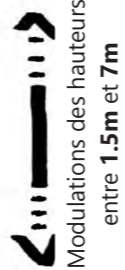
**ALTERNANCE DE HAIES ARBUSTIVES
BUISSONNANTES ET D'ARBUSTES ISOLÉS**



© ATER Environnement



Modulations des espacements



Modulations des hauteurs
entre 1.5m et 7m

SUGGESTIONS DE PLANTATIONS : PALETTE VÉGÉTALE DU PROJET



Viburnum opulus
Viorne obier



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Euonymus europaeus
Fusain d'Europe



Corylus avellana
Noisetier commun



Sorbus aucuparia
Sorbier des oiseleurs



Salix viminalis
Saule osier



Rhamnus frangula
Bourdaine



Sambucus nigra
Sureau noir



Ilex aquifolium
Houx commun



Prunus spinosa
Prunellier



Crataegus monogyna
Aubépine monogyne



Ligustrum vulgare
Troène commun

CHIFFRAGE ESTIMATIF DE LA MESURE

o Objectif d'accompagnement végétal des abords de lieux de vie du projet éolien des Moulins de Méry :

Plantations de linéaires de haies champêtres pour filtrer la visibilité sur les éoliennes et valoriser les abords de lieux de vie :

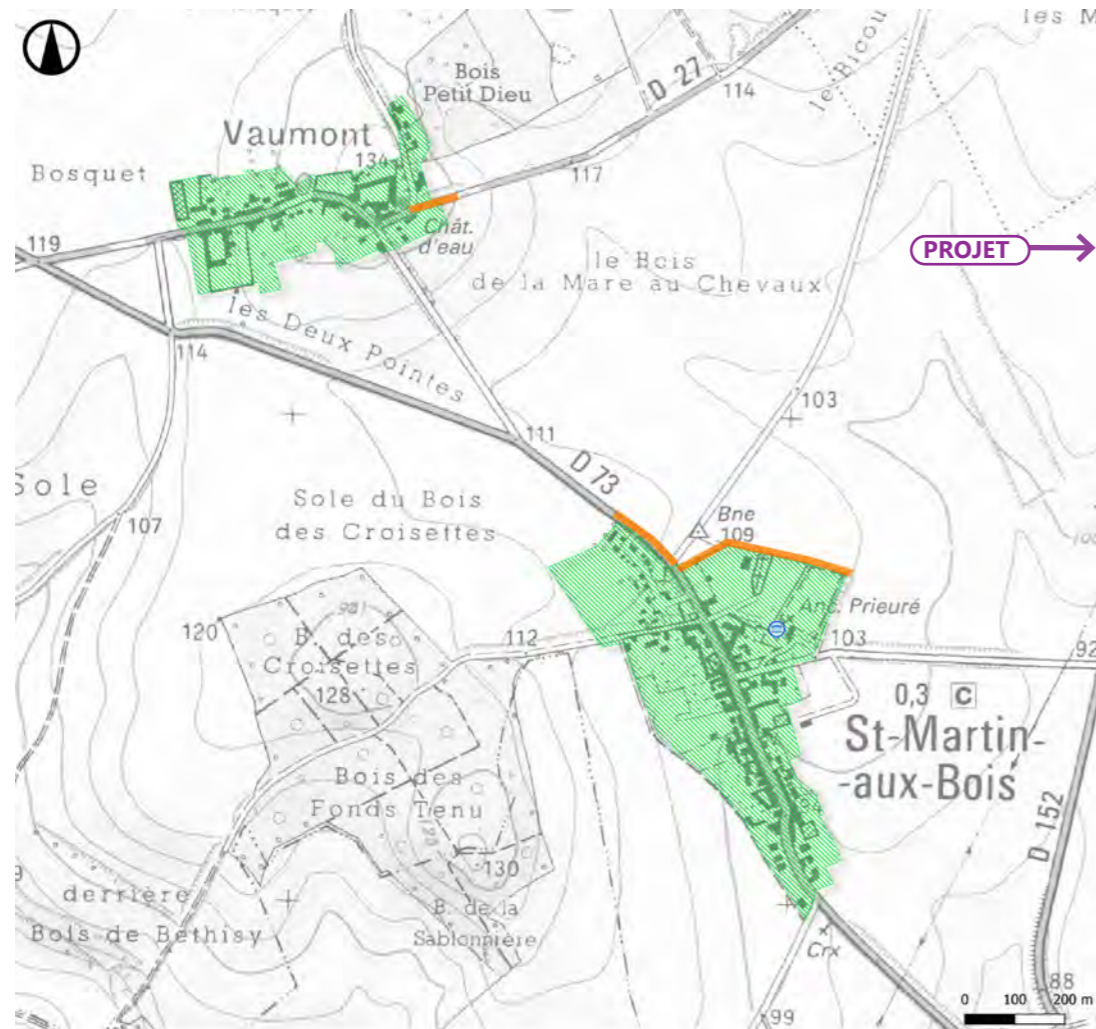
- > Fourniture et plantation de haies arbustives en rangée unique (arbustes de forces et ports variés)
 - > Budget estimatif : **8€ HT/mètre** de linéaire (plantation) + **1€ HT/mètre** (entretien annuel)
 - dont environ **2 533 mètres** linéaires au total sur les six secteurs de plantation
 - soit **22 797 €** alloués

COÛT TOTAL ESTIMÉ : 22 797 €

Les prix indiqués sont estimatifs. Les lieux concernés par des plantations demeurent sous réserve d'accord des communes et des propriétaires des parcelles. Les aménagements devront faire l'objet d'un devis détaillé ultérieurement selon les possibilités d'implantation et choix de plantation.

Les futurs motifs de plantation des haies pourront s'inspirer des principes de plantation illustrés page précédente ainsi que de la palette végétale suggérée ci-contre.

2.3. Compléter la trame végétale aux abords du site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois et de son Abbaye



Légende

Patrimoine

- Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
- Site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois

Localisation des mesures de réduction

- Plantation de haies arborées



© ATER Environnement

Fig. 161 : Mesures de réduction envisagées pour le SPR de St-Martin-aux-Bois aux abords du village de Vaumont

Le site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois qui englobe la ville éponyme et le lieu de vie Vaumont plus au nord, ainsi que l'Abbaye sont des patrimoines porteurs d'enjeux à proximité de l'aire d'étude immédiate. Ces patrimoines seront directement impactés par les quatre éoliennes du projet des Moulins de Méry. Des vues dégagées sur les éoliennes du projet seront possibles depuis les axes qui permettent de rallier St-Martin-aux-Bois au village de Vaumont. Une campagne de plantation d'alignement d'arbres pourra donc être proposée afin de fermer partiellement ces fenêtres visuelles et diminuer les impacts du projet des Moulins de Méry. La carte ci-contre permet de pré sélectionner les axes et entrées et sorties de villages qui pourront bénéficier d'une telle mesure de réduction. Parmi ces axes et entrées de bourgs se trouvent :

- L'entrée/sortie est de Vaumont depuis la D27 ;
- L'entrée/sortie nord de Saint-Martin-aux-Bois, depuis la D73.

Egalement, l'impact du projet éolien sur l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois sera fort car l'édifice se retrouvera en covisibilité et/ou en intervisibilité avec les éoliennes du projet éolien. Des mesures pourront donc être proposées pour réduire les impacts autour du bâtiment. Cette réduction pourra prendre la forme de plantations sur **le pourtour nord du murêt qui englobe l'Abbaye et son cimetière**. Cette mesure réduira ainsi les visibilités sur le projet depuis les abords de l'Abbaye mais également les covisibilités depuis l'entrée nord de Saint-Martin-aux-Bois, sur la D73.

Afin de pouvoir être réalisée, cette mesure nécessitera l'accord des propriétaires et autorités compétentes. En temps voulu, ces mêmes autorités devront décider, en lien avec le porteur du projet, qui sera responsable de l'entretien de cette trame végétale. En fonction de l'option retenue, le budget destiné à cette mesure pourrait donc varier de manière conséquente.



© ATER Environnement

Fig. 162 : Mesures de réduction envisagées pour le SPR de St-Martin-aux-Bois



Fig. 163 : Photographie initiale sans mise en place des mesures, aux abords du SPR de Saint-Martin-aux-Bois et du mur qui ceinture l'Abbaye



Fig. 164 : Photosimulation avec mise en place des mesures aux abords du mur qui ceinture l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

CHIFFRAGE ESTIMATIF DE LA MESURE :

o Objectif de mesures de réduction depuis le SPR de Saint-Martin-aux-Bois et les abords de l'Abbaye :

Plantations de linéaires de haies champêtres pour filtrer la visibilité sur les éoliennes et valoriser les abords de lieux de vie et le patrimoine :

- > Fourniture et plantation de haies arbustives/arborées en rangée unique (arbustes de forces et ports variés)
 - > Budget estimatif : **8€ HT/mètre** de linéaire (plantation) + **1€ HT/mètre** (entretien annuel)
 - dont environ **640 mètres** linéaires au total soit **10 240 €** alloués.

COÛT TOTAL ESTIMÉ : 10 240 €

Les prix indiqués sont estimatifs. Les lieux concernés par des plantations demeurent sous réserve d'accord des communes et des propriétaires des parcelles. Les aménagements devront faire l'objet d'un devis détaillé ultérieurement selon les possibilités d'implantation et choix de plantation.

2.4. Chiffrage estimatif des mesures d'accompagnement

Ces mesures d'accompagnement seront ultérieurement précisées avec les acteurs concernés afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

Les mesures envisagées et le budget prévisionnel sont donnés à titre indicatif. Il conviendra d'étudier la faisabilité technique et financière de chaque proposition avant leur mise en œuvre.

Intitulé de la mesure	Commune concernée	Montant estimatif de la mesure
Bourse aux arbres pour les lieux de vie à proximité du projet	Méry-la-Bataille, Ménévillers, Montgérain, St-Martin-aux-Bois, Belloy, Ferme de Bauchemont	22 797 €
Mesures de plantation depuis les abords du SPR de Saint-Martin-aux-Bois et son Abbaye	Saint-Martin-aux-Bois, Vaumont	10 240 €

TOTAL DES MESURES ESTIMÉ : **33 037 €**

2.5. Synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet des Moulins de Méry	Sensibilités décelées lors de l'état initial	Mesures d'évitement appliquées	Impacts	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle éloignée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Faibles	Choix de la variante la moins impactante et respect des différentes préconisations paysagères.	Faibles	Les mesures de réduction et d'accompagnement auront un effet significatif à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cependant, elles ne permettront pas de diminuer l'impact résiduel à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.	Très faible
	Perception depuis les axes de communication	Faibles		Faibles		Très faible
	Perception depuis les bourgs	Très faibles		Très faibles		Faible
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Très faibles		Nuls		Faible
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Très faibles		Nuls		Faible
Echelle rapprochée	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Modérées		Modérées	Faibles	
	Perception depuis les axes de communication	Fortes		Ponctuellement forts / Globalement Faibles	Modéré	
	Perception depuis les bourgs	Fortes		Ponctuellement forts / Globalement Faibles	Modéré	
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Modérées		Faible	Faible	
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (dont l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois)	Fortes		Ponctuellement forts / Globalement modérés	Modéré	

Fig. 165 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée

Echelle d'analyse	Principaux enjeux du projet des Moulins de Méry	Sensibilités décelées lors de l'état initial (AEI)	Mesures d'évitement appliquées	Impacts (AEI)	Mesures de réduction et d'accompagnement appliquées	Impacts résiduels
Echelle immédiate	Effets cumulés avec les autres parcs éoliens (et les lignes électriques)	Modérées	Choix d'implantation	Modérées	-	Modérées
	Perception depuis les axes de communication	Très fortes	Choix d'implantation	Forts	Bourse aux plantes et plantations des fonds de jardins pour les lieux de vie de : Méry-la-Bataille, Ménévillers, Montgérain, Belloy, Ferme de Bauchemont.	Forts
	Perception depuis les bourgs	Fortes	Choix d'implantation	Forts		Modérés
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	Très fortes	Choix d'implantation	Très forts		Très forts
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Très fortes	Choix d'implantation	Modérés		Modérés

Fig. 166 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



1. CONCLUSION GÉNÉRALE

Implanté dans un paysage agricole sur un modelé topographique légèrement ondulé, le futur parc des Moulins de Méry se compose de quatre éoliennes. Son implantation est issue d'une réflexion collective, mêlant les aspirations du territoire et les expertises de spécialistes, et intègre différents enjeux (paysagers, écologiques et acoustiques notamment).

Il s'ancre au sein d'un contexte éolien dense. L'éolien est devenu une part constitutive de ces paysages de grandes cultures. De fait, le projet s'inscrit dans un paysage témoignant de l'engagement local des territoires vers la transition énergétique.

La majorité des enjeux paysagers (lieux de vie principaux, sentiers touristiques, axes de communication, vallées, etc.) sont soit à l'écart d'une interaction visuelle avec le projet soit en lien visuel avec un motif éolien présent avec lequel le parc des Moulins de Méry s'inscrira en cohérence. Néanmoins les enjeux paysagers localisés au sein de l'aire d'étude immédiate, ou les masques visuels sont moindres, seront souvent contraints aux visibilités sur le projet.

Les résultats de l'étude de la saturation visuelle théorique menée sur dix bourgs gravitant autour du projet indiquent que l'implantation du parc présente une incidence modérée sur la valeur des seuils étudiés (indices d'occupation de l'horizon, de densité et de respiration visuelle). L'implantation du projet n'impacte qu'une partie des communes alentours, le plus souvent déjà impactées avant la prise en compte des éoliennes des Moulins de Méry.

Le carnet de photomontages présente un ensemble de vues qui illustrent les sensibilités identifiées lors de l'état initial. Les principales visibilités sur le projet concernent quelques points de vue présents dans les aires d'étude immédiate et rapprochée. Ils sont notamment liés à la rareté d'obstacles visuels et aux réductions des distances avec les éoliennes. Ils concernent des abords de lieux de vie dégagés, des axes de communications ouverts sur leurs abords donnant à voir vers le projet ou encore quelques monuments historiques.

Les mesures de réduction et d'accompagnement qui sont proposées consistent en la plantation et/ou la densification de haies continues aux abords des lieux de vie mais également aux abords du site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois et de son abbaye, pour atténuer la visibilité et les covisibilités sur les éoliennes et améliorer le cadre de vie immédiat. L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement répondent à un objectif d'intégration et d'apport bénéfique du projet aux habitants et à leurs environs.

En privilégiant une implantation sur un secteur propice au développement éolien et en réduisant le nombre d'éoliennes pour favoriser une insertion visuelle à l'écart des enjeux paysagers malgré la proximité avec un élément patrimonial remarquable, le projet éolien des Moulins de Méry offre une réponse adaptée au territoire étudié.

2. ANNEXES

2.1. Bibliographie

2.1.a. Références méthodologiques

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020) - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.b. Données techniques

- Schéma Régional Éolien de la région
- Atlas des paysages

2.1.c. Bases de données :

- Fond de cartes : Scan 1/100 000 et Scan 1/25 000 Topographique - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Modèle Numérique de Terrain : BD ALTI V2 - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Photos aériennes : BD Ortho IGN - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018
- Découpage administratif : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Hydrographie : BD Carthage - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Etat des lieux éolien : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Réseau Routier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monuments historiques: Base Mérimée, Atlas du Patrimoine - Ministère de la Culture



3. TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Vue depuis l'est de St-Rémy-en-l'Eau sur les paysages vallonnés du Plateau Picard	25	Fig. 55 : Vue depuis le site classé de la butte de Saint-Christophe	70
Fig. 2 : Vue sur l'Oise, à proximité de la commune de Pont-Ste-Maxence	25	Fig. 56 : Vue depuis le site patrimonial remarquable de Noyon (hors ZIP)	71
Fig. 3 : Vue sur la vallée de l'Aisne, traversant la commune de Choisy-au-Bac	25	Fig. 57 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	73
Fig. 4 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 7.	27	Fig. 58 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	74
Fig. 5 : Paysage du Plateau Picard depuis la D9 à proximité du site d'étude	29	Fig. 59 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	75
Fig. 6 : Vue depuis les abords du projet à l'ouest de Cuvilly, sur une route locale	30	Fig. 60 : Hôtel de ville de Compiègne et place centrale (sud-est de l'AEE)	76
Fig. 7 : Vue sur les grandes cultures du Clermontois et la forêt domaniale de Hez-Froidmont en arrière-plan	31	Fig. 61 : Château ou palais impérial de Compiègne (sud-est de l'AEE)	77
Fig. 8 : Vue sur le Canal latéral à l'Oise, à l'est de Thourotte	32	Fig. 62 : Vue sur l'église, à Chevrières (sud de l'AEE)	77
Fig. 9 : Vue depuis le sud-est de Montdidier, sur la D935	33	Fig. 63 : Vue sur le Château de Tilloloy, au nord-est de l'AEE	78
Fig. 10 : Vue depuis le nord-est de Thiescourt	34	Fig. 64 : Vue sur l'Hotel de Ville classé de Noyon	78
Fig. 11 : Vue sur les cultures du Plateau Picard	37	Fig. 65 : Vue sur la ferme inscrite d'Ereuse, au nord-est de Balleuil-le-Soc, sur la D152	78
Fig. 12 : Vue depuis la forêt domaniale de Compiègne	37	Fig. 66 : Eglise inscrite de Margny-sur-Matz	79
Fig. 13 : Vue depuis le centre urbain de Noyon	37	Fig. 67 : Vue sur l'église de Folleville inscrite au patrimoine mondial au titre du Chemin de St-Jacques de Compostelle (hors ZIP)	79
Fig. 14 : Carte des paysages emblématiques (source : SRE Picardie)	38	Fig. 68 : Vue sur une porte ancienne inscrite sur la commune du Plessier-sur-St-Just	80
Fig. 15 : Carte des paysages à petite échelle (source : SRE Picardie)	38	Fig. 69 : Vue sur une Nécropole militaire Française, au sud-ouest de Cambronne-lès-Ribecourt	80
Fig. 16 : Carte des sensibilités liées au patrimoine architectural (source : SRE Picardie)	38	Fig. 70 : Vue sur la Chapelle funéraire classé de Chepoix	80
Fig. 17 : Carte de la stratégie sectorielle (source : SRE Picardie)	39	Fig. 71 : Ancien donjon de Clermont (sud-ouest AEE)	80
Fig. 18 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats	41	Fig. 72 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée par villes principales	81
Fig. 19 : Vue depuis la D935, au sud de Montdidier, sur le parc éolien construit du Moulin à Cheval	48	Fig. 73 : Vue sur l'église classé et la Nécropole Nationale inscrite de Thiescourt	81
Fig. 20 : Vue depuis l'entrée nord-est de Roye-sur-Matz	48	Fig. 74 : Vue depuis la D1017, au sud de St-Maur	87
Fig. 21 : Vue depuis l'intersection entre la D916 et la D101, au sud-est de St-Just-en-Chaussée	49	Fig. 75 : Vue depuis la D135, au sud-est de Faverolles et au nord de l'AER	87
Fig. 22 : Vue depuis la D27, à l'est de Courcelles-Epayelles	49	Fig. 76 : Tableau descriptif des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée.	87
Fig. 23 : Vue depuis une route locale, à l'ouest de Royaucourt	49	Fig. 77 : Vue depuis la D935, aux abords de la Ferme Crevel et au sud de Montdidier	87
Fig. 24 : Vue sur la N31, au croisement avec la D152, au sud de l'AEE	57	Fig. 78 : Vue depuis la D37, à l'ouest de Moyenneville	88
Fig. 25 : Depuis la voie navigable de l'Oise, à Longueil-Annel	57	Fig. 79 : Vue sur la LGV Nord-Europe à proximité de l'A1, depuis la D27, au nord-est de l'AER	88
Fig. 26 : Vue depuis la D916, au nord de St-Just-en-Chaussée	58	Fig. 80 : Vue depuis une route locale (la D73) au nord-ouest de St-Martin-aux-Bois	89
Fig. 27 : Vue depuis la D934, au nord-ouest de Noyon	58	Fig. 81 : Vue depuis la D1017, au nord de Cuvilly	89
Fig. 28 : Vue depuis la D935 au nord-ouest de Margny-lès-Compiègne	58	Fig. 82 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée	89
Fig. 29 : Vue sur la ligne de chemin de fer reliant Noyon à Compiègne, à la sortie ouest de Choisy-au-Bac, depuis la D81	59	Fig. 83 : Vue depuis la sortie ouest de Cuvilly, aux abords d'une route locale	91
Fig. 30 : Vue depuis la D1017 au sud-ouest de Tilloloy	59	Fig. 84 : Vue depuis le bourg de Montdidier, sur la D935	91
Fig. 31 : Vue sur l'autoroute A1, depuis la D133, à l'est de Beuvraignes	59	Fig. 85 : Vue depuis la sortie sud-est de Coivrel, aux abords d'une route locale	92
Fig. 32 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée	59	Fig. 86 : Vue depuis la sortie nord de Gournay-sur-Aronde	92
Fig. 33 : Vue depuis la sortie est du Plessier-sur-Saint-Just, sur la D58	61	Fig. 87 : Vue depuis la sortie est de St-Martin-aux-Bois	92
Fig. 34 : Vue depuis le bourg de Noyon, à l'est de l'aire d'étude éloignée	61	Fig. 88 : Vue depuis la sortie est de Maignelay-Montigny sur la D938	93
Fig. 35 : Vue depuis le centre bourg de Clermont	61	Fig. 89 : Vue depuis la sortie sud-ouest de Roye-sur-Matz, sur la D938	93
Fig. 36 : Vue depuis l'entrée ouest de Saint-Just-en-Chaussée, sur la D938	62	Fig. 90 : Vue depuis la sortie nord-ouest de Remy, sur la D26	93
Fig. 37 : Vue sur la trame bâtie de Compiègne, depuis Margny-lès-Compiègne, sur le coteau nord de l'Oise (hors ZIP)	62	Fig. 91 : Tableau de synthèse des sensibilités des principaux bourgs de l'aire d'étude rapprochée	93
Fig. 38 : Depuis l'entrée sud de Estrée-Saint-Denis, sur la D1017	62	Fig. 92 : Vue depuis le GR123, à l'entrée ouest de la Neuville-sur-Ressons	95
Fig. 39 : Vue depuis la sortie sud-ouest de Roye	63	Fig. 93 : Vue depuis le sentier de randonnée locale de la Neuville-Roy à Beaupuits, à la sortie la sortie nord-ouest de Beaupuits	95
Fig. 40 : Depuis l'entrée sud de Pont-Ste-Maxence, sur la D1017	63	Fig. 94 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de l'aire d'étude rapprochée.	95
Fig. 41 : Vue depuis la sortie nord-est de Lieuvillers, sur la D127	63	Fig. 95 : Tableau de synthèse du Site Patrimonial Remarquable de l'aire d'étude rapprochée.	97
Fig. 42 : Tableau de synthèse des principaux bourgs de l'aire d'étude immédiate	63	Fig. 96 : Vue depuis le sentier de randonnée locale de la Neuville-Roy à Beaupuits, à la sortie la sortie nord-ouest de Beaupuits	97
Fig. 43 : Depuis la voie verte London-Paris entre Nointel et Breuil-le-Sec au sud-ouest de l'AEE (hors ZIP)	65	Fig. 97 : Vue depuis l'entrée nord-ouest du SPR de St-Martin-aux-Bois, sur la D73	97
Fig. 44 : Vue depuis le GR 124 au sud-ouest de Beauvoir	65	Fig. 98 : Vue depuis le bourg de St-Martin-aux-Bois	97
Fig. 45 : Vue sur le GR 123 depuis la D930, à l'est de Faverolles	66	Fig. 99 : Vue sur l'Abbaye de St-Martin-aux-Bois et le mât de mesure positionné sur la ZIP n°2	99
Fig. 46 : Vue depuis le GR 123, dans le bourg de Davenescourt, au nord de l'AEE	66	Fig. 100 : Vue sur l'église et la croix de chemin classé de Maignelay-Montigny	101
Fig. 47 : Vue depuis le GR 124A, à l'est de Rémécourt	66	Fig. 101 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	101
Fig. 48 : Vue depuis le GR 655, sur le belvédère des Beaux Monts, au sud-est de Compiègne	67	Fig. 102 : Vue sur le monument funéraire inscrit de Madame Jarry de Nancy (Gournay-sur-Aronde)	102
Fig. 49 : Vue depuis la Scandibérique, aux abords de l'Aisne, au sud de Choisy-au-Bac (hors ZIP)	67	Fig. 103 : Vue sur l'ancienne sucrerie inscrite de Francières	102
Fig. 50 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée	67	Fig. 104 : Vue sur l'église classée de Piennes-Onvillers	103
Fig. 51 : Tableau des sites classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée	69	Fig. 105 : Hôtel de Ville de Montdidier (MH inscrit) depuis le centre-ville	103
Fig. 52 : Tableau des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée	69	Fig. 106 : Vue sur l'église classé de Roye-sur-Matz, au nord-ouest de la commune	103
Fig. 53 : Vue depuis le site classé de la Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles, également au sein du site inscrit de la Vallée de la Nonette	70	Fig. 107 : Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois	104
Fig. 54 : Vue sur le site inscrit de la propriété Naquet, à l'est de Saint-Just-en-Chaussée (hors ZIP)	70	Fig. 108 : Tableau de synthèse des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	104
		Fig. 109 : Vue sur la nécropole nationale de Montdidier (hors ZIP)	105

Fig. 110 : Vue sur la nécropole nationale de Vignemont, au sud-est de l'AER	105	Fig. 163 : Photographie initiale sans mise en place des mesures, aux abords du SPR de Saint-Martin-aux-Bois et du mur qui ceinture l'Abbaye	371
Fig. 111 : Vue depuis les abords de la D938, au sud de la ferme du Moulin	111	Fig. 164 : Photosimulation avec mise en place des mesures aux abords du mur qui ceinture l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois	371
Fig. 112 : Vue depuis le chemin de Ménévillers (route locale), au nord-ouest de Ménévillers	111	Fig. 165 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée	374
Fig. 113 : Vue sur la ligne de chemin de fer, au nord-est de Ménévillers	111	Fig. 166 : Tableau de synthèse des sensibilités, des impacts et des impacts résiduels à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	375
Fig. 114 : Vue depuis la D595, entre les communes du Tricot et Courcelles-Epayelles	112		
Fig. 115 : Vue depuis la D27 et sur la voie ferrée, au nord-est de Montgérain	112		
Fig. 116 : Vue depuis la D27, au nord de Courcelles-Epayelles	113		
Fig. 117 : Vue depuis la D935, aux abords du Grand Bois	113		
Fig. 118 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate	113		
Fig. 119 : Vue depuis l'entrée nord-ouest de Ménévillers, au sud-ouest de l'AEI. La ZIP n°2 apparait au premier plan et la ZIP n°1 apparait au second plan.	115		
Fig. 120 : Vue depuis la sortie sud-est du Tricot, sur la D938	115		
Fig. 121 : Vue depuis l'entrée ouest de Méry-la-Bataille, sur la D938	116		
Fig. 122 : Depuis le cœur de village où la trame bâtie et le bosquet de Litz situé en arrière-plan masqueront grandement le projet éolien	116		
Fig. 123 : Vue depuis la sortie ouest de Mortemer, aux abords de la D935	116		
Fig. 124 : Vue depuis le bourg de Lataule, à l'est de l'AEI (hors ZIP)	117		
Fig. 125 : Vue depuis la sortie sud-ouest du village de Lataule	117		
Fig. 126 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate	117		
Fig. 127 : Vue depuis la randonnée des Chars de la bataille du Matz à l'ouest du bourg de Belloy	119		
Fig. 128 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate	119		
Fig. 129 : Vue depuis le sentier de randonnée local des Chars de la Bataille du Matz, aux abords de la D27	121		
Fig. 130 : Vue depuis le circuit touristique des Chars de la Bataille du Matz, au nord du cimetière militaire de Méry-la-Bataille (hors ZIP 2)	121		
Fig. 131 : Vue sur le Calvaire classé de Montgérain	123		
Fig. 132 : Tableau des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	123		
Fig. 133 : Tableau des Nécropoles de l'aire d'étude immédiate.	123		
Fig. 134 : Vue sur la Croix en pierre de l'époque de la Renaissance sur la commune de Ménévillers	124		
Fig. 135 : Vue sur l'église classée du Tricot, depuis la D152, au nord-ouest de la commune.	124		
Fig. 136 : Eglise classée du Tricot	125		
Fig. 137 : Vue depuis les abords de la nécropole de Méry-la-Bataille, au nord de la commune	125		
Fig. 138 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate	125		
Fig. 139 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial	133		
Fig. 140 : Plan d'implantation de la variante 1	143		
Fig. 141 : Plan d'implantation de la variante 2	144		
Fig. 142 : Plan d'implantation de la variante 3	145		
Fig. 143 : Tableau comparatif des variantes	146		
Fig. 144 : Plan de localisation des photomontages des variantes	150		
Fig. 145 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation	170		
Fig. 146 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation	173		
Fig. 147 : Présentation des cartes de saturation	173		
Fig. 148 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation	186		
Fig. 149 : Tableau de localisation des points de vue	190		
Fig. 150 : Tableau de synthèse des impacts	356		
Fig. 151 : Tableau de synthèse des impacts	357		
Fig. 152 : Esquisses de variantes	362		
Fig. 153 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)	363		
Fig. 154 : Localisation des lieux de vie concernés par la mesure	366		
Fig. 155 : Mesures envisagées pour Méry-la-Bataille	367		
Fig. 156 : Mesures envisagées pour Ménévillers	367		
Fig. 158 : Mesures envisagées pour St-Martin-aux-Bois	367		
Fig. 157 : Mesures envisagées pour Montgérain	367		
Fig. 159 : Mesures envisagées pour Belloy	367		
Fig. 160 : Mesures envisagées pour la ferme de Bauchemont	367		
Fig. 161 : Mesures de réduction envisagées pour le SPR de St-Martin-aux-Bois aux abords du village de Vaumont	370		
Fig. 162 : Mesures de réduction envisagées pour le SPR de St-Martin-aux-Bois	370		



Expertise paysagère du projet éolien des Moulins de Méry
ATER Environnement - ENERTRAG